

**PROPOSITION D'INSCRIPTION DE BIENS
SUR LA LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL**

**LES SITES MEMORIAUX DU
GENOCIDE : NYAMATA, MURAMBI,
GISOZI ET BISESERO**

LA REPUBLIQUE DU RWANDA

JANVIER 2019

TABLE DES MATIÈRES

RESUME ANALYTIQUE	1
Etat partie : RWANDA	1
Etat, Province ou région :.....	1
Nom du bien.....	1
Coordonnées géographiques à la seconde près	1
Description textuelle des limites du bien proposé pour inscription	1
Carte (s) au format A4 ou A3 du bien proposé pour inscription, montrant les limites et la zone tampon (s'il y a lieu).....	2
Critères selon lesquels le bien est proposé pour inscription (détailler les critères) (voir le paragraphe 77 des Orientations)	13
Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle (le texte doit préciser ce qui est considérée être la valeur universelle exceptionnelle par le bien proposé pour inscription, 1à 2 pages environ) :.....	14
a) Synthèse :	14
b) Justification des critères :	15
c) Déclaration d'intégrité (pour tous les biens)	16
d) Déclaration d'authenticité pour les biens proposés au titre des critères (i) à (vi) ...	17
e) Mesures de protection et de gestion requises.....	18
Nom et coordonnées pour les contacts de l'institutions/agence locale officielle.....	18
1. IDENTIFICATION	19
1.a. Etat partie : RWANDA	19
1.b. Etat, Province ou région.....	19
1.c. Nom du bien.....	19
1.d. Coordonnées géographiques à la seconde près	21
1.e. Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé et celles de la zone tampon ...	22
1.f. Surface du bien proposé pour inscription (en hectares) et de la zone tampon (en hectares).....	43
2. DESCRIPTION.....	43
2.a. Description du bien.....	43

2.b Historique et développement des sites	55
3. JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION	62
3.1.a Brève synthèse	62
3.1.b Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de l'inscription selon ces critères).....	63
3.1.c Déclaration d'intégrité.....	64
3.1.d Déclaration d'authenticité pour les biens proposés au titre des critères (i) à (vi) ..	65
3.1.e. Mesures de protection et de gestion requises.....	66
3.2. Analyse comparative.....	67
3.3. Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle	68
a) Brève synthèse	68
b) Justification des critères.....	70
c) Déclaration d'intégrité (pour les biens)	71
d) Déclaration d'authenticité pour les biens proposés au titre des critères (i) à (vi) ...	71
e) Exigence de protection et de gestion	72
4. ETAT DE CONSERVATION	73
4.a Etat actuel de conservation	73
4.b Facteurs affectant le bien	75
(i) Pressions dues au développement (par exemple, empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)	75
(ii) contraintes liées à l'environnement (par ex. Pollution, changement climatique, désertification).....	78
(iii) Catastrophes naturelles et planification préalable (tremblement de terre, inondation, incendies, etc.).....	78
(iv) Visite des sites du patrimoine mondial.....	78
(v) Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon	79
5. PROTECTION ET GESTION DU BIEN	80
5.a Droit de propriété	80
5.b Classement de protection	80
5.c Moyens d'application des mesures de protection.....	81

5.d Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le bien proposé (par exemple, plan régional ou local, plan de conservation, plan de développement touristique).....	82
5.e Plan de gestion du bien ou système de gestion documenté et exposé des objectifs de gestion pour le bien proposé pour inscription au patrimoine mondial.....	82
5. f Sources et niveau de financement	87
5. g Sources de compétences spécialisées et de formation en technique de conservation et de gestion.....	88
5. h Aménagement et infrastructure pour les visiteurs	89
5. i Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien	90
5. j Niveau de qualification des employés (Secteurs professionnel, technique, d'entretien)	94
6. SUIVI	96
6.a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation.....	96
6.b Dispositions administratives pour le suivi du bien	97
6.c Résultats des précédents exercices de soumission des rapports.....	97
7. DOCUMENTATION.....	98
7.a Inventaires des images photographiques/audiovisuelles et le formulaire d'autorisation de reproduction.....	98
7.b. Textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion du bien ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le bien	103
7.c. Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien	103
7.d. Adresse où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives.....	104
7.e Bibliographie	105
8. COORDONNEES DES AUTORITES RESPONSABLES	117
8.a. Responsable de la préparation de la proposition.....	117
8.b. Institution / agence officielle locale	117
8.c. Autres institutions locales.....	118

8.d. Adresse Internet officielle	119
9. SIGNATURE AU NOM DE L'ÉTAT PARTIE.....	119
ANNEXES	120
ANNEXE 1. PLAN DE GESTION ET DE CONSERVATION	121
ANNEXE 2. CARTES ET PLANS DES SITES MEMORIAUX DE NYAMATA, MURAMBI, GISOZI ET BISESERO	170
ANNEXE 3. PHOTOS	236
ANNEXE 4. FIGURES.....	264
ANNEXE 5. TABLEAUX	264
ANNEXE 6. RESOLUTION DU CONSEIL DES MINISTRES.....	265
ANNEXE 7. LOI N° 28/2016 DU 22/7/2016 PORTANT PRESERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL ET DU SAVOIR TRADITIONNEL.....	267
ANNEXE 8. LOI N° 09/2007 DU 16/02/2007 PORTANT ATTRIBUTIONS, ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE LE GENOCIDE	279
ANNEXE 9. LOI NO 15/2016 DU 02/05/2016 REGISSANT LES CEREMONIES DE COMMEMORATION DU GENOCIDE PERPETRE CONTRE LES TUTSI ET PORTANT ORGANISATION ET GESTION DES SITES MEMORIAUX DU GENOCIDE PERPETRE CONTRE LES TUTSI.....	290
ANNEXE 10 AUTORISATION	300
ANNEXE 11 : TITRES DE PROPRIETE.....	302
ANNEXE 12. MONOGRAPHIES DES SITES.....	307

RESUME ANALYTIQUE

Etat partie : RWANDA

Etat, Province ou région :

- Nyamata est situé dans le district de Bugesera, dans la province de l'Est ;
- Murambi est situé dans le district de Nyamagabe, dans la province du Sud ;
- Gisozi est situé dans le district de Gasabo, dans la ville de Kigali ;
- Bisesero est situé dans le district de Karongi, dans la province de l'Ouest .

Nom du bien

Sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero

Coordonnées géographiques à la seconde près

N°	Nom de l'élément	District	Coordonnées du point central	Surface du bien proposé pour inscription (ha)	Surface de la zone tampon (ha)	Carte N°
01	Nyamata	Bugesera	E 510417 N 4762370	0.51	7,74	7
02	Murambi	Nyamagabe	E 451944 N 4728603	9.55	5,49	8
03	Gisozi	Gasabo	E 426804 N 4757397	7.95	16,99	9
04	Bisesero	Karongi	E 506774 N 4786527	6.64	105,94	10
Surface totale (en hectares)				24.65	136.16	

Description textuelle des limites du bien proposé pour inscription

Les quatre sites proposés pour inscription couvrent une superficie totale de 24.65 ha.

Nyamata : limité à l'est par un ancien cimetière et la route principale qui mène à la frontière avec le Burundi voisin, le site de Nyamata est entouré d'un espace vert et une école primaire à sa partie nord. Le site est limité à sa partie ouest par des maisons d'habitation dont celle de Tonia Locatelli, une fille d'origine italienne venue au Rwanda avec des volontaires laïcs

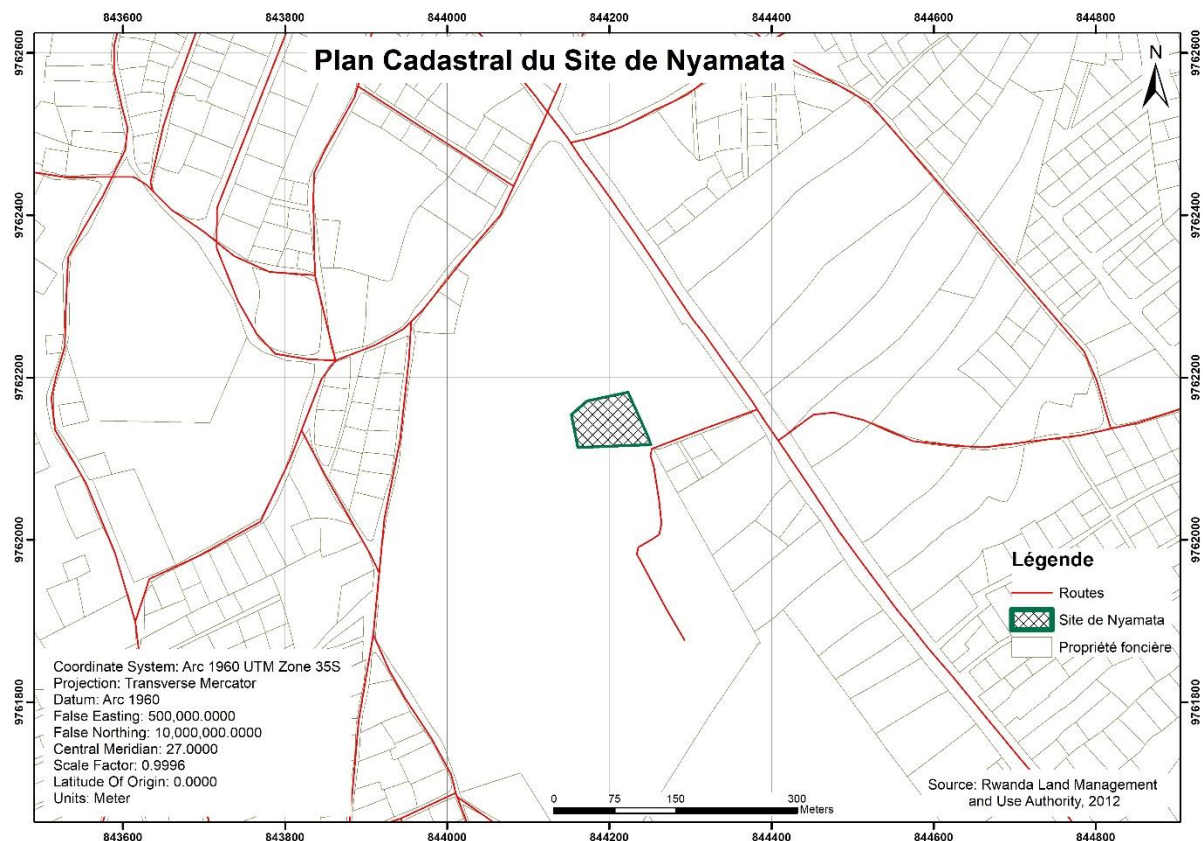
rattachés aux sœurs hospitalières suisses de sainte Marthe, en 1970. Elle été assassinée pour avoir sauvé des Tutsi, victimes des massacres en 1992. Dans cette même partie ouest, le site est limité par une église catholique et sa cour partagée avec l'école primaire distant d'elle par quelques mètres. Le site est limité à sa partie sud par une route en terre ainsi que des bureaux et des maisons résidentielles réservées aux prêtres de la paroisse catholique.

Murambi : limité à l'est par une petite forêt, quelques maisons d'habitation et des champs, le site est limité à l'ouest par une route en terre autour de laquelle, les maisons d'habitation et d'arbres parsemés tout autour. Le site est également limité au nord comme au sud par des maisons et quelques jardins de légumes cultivés saisonnièrement.

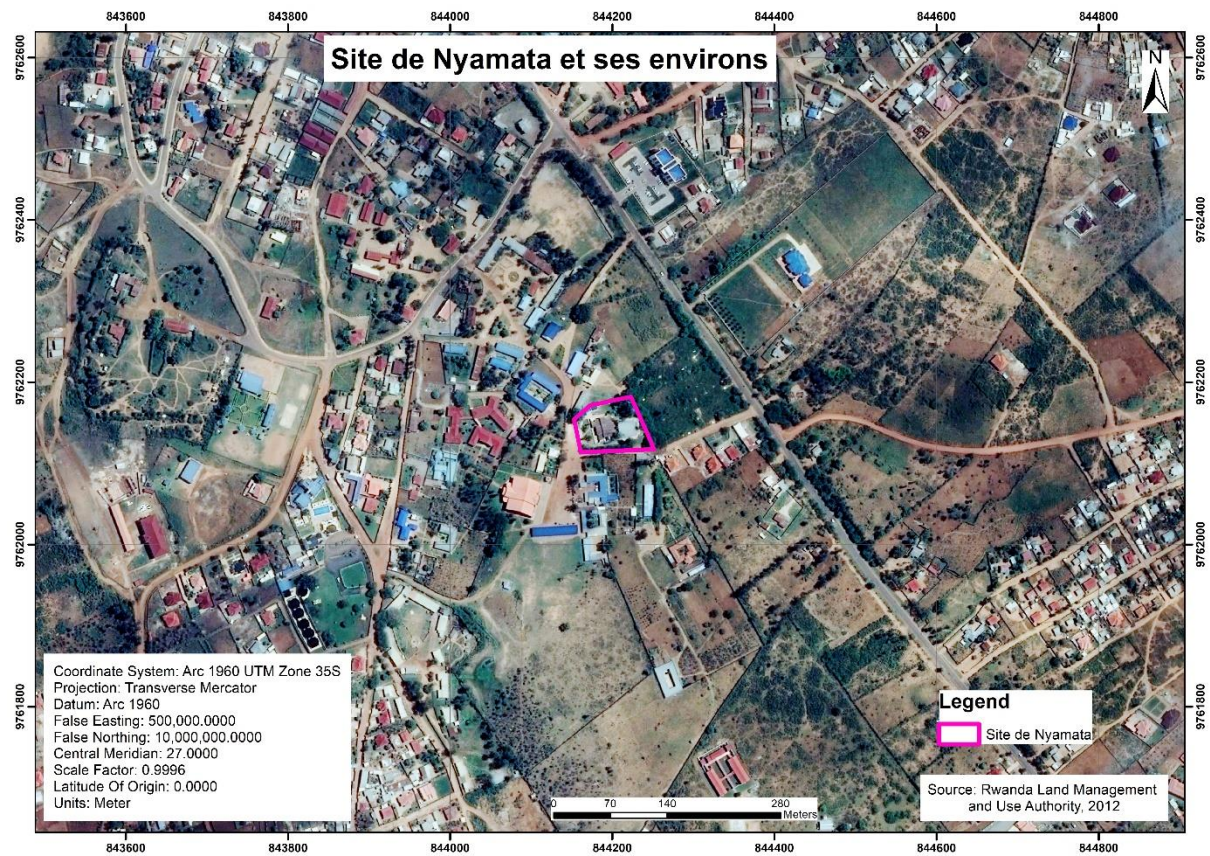
Gisozi : le site est limité à l'est par un allongement du marais de Nyabugogo et la route principale qui va du centre-ville vers l'Université Libre de Kigali (ULK). Traversée par cette même route, la partie nord du site est limitée par des maisons d'habitation au moment où sa partie sud est limité par le marais.

Bisesero : la limite du site est une forêt qui l'entoure de l'est à l'ouest et au nord. Au sud, le site est limité par une route en terre qui traverse la forêt en sa partie ouest jusqu'au nord.

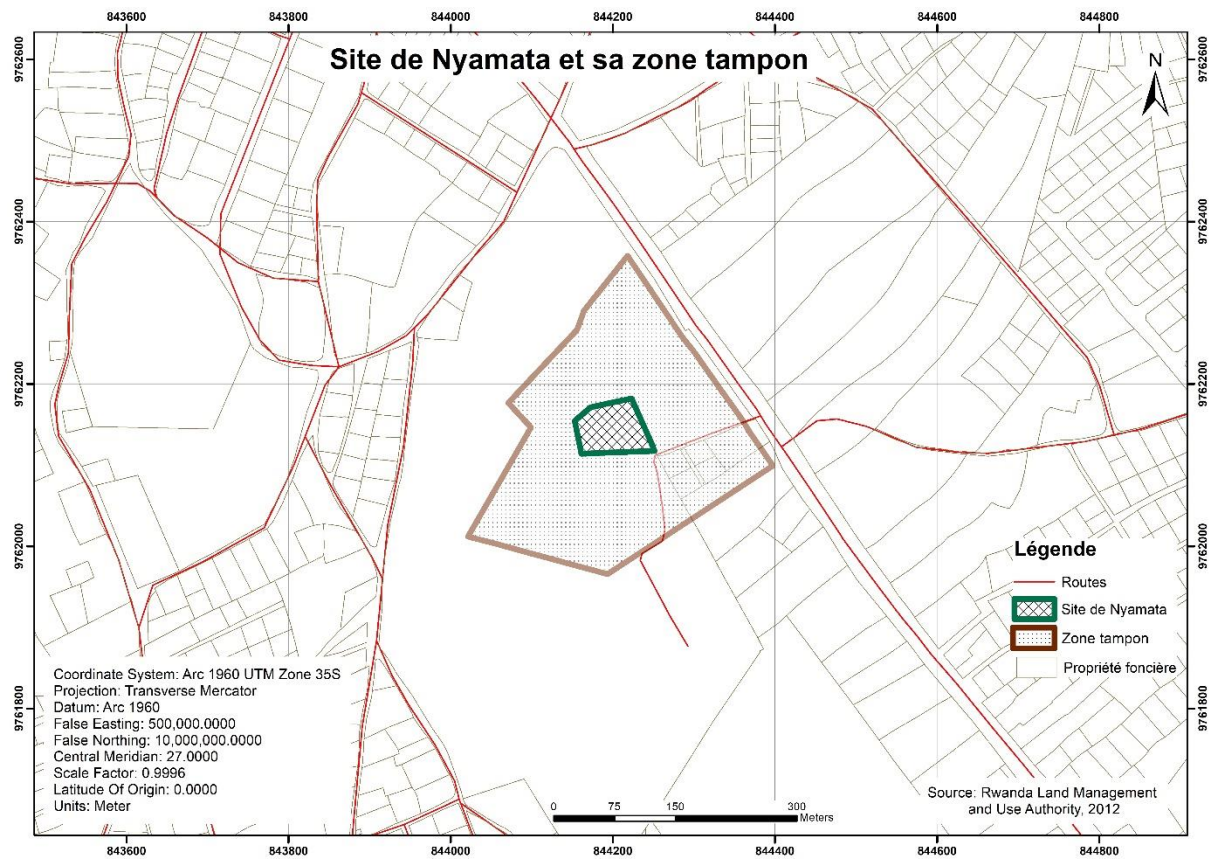
Carte (s) au format A4 ou A3 du bien proposé pour inscription, montrant les limites et la zone tampon (s'il y a lieu)



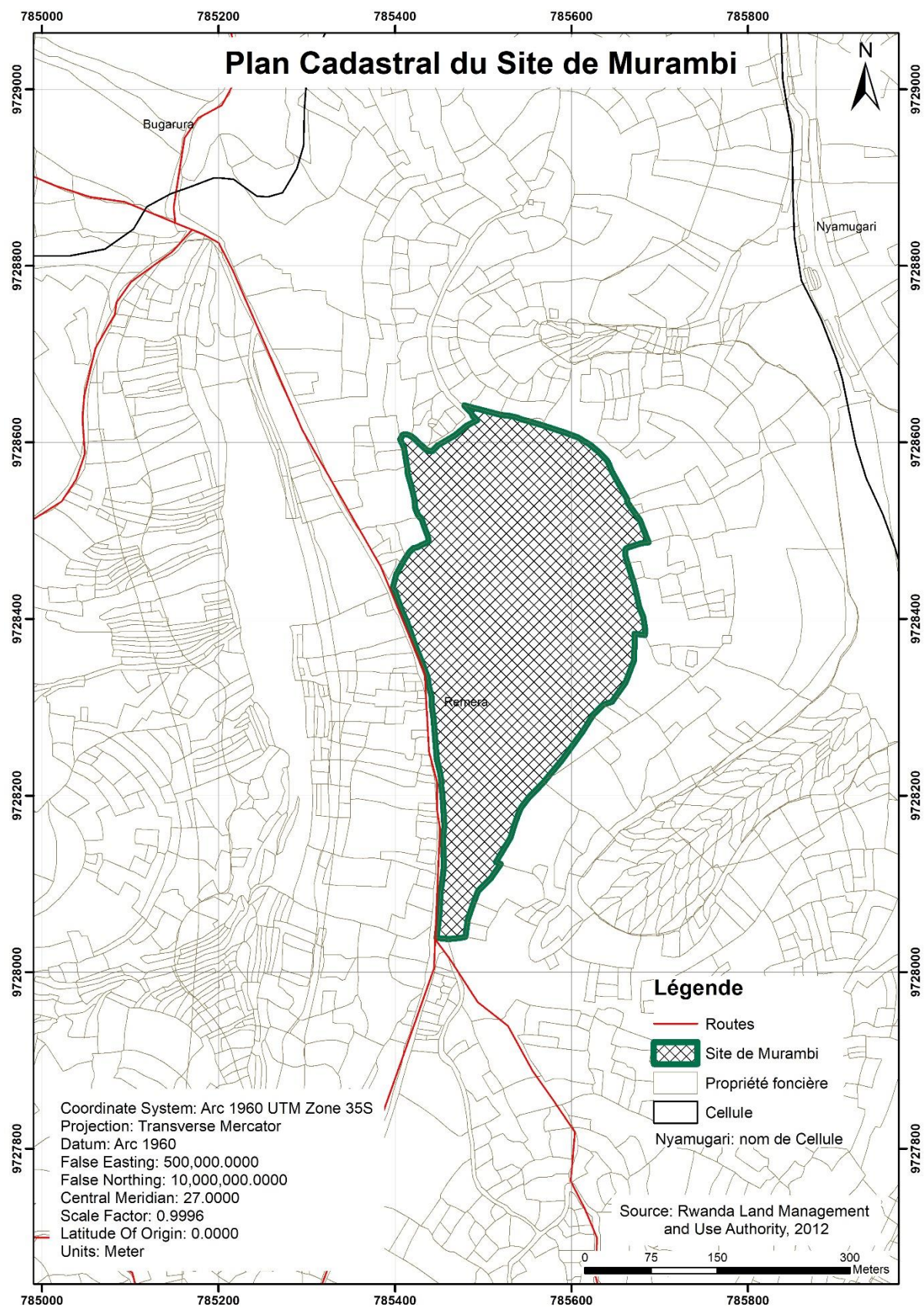
Carte 1. Plan cadastral du site de Nyamata



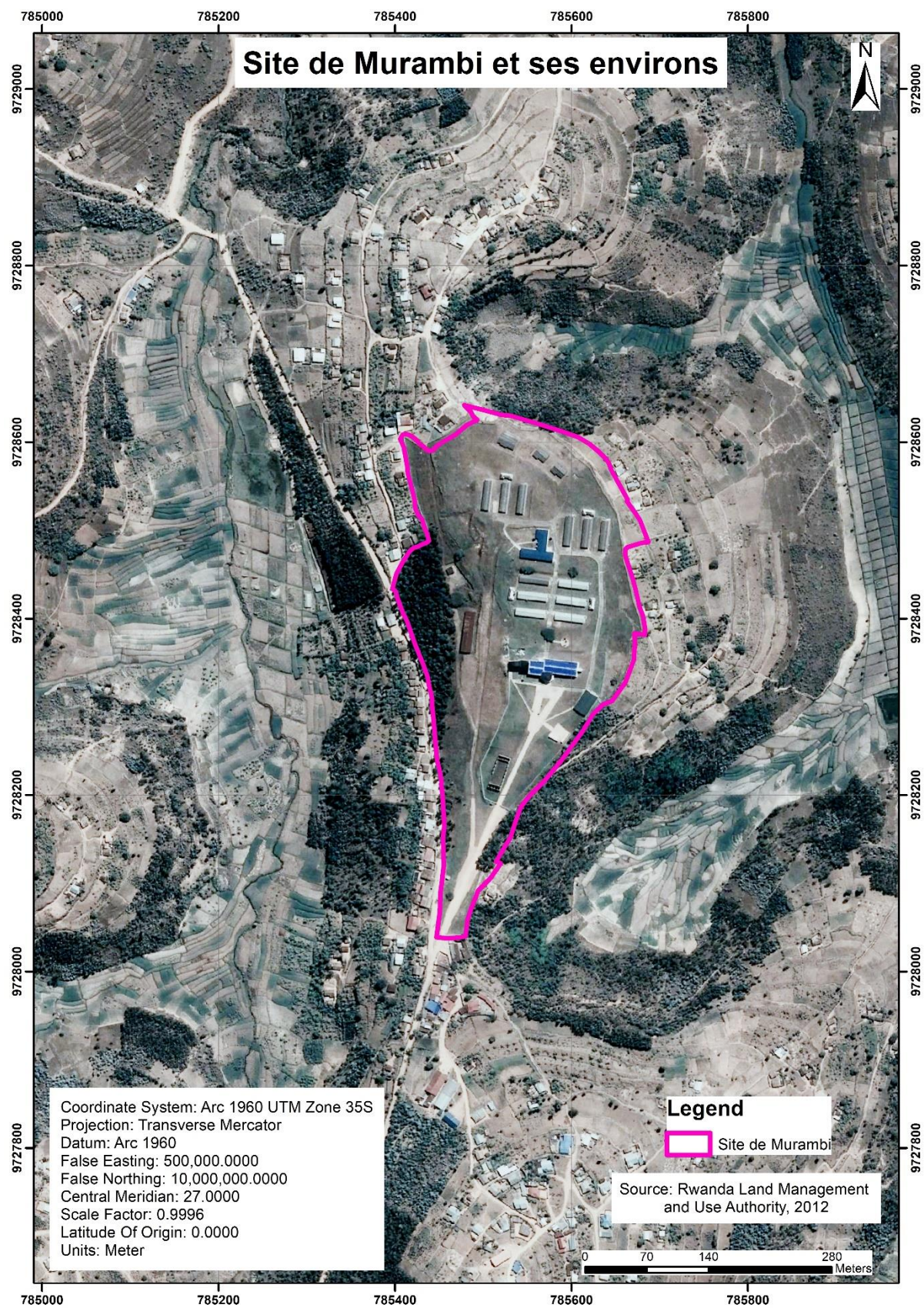
Carte 2. Site de Nyamata et ses environs



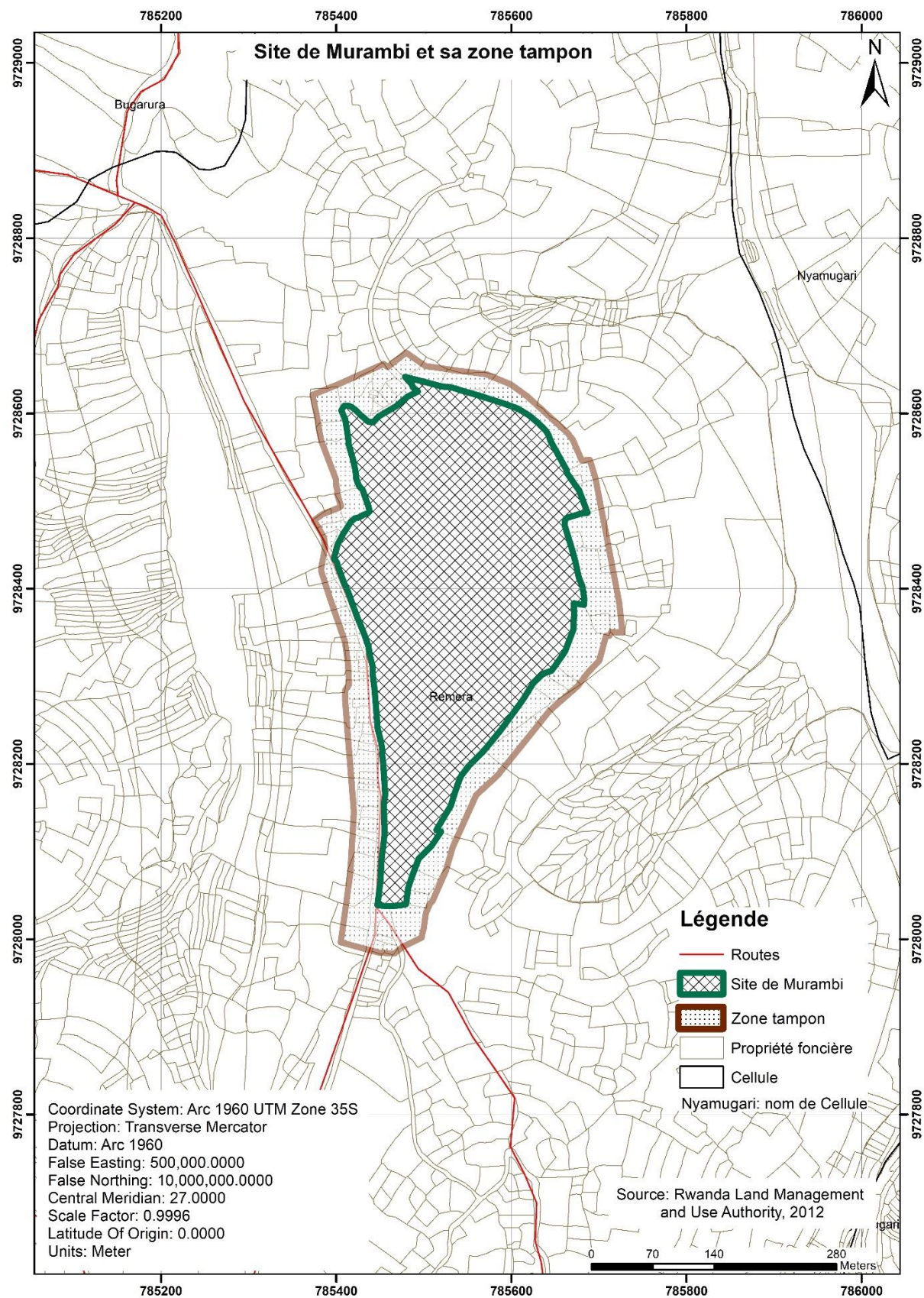
Carte 3. Site de Nyamata et sa zone tampon



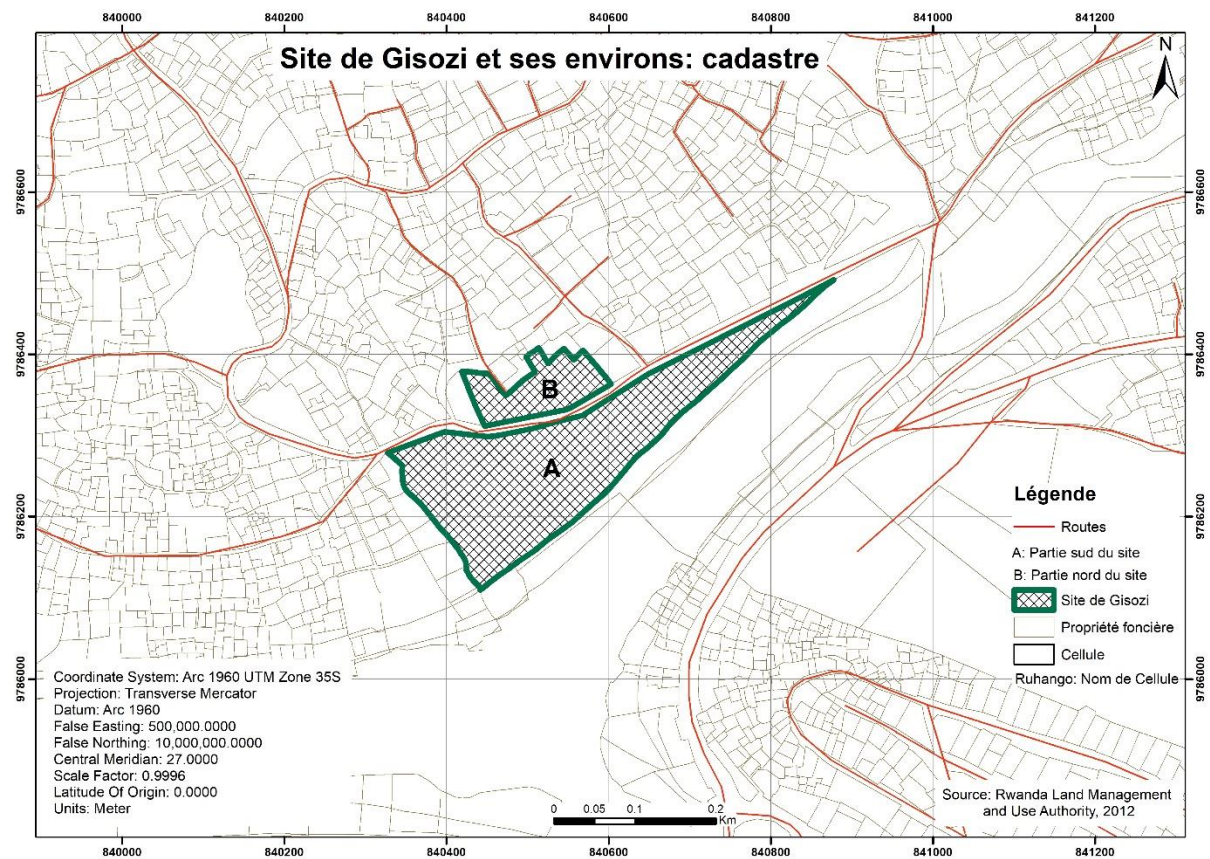
Carte 4. Plan cadastral du Site de Murambi



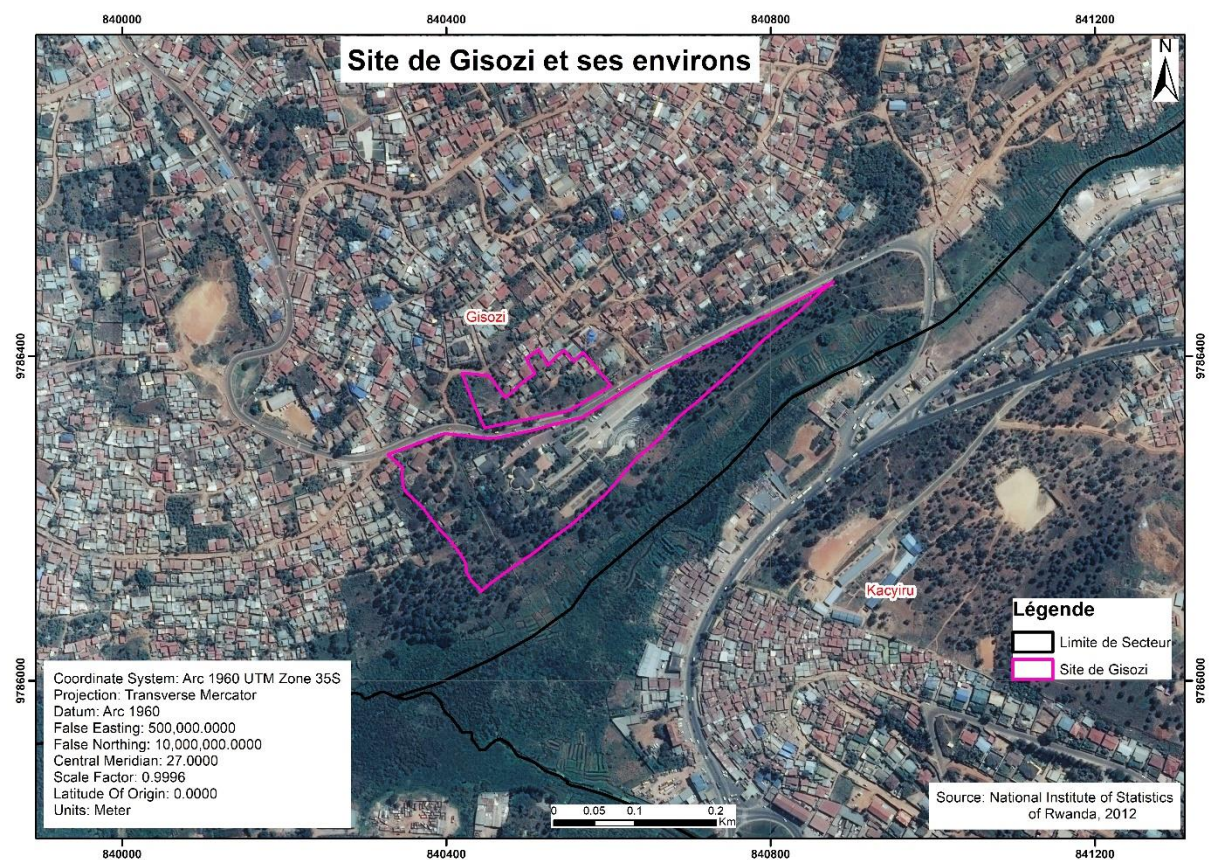
Carte 4. Site de Murambi et ses environs



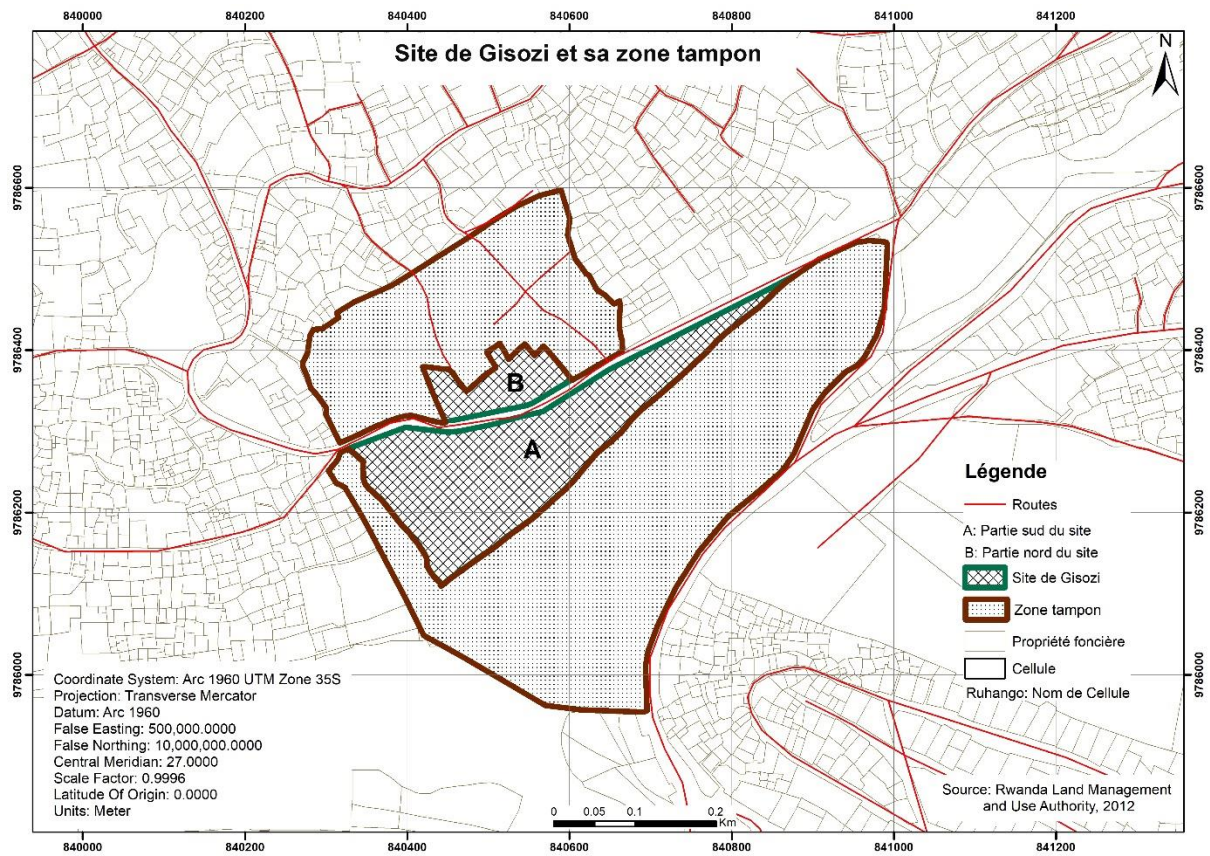
Carte 2. Site de Murambi et sa zone tampon



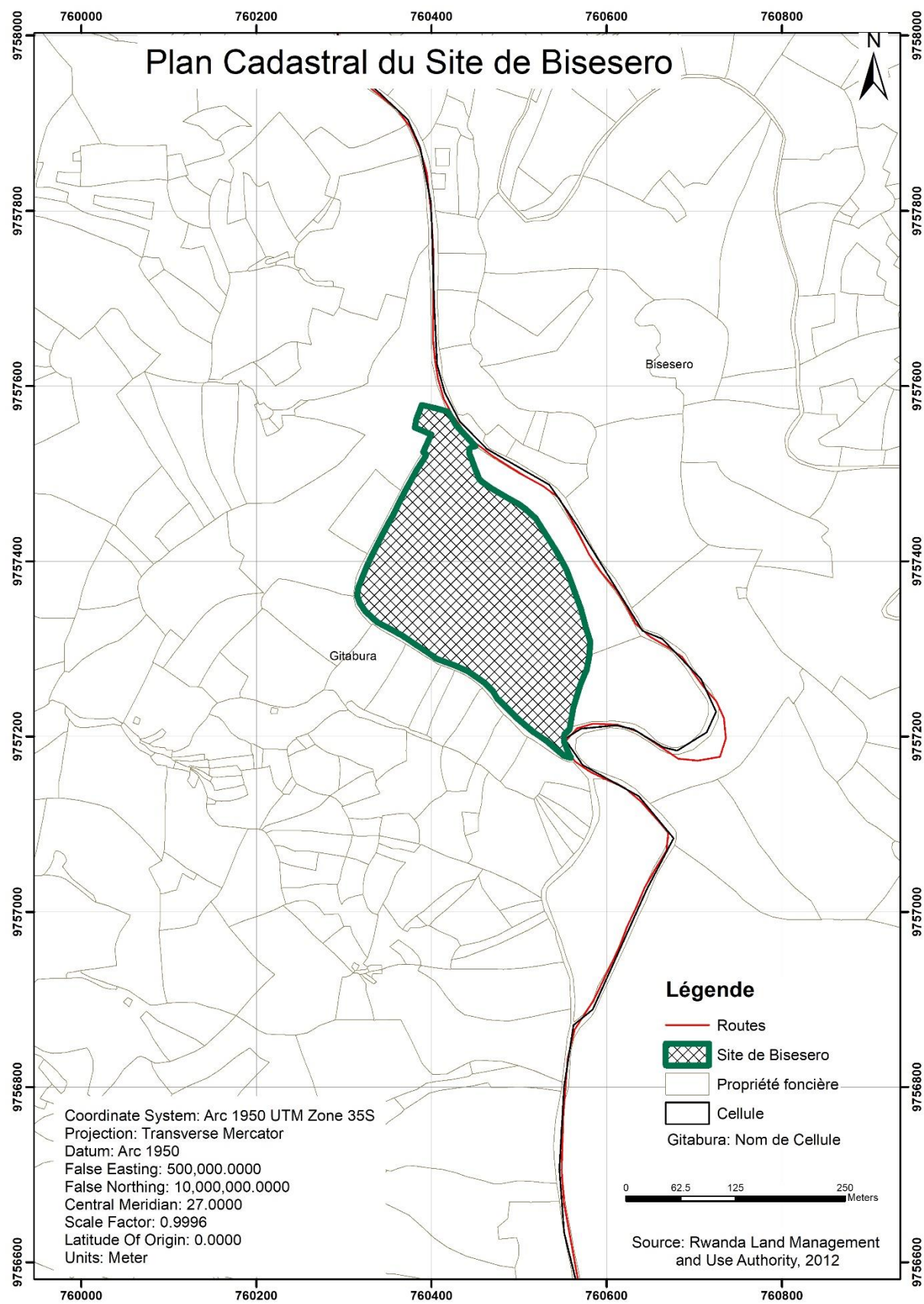
Carte 3. Plan cadastral du Site de Gisozi et ses environs



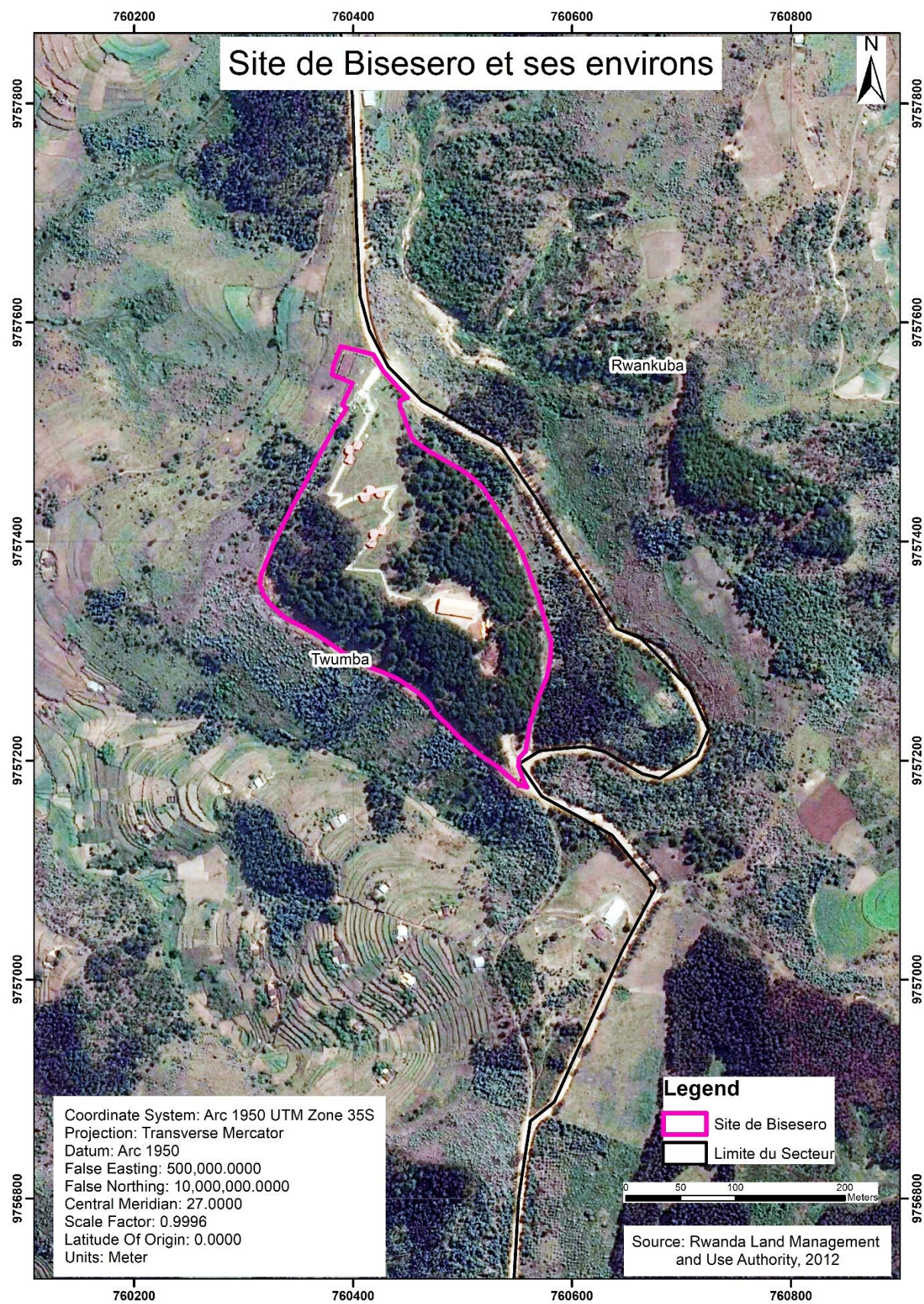
Carte 5. Site de Gisozi et ses environs



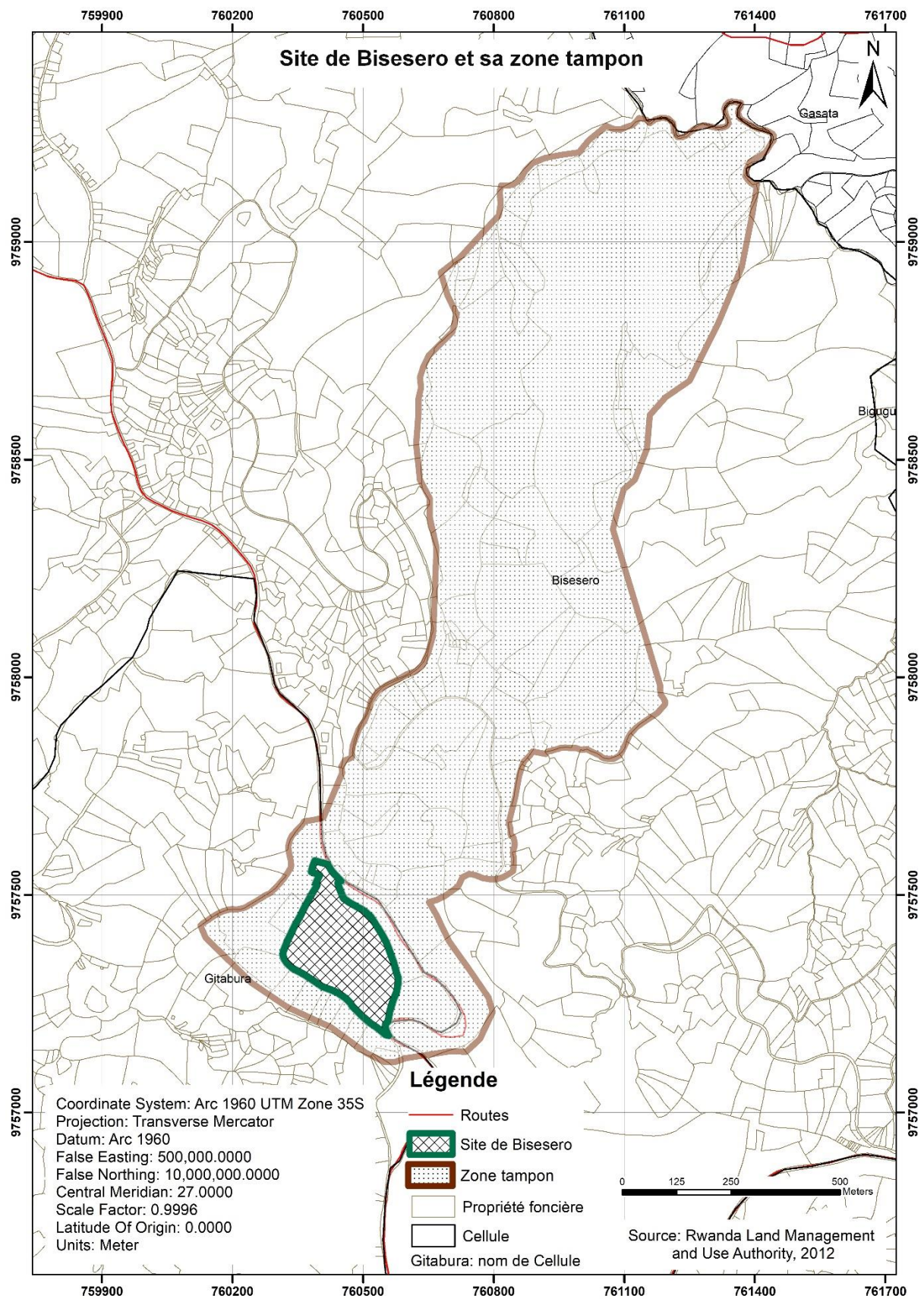
Carte 6. Site de Gisozi et sa zone tampon



Carte 7. Plan cadastral du Site de Bisesero



Carte 8. Site de Bisesero et ses environs



Carte 9. Site de Bisesero et sa zone tampon

Critères selon lesquels le bien est proposé pour inscription (détailler les critères) (voir le paragraphe 77 des Orientations)

Critère (iii)

Les bâtiments des sites mémoriaux du génocide de Murambi, Nyamata, Bisesero et Gisozi sont un témoignage exceptionnel d'une période sombre de l'histoire de l'humanité.

En tant que lieux d'extermination, les quatre sites mémoriaux du génocide symbolisent le processus d'extermination mis en place par un Etat extrémiste et criminel qui a culminé dans la perpétration de l'un des pires crimes contre l'humanité, en l'occurrence le génocide. Les sites mémoriaux sont le résultat matériel de l'idéologie génocidaire et doivent servir de leçon pour l'humanité dans la prévention des crimes de même nature. L'aménagement spatial des sites mémoriaux du génocide perpétré contre les Tutsi, incluant des édifices, des tombes, et un espace de recueillement permettent une compréhension plus globale et plus immédiate qu'aucun autre ensemble des plus grands crimes commis contre l'humanité.

Le génocide de 1994 fut un événement à la fois dévastateur et fondateur. Une nouvelle base sur laquelle s'édifie désormais un héritage, une tradition et un projet de paix et de liberté à transmettre aux générations futures.

Critère (vi)

Les sites mémoriaux du génocide, monuments associés au génocide, ils évoquent le massacre de plus d'un million de Tutsi en 1994 par des extrémistes, sont des témoins évidents des pires crimes contre l'humanité.

Les quatre sites mémoriaux du génocide sont d'une valeur universelle exceptionnelle, des hauts lieux de mémoire pour l'humanité tout entière, symbole de la cruauté et de l'intolérance. Les sites constituent des exemples exceptionnels de transmission aux futures générations de cette page sombre de l'histoire de l'homme, et un signal permanent d'avertissement des potentiels menaces liées aux diverses idéologies extrémistes.

Les sites mémoriaux du génocide sont le symbole unique de l'unité et de la réconciliation depuis la fin du génocide, un symbole de triomphe du désir de la paix et de la tolérance à perpétuer à travers les temps.

Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle (le texte doit préciser ce qui est considérée être la valeur universelle exceptionnelle par le bien proposé pour inscription, 1à 2 pages environ) :

a) Synthèse :

Tout d'abord, les bâtiments des 4 sites mémoriaux de Murambi, Nyamata, Bisesero et Gisozi sont actuellement sauvegardés tels qu'ils étaient pendant le génocide. Les bâtiments des quatre sites ont été aménagés pour refléter l'histoire réelle et la mémoire des populations exterminées.

Ces bâtiments, et en particulier les pièces où des milliers de personnes ont été exécutés, témoignent de la violence du génocide.

Ce qui subsiste des épisodes de l'histoire du génocide, ce sont des bâtiments, des fosses communes qui servent de sépultures à des milliers de victimes non identifiés, et un jardin du mémorial où les noms des victimes identifiés sont inscrits sur un mur.

Les quatre sites constituent un témoignage réel du dernier génocide du 20^{ème} siècle. Devenus des sanctuaires exceptionnels de la mémoire, ces sites sont par ailleurs des lieux de recueillement, de rassemblement et commémorations permettant le travail de deuil collectif.

Le site mémorial de Nyamata est une ancienne église catholique qui servait de lieu de culte et de refuge des Tutsi lors des massacres cycliques qui ont été commis avant 1994. Symbole de la déportation et de la relégation des Tutsi dans une région hostile, le *Bugesera* où se situe le site mémorial de Nyamata a toujours été considéré comme une zone d'exception où la possibilité de tuer les Tutsi sans qu'ils puissent fuir ou se défendre a été pensée, dès le début des années soixante. Le site de Nyamata symbolise ainsi l'absence de limites du crime de génocide par le fait qu'il s'agit d'un site religieux que la communauté reconnaît d'ordinaire comme un lieu sacré.

Au même titre que Nyamata, Murambi qui était une école technique d'excellence pouvant accueillir des centaines d'élèves venus de tous les coins du pays pour y apprendre la science et la technologie, fut un lieu de concentration des Tutsi de la région où plus de cinquante mille personnes (50,000) furent horriblement massacrées en un jour.

Le site mémorial de Murambi est le symbole de la profondeur historique du génocide des Tutsi. En effet, la province de Gikongoro fut le lieu d'un premier génocide en décembre 1963 et janvier-février 1964. Murambi symbolise donc aussi le silence et la négation qui a entouré ce premier crime et qui a lui-même permis la poursuite du processus génocidaire pendant 30 ans jusqu'à sa fatale apogée en 1994. Symbole exceptionnel des conséquences du refus de

voir et d'agir de la communauté humaine, Murambi symbolise donc aussi l'actuel devoir de mémoire et pédagogie.

Le site mémorial de Bisesero érigé en mémorial en 1998, est le symbole de la résistance des Tutsi de la région de Kibuye. Depuis les années soixante, Bisesero a été un lieu de refuge et de résistance contre des attaques meurtrières dirigées contre les populations Tutsi de la région. C'est pour cette raison que les Tutsi se sont réfugiés là par dizaines de milliers en 1994. En effet, c'est sur le site de Bisesero que des hommes et femmes victimes du génocide ont lutté jour et nuit pendant plus de deux mois avant d'être cruellement exterminés par les tueurs formés et lourdement armés, appuyés par des forces venues en dehors de la région, principalement de Kigali, Cyangugu et Gisenyi. Symbole de résistance, Bisesero est aussi le symbole de l'acharnement et de la mobilisation de tous les moyens possibles de l'État pour exterminer les Tutsi.

Enfin, le site mémorial de Gisozi est le symbole du choix de la nation rwandaise de promouvoir une pédagogie de la conscience et de la mémoire du crime, de la volonté de construire un pays pour tous par la réconciliation sans l'oubli. Gisozi symbolise aussi la volonté de donner une sépulture digne aux victimes qui permettent le deuil des familles et de la nation. Il s'agit d'un site qui a accueilli des corps de victimes massacrées sur la colline de Gisozi et dans plusieurs quartiers de Kigali, celles tuées étant en fuite pour sortir de Kigali, celles retrouvées cachées dans leurs maisons et partout ailleurs sur les collines. Gisozi qui est le plus grand site mémorial du Rwanda quant au nombre de victimes qui y sont inhumées, environ trois cent mille victimes (300,000).

Au-delà de leur aspect architectural, la signification la plus forte de la structure des sites mémoriaux réside dans le symbole qu'ils représentent. Ces édifices silencieux sont à la fois le symbole du pouvoir de destruction que l'homme a su inventer, et l'espoir de paix et de tolérance.

b) Justification des critères :

Critère (iii)

Les bâtiments des sites mémoriaux du génocide de Murambi, Nyamata, Bisesero et Gisozi sont un témoignage exceptionnel d'une période sombre de l'histoire de l'humanité.

En tant que lieux d'extermination, les quatre sites mémoriaux du génocide symbolisent le processus d'extermination mis en place par un Etat extrémiste et criminel qui a culminé dans la perpétration de l'un des pires crimes contre l'humanité, en l'occurrence le génocide. Les sites mémoriaux sont le résultat matériel de l'idéologie génocidaire et doivent servir de leçon pour l'humanité dans la prévention des crimes de même nature. L'aménagement spatial des

sites mémoriaux du génocide perpétré contre les Tutsi, incluant des édifices, des tombes, et un espace de recueillement permettent une compréhension plus globale et plus immédiate qu'aucun autre ensemble des plus grands crimes commis contre l'humanité.

Le génocide de 1994 fut un événement à la fois dévastateur et fondateur. Une nouvelle base sur laquelle s'édifie désormais un héritage, une tradition et un projet de paix et de liberté à transmettre aux générations futures.

Critère (vi)

Les sites mémoriaux du génocide, monuments associés au génocide, ils évoquent le massacre de plus d'un million de Tutsi en 1994 par des extrémistes, sont des témoins évidents des pires crimes contre l'humanité.

Les quatre sites mémoriaux du génocide sont d'une valeur universelle exceptionnelle, des hauts lieux de mémoire pour l'humanité tout entière, symbole de la cruauté et de l'intolérance. Les sites constituent des exemples exceptionnels de transmission aux futures générations de cette page sombre de l'histoire de l'homme, et un signal permanent d'avertissement des potentiels menaces liées aux diverses idéologies extrémistes.

Les sites mémoriaux du génocide sont le symbole unique de l'unité et de la réconciliation depuis la fin du génocide, un symbole de triomphe du désir de la paix et de la tolérance à perpétuer à travers les temps.

c) Déclaration d'intégrité (pour tous les biens)

Les sites mémoriaux du génocide proposés pour inscription conservent de manière intacte tous les éléments nécessaires qui sous-tendent la Valeur Universelle Exceptionnelle. Aucune amputation de tout ou partie des quatre sites n'est perceptible présentement.

Les sites ne sont exposés à aucun projet de développement pouvant constituer une menace pour leur intégrité. Au contraire l'Etat du Rwanda a entrepris des actions de délimitation et d'aménagement pour éviter qu'ils ne soient affectés par quelque phénomène que ce soit.

Chaque site mémorial présente un ensemble d'attributs suffisant pour faire comprendre le contexte du génocide perpétré en 1994 au Rwanda. Les corps et les effets personnels constituent un témoignage matériel extrêmement éloquent de l'intensité et de la gravité du génocide pour toute l'humanité.

Tous les éléments nécessaires à la compréhension des valeurs portées par les sites mémoriaux sont toujours présents, et ce dans les limites des zones concernées.

Les dimensions de chaque site mémorial permettent aux visiteurs de voir et de comprendre les scénarios des événements faits graves qui s'y sont passés.

d) Déclaration d'authenticité pour les biens proposés au titre des critères (i) à (vi)

Les valeurs culturelles des sites sont exprimées de manière véridique et crédible à travers leur usage et leur fonction.

Pendant plus de vingt ans, des campagnes de conservation, un renforcement minimal, au moyen de techniques appropriées, ont été entrepris afin de préserver les édifices tels qu'ils étaient pendant le génocide. Les sites mémoriaux occupent leur emplacement d'origine. Par ailleurs, leur forme, leur conception, leurs matériaux, leur substance et leur cadre comme le prouve leur cadre inchangé depuis 1994. Les sites mémoriaux conservent également leur authenticité fonctionnelle de lieu de mémoire, de recueillement et de réflexion sur la paix et la tolérance dans le monde et l'élimination de toutes les formes d'atrocités.

Les quatre sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero, dans leur ensemble servent de lieu de mémoire et de réflexion.

Plus particulièrement, le site de Nyamata, une ancienne église, était un lieu de culte et de refuge. Ce site peut aujourd'hui servir de lieu de culte durant les commémorations, et autres moments de visites. A 10 mètres du site, une nouvelle église a été construite prolongeant l'aspect de recueillement du site. Par ailleurs, le bâtiment de l'ancienne église de Nyamata aujourd'hui érigé en mémorial du génocide a été un lieu de refuge pour toute personne victime de la politique extrémiste. Dans ce sens, on trouve la tombe de mademoiselle Antonia Locatelli, d'origine italienne, tuée parce qu'elle s'opposait au massacre des Tutsi de Nyamata en 1992.

Le site mémorial de Murambi était destiné à devenir une école secondaire. Devenu un site mémorial du génocide, ce lieu est aujourd'hui un endroit de formation et de réflexion au respect de la vie et à la culture de la paix. Ce site témoigne de l'inversion des rôles, où une école a été transformée en un lieu de massacres par des autorités.

Les sites mémoriaux de Bisesero et de Gisozi construits après le génocide ont eux aussi un usage et une fonction mémorielle et éducationnelle.

Par ailleurs, les 4 sites mémoriaux expriment des traditions spécifiques aux régions qu'occupaient les victimes au moment du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. En effet, les sites mémoriaux du génocide sont le reflet des caractères sociaux et culturels qui ont toujours caractérisé le mode de vie des victimes. La politique discriminatoire a poussé les Tutsi à vivre dans l'isolement.

e) Mesures de protection et de gestion requises

Au Rwanda, la gestion des quatre sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero relève de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG) conformément à la loi n° 56/2008 du 10/09/2008 portant organisation des sites mémoriaux et cimetières pour les victimes du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda, revue en 2016 par la loi n° 15/2016 du 02/05/2016 régissant les cérémonies de commémoration du génocide perpétré contre les Tutsi et portant organisation et gestion des sites mémoriaux du génocide perpétré contre les Tutsi.

Sur chaque site, l'Etat y affecte des gestionnaires qui veillent journallement à sa bonne gestion. L'Etat à travers la CNLG assure l'entretien des sites, la sécurité et déploie des moyens en terme de budget alloué chaque année. Tous les quatre sites sont clôturés.

En tant que patrimoine national, les populations des villages et cellules avoisinant les sites ont été sensibilisées à veiller à leur protection et gestion. De même, les districts où sont localisés les quatre sites contribuent à leur entretien périodique en collaboration avec les associations des rescapés de la région et autres groupes sociaux tels que les élèves, les jeunes et les femmes. Ceux-ci a souvent eu lieu entre avril et juillet de chaque année.

En vue de pérenniser la protection et la gestion des sites, En juillet 2017, un plan de gestion des sites (2018-2022) élaboré en concertation avec diverses parties prenantes a été adopté. L'apport de la communauté locale dans ce rapport est d'une grande importance. Parmi les objectifs à long terme fixés dans ce plan de gestion, la mise en valeur des sites, le renforcement des capacités des gestionnaires, l'éducation, la recherche ont une place de choix.

Nom et coordonnées pour les contacts de l'institutions/agence locale officielle

Organisation : Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG) :

Adresse : 7035 Kigali/Rwanda

Tél : +250 788303065

Fax : -

Courriel : administrator@cnlg.gov.rw

Adresse internet : www.cnlg.gov.rw

1. IDENTIFICATION

1.a. Etat partie : RWANDA

1.b. Etat, Province ou région

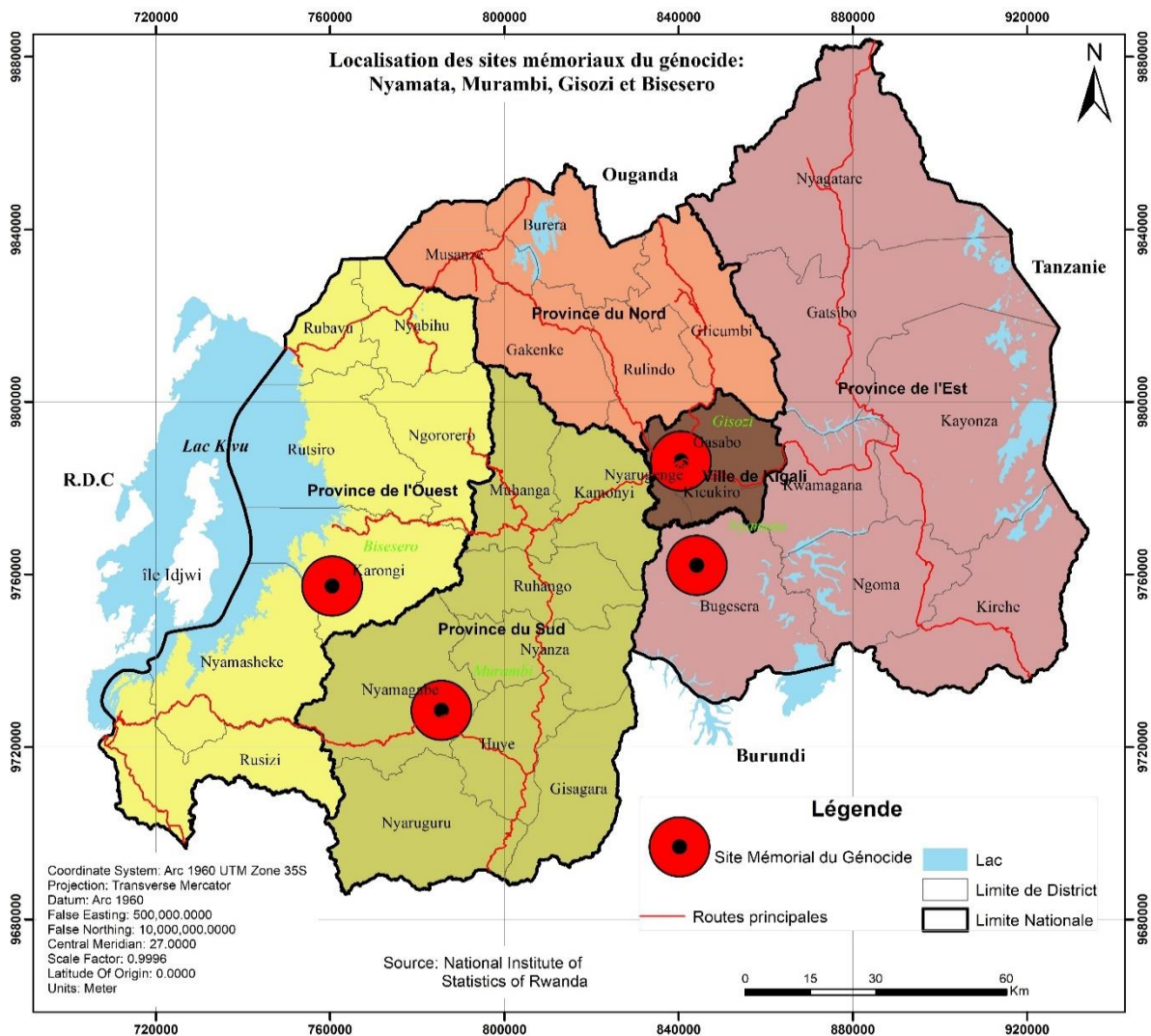
- Nyamata est situé dans le district de Bugesera, dans la province de l'Est ;
- Murambi est situé dans le district de Nyamagabe, dans la province du Sud ;
- Gisozi est situé dans le district de Gasabo, dans la ville de Kigali ;
- Bisesero est situé dans le district de Karongi, dans la province de l'Ouest

1.c. Nom du bien

Sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero



Carte 5. Localisation du Rwanda en Afrique



Carte 6. Localisation des sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero

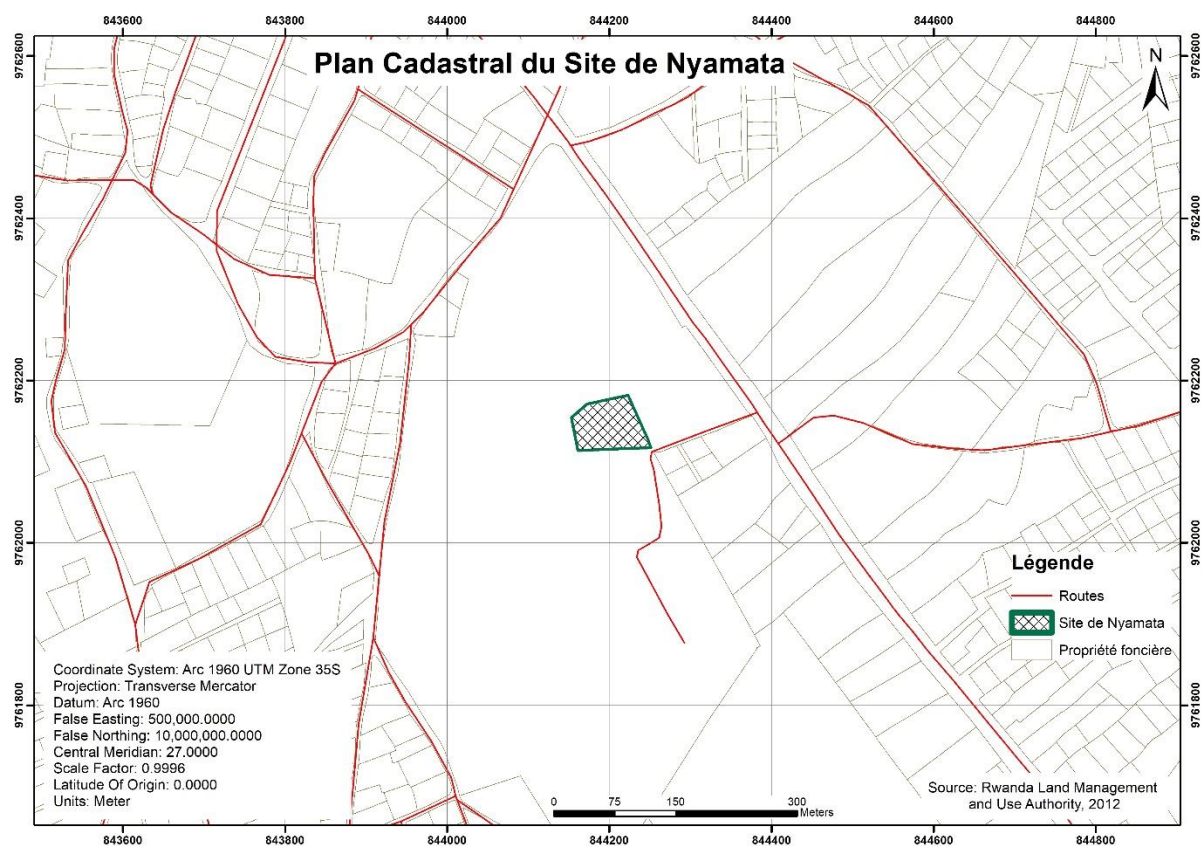
1.d. Coordonnées géographiques à la seconde près

N° d'identification	Nom de l'élément	Région(s) Districts)	Coordonnées du point central	Surface du bien proposé pour inscription (ha)	Surface de la zone tampon (ha)	Carte N°
01	Nyamata	Bugesera	E 510417 N 4762370	0,51	7,74	7
02	Murambi	Nyamagab e	E 451944 N 4728603	9,55	5,49	8

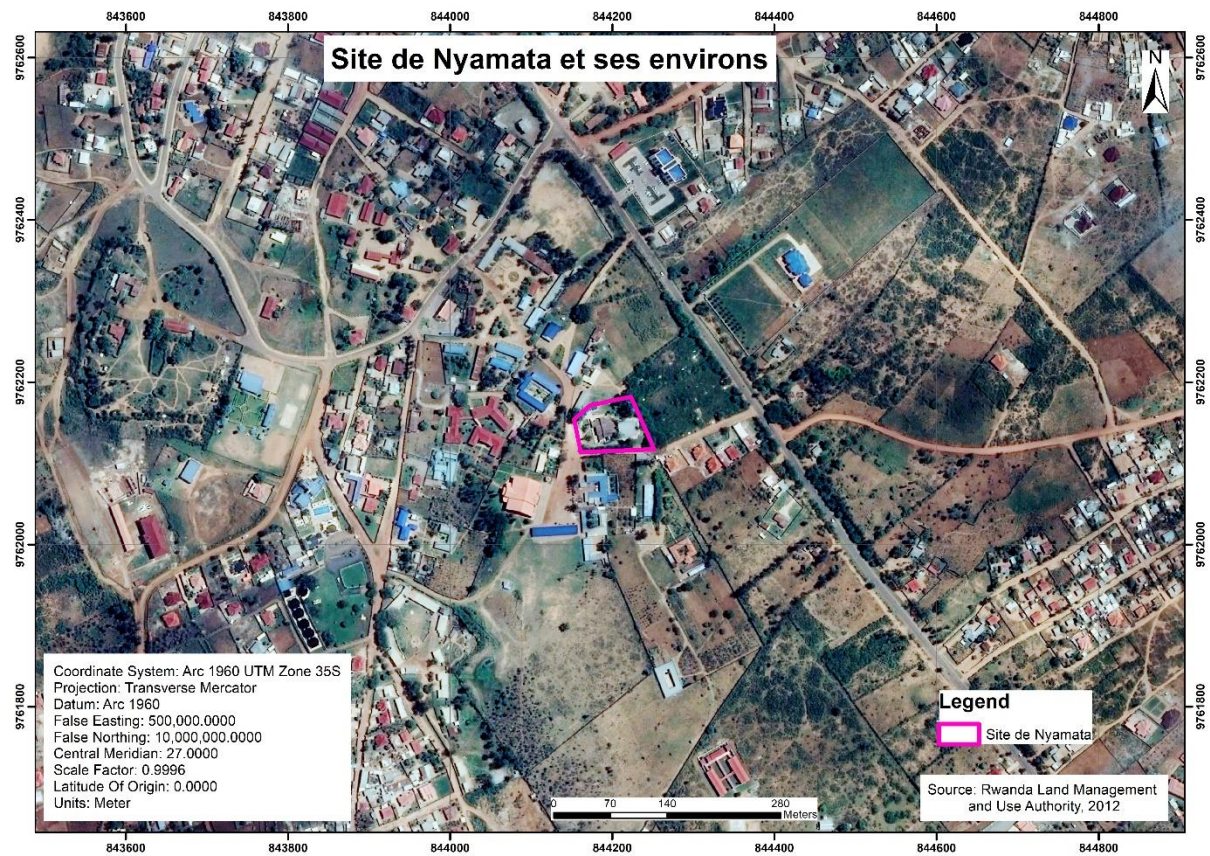
03	Gisozi	Gasabo	E 426804 N 4757397	7,95	16,99	9
04	Bisesero	Karongi	E 506774 N 4786527	6,64	105,94	10
Surface totale en (hectares)				24,65	136,16	

Tableau 1. Coordonnées géographiques à la seconde près

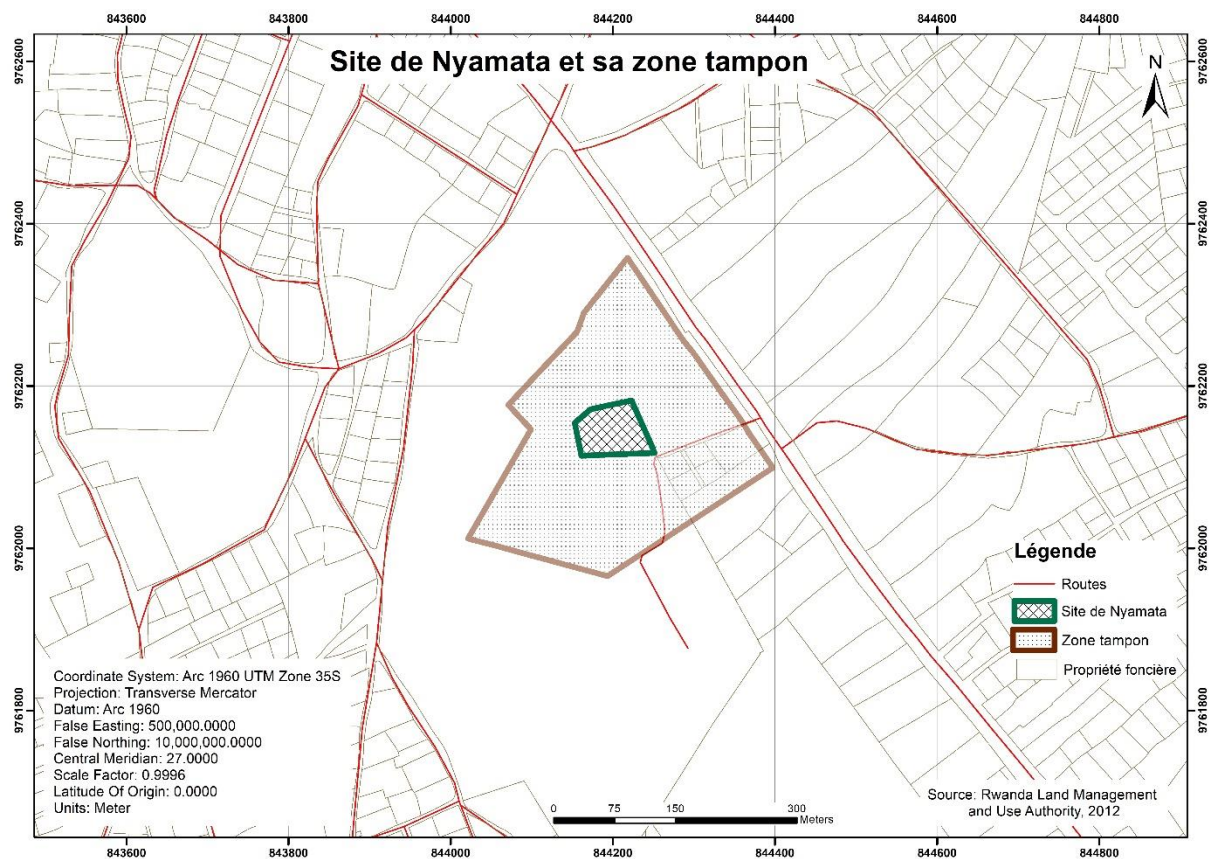
1.e. Cartes et plans indiquant les limites du bien proposé et celles de la zone tampon



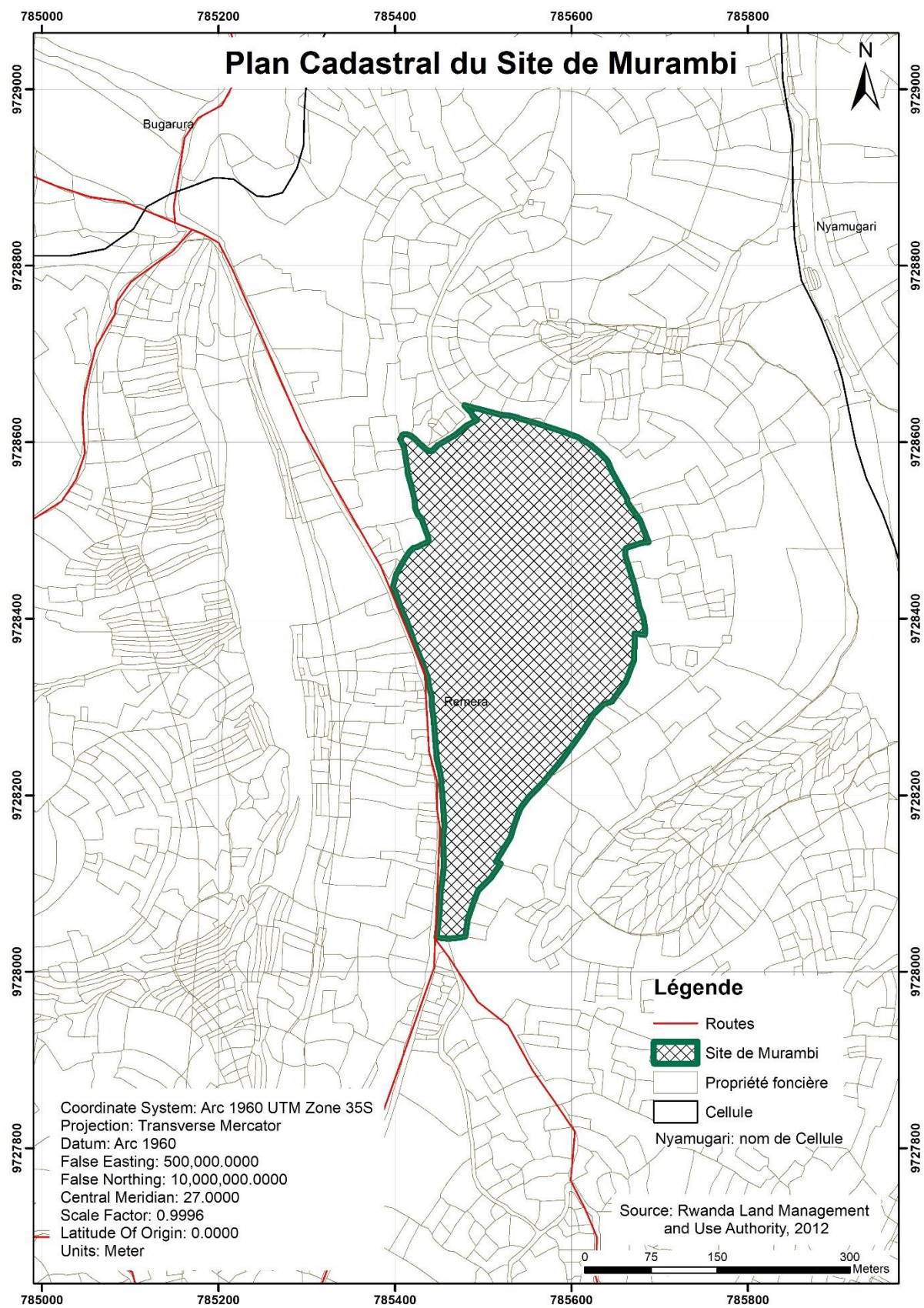
Carte 7. Plan cadastral du site de Nyamata



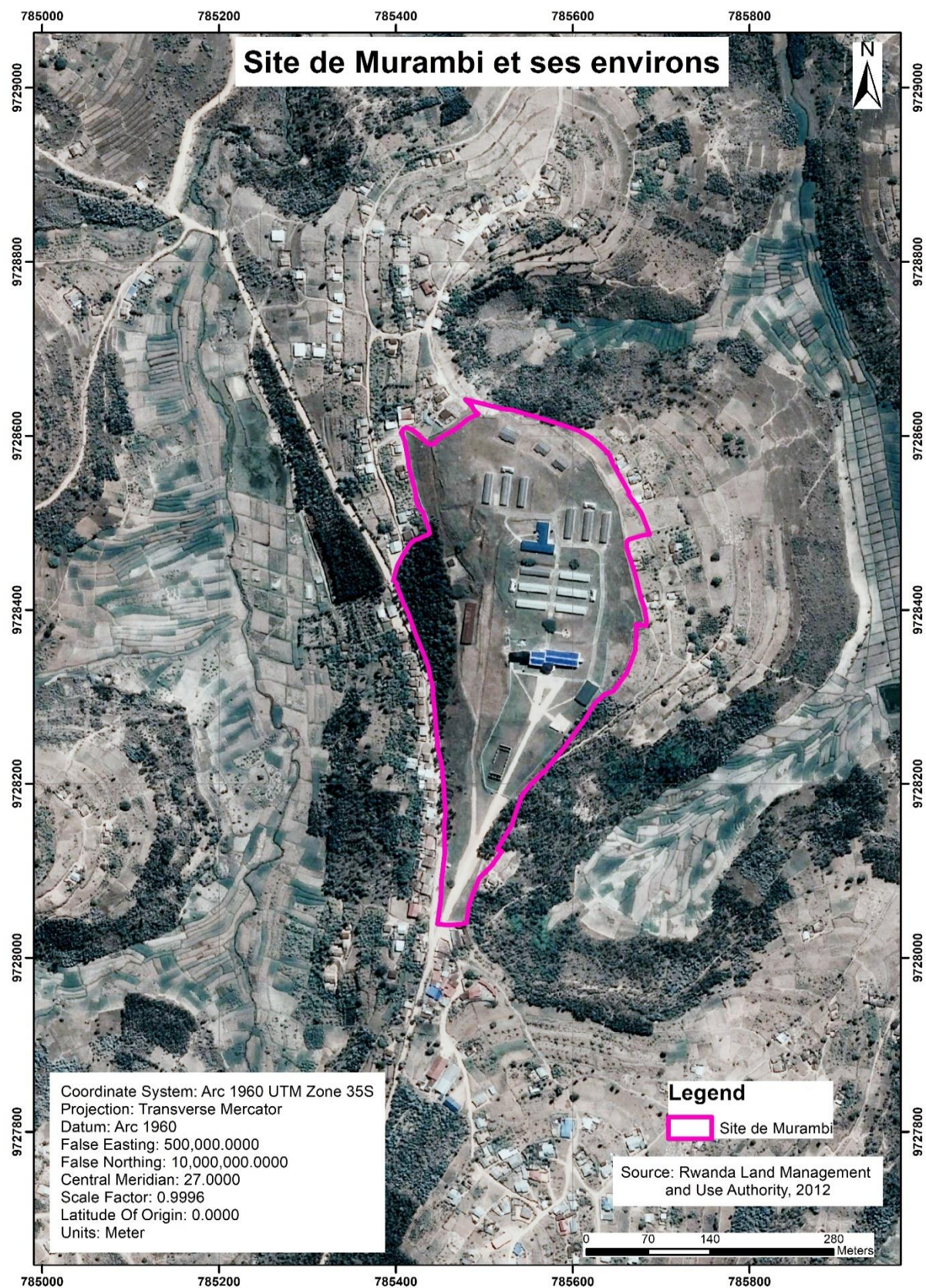
Carte 8. Site de Nyamata et ses environs



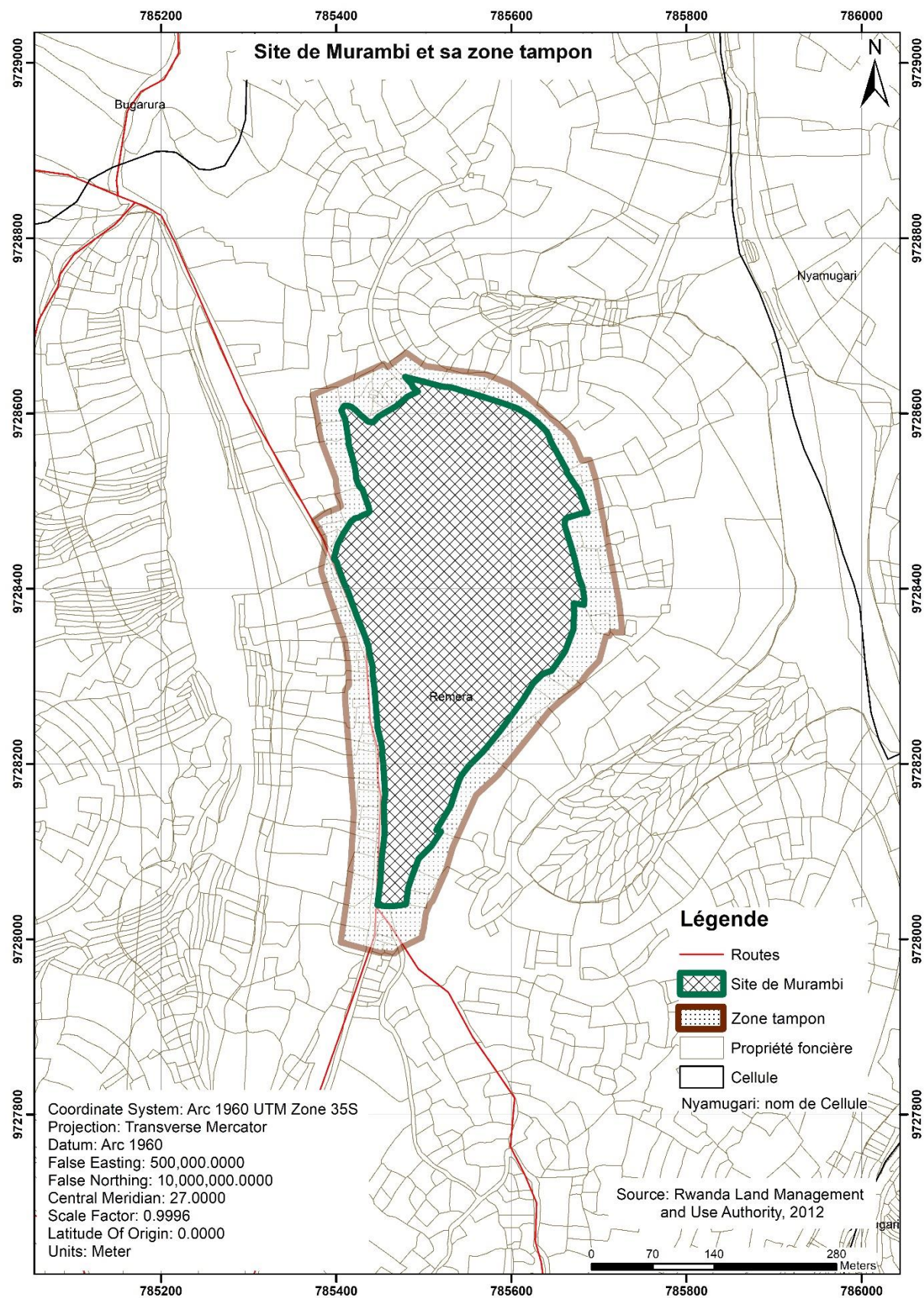
Carte 9. Site de Nyamata et sa zone tampon



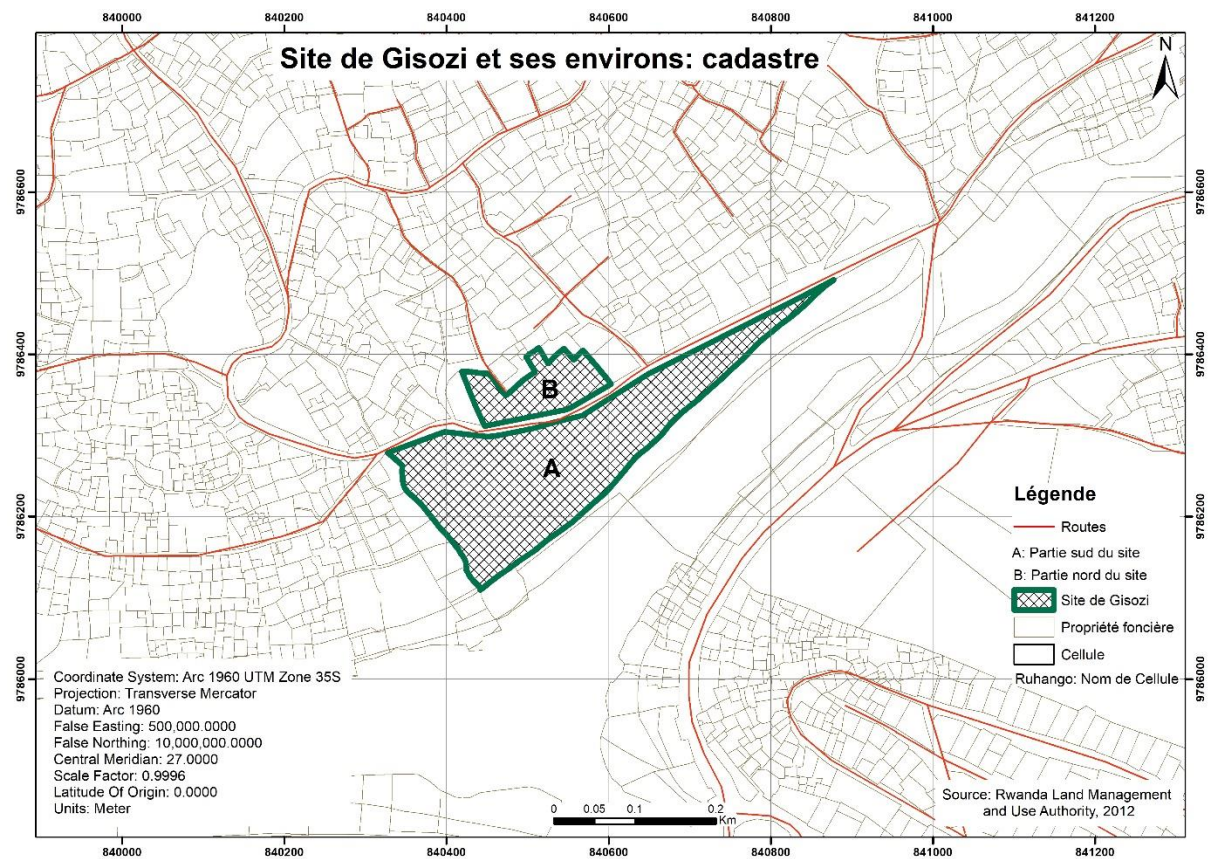
Carte 10. Plan cadastral du site de Murambi



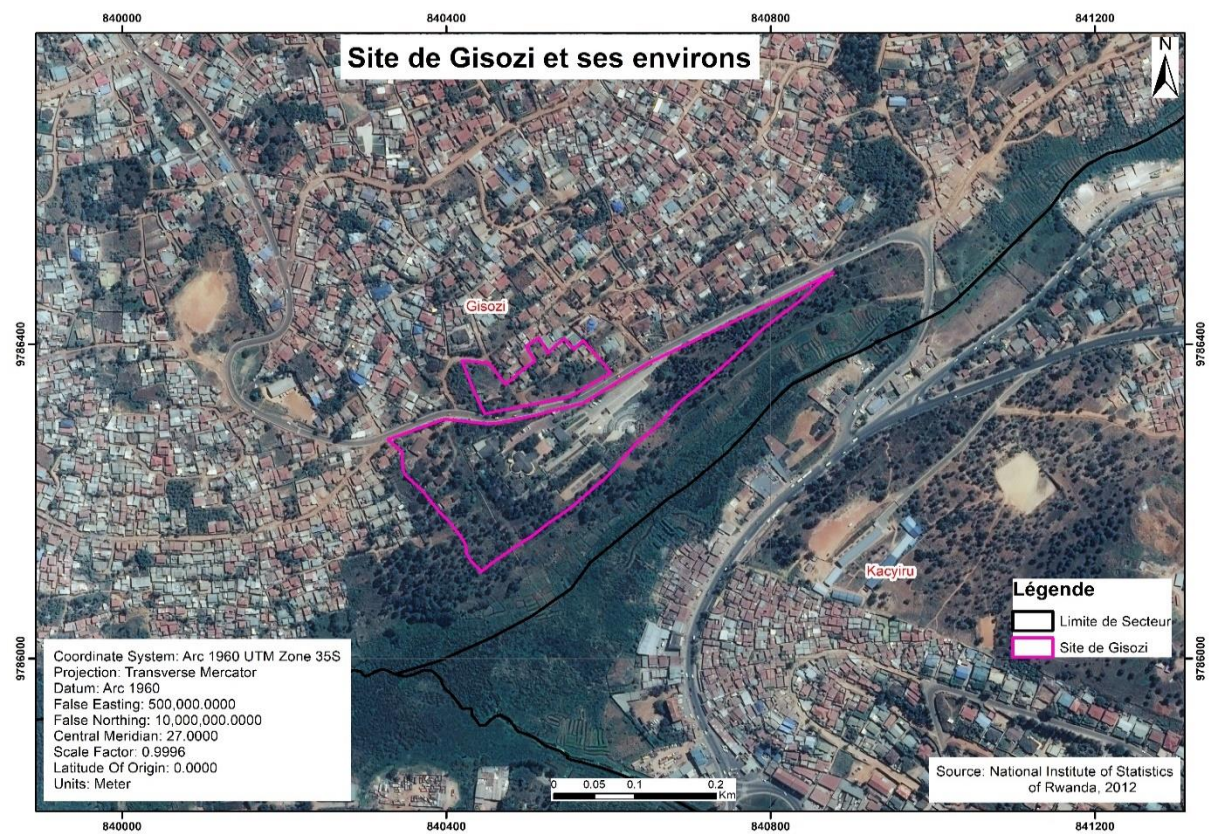
Carte 11. Site de Murambi et ses environs



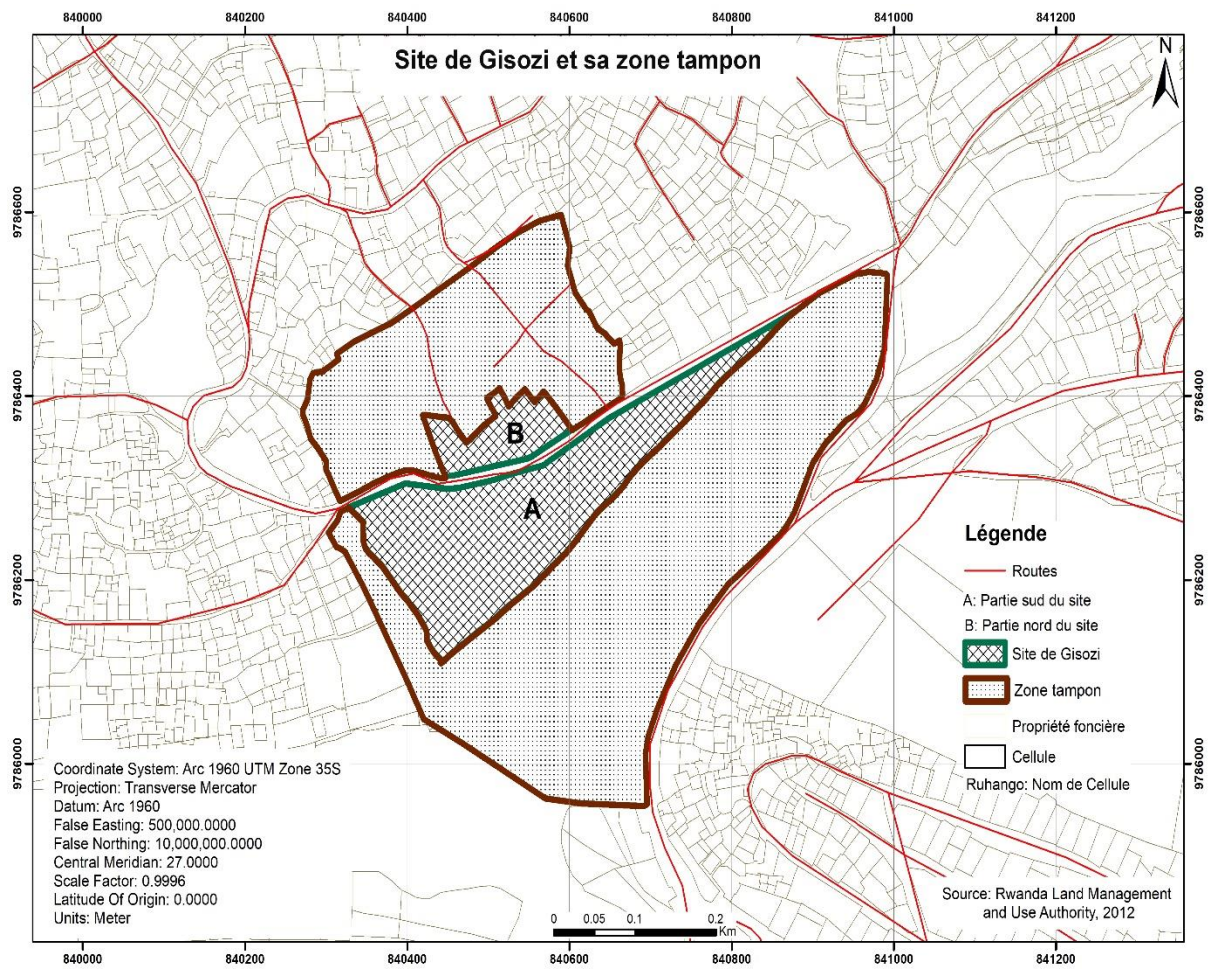
Carte 12. Site de Murambi et sa zone tampon



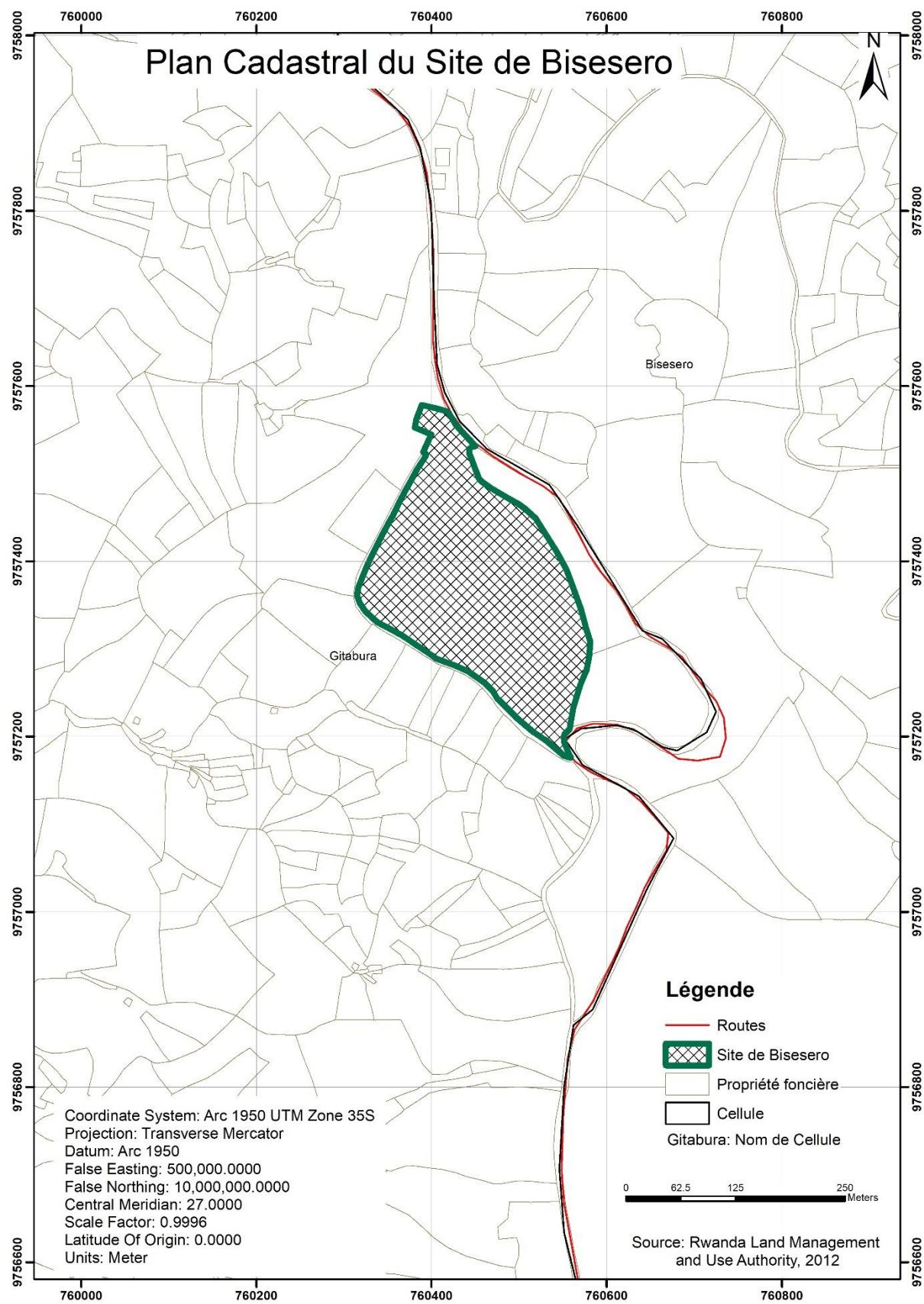
Carte 13. Site de Gisozi et ses environs : cadastre



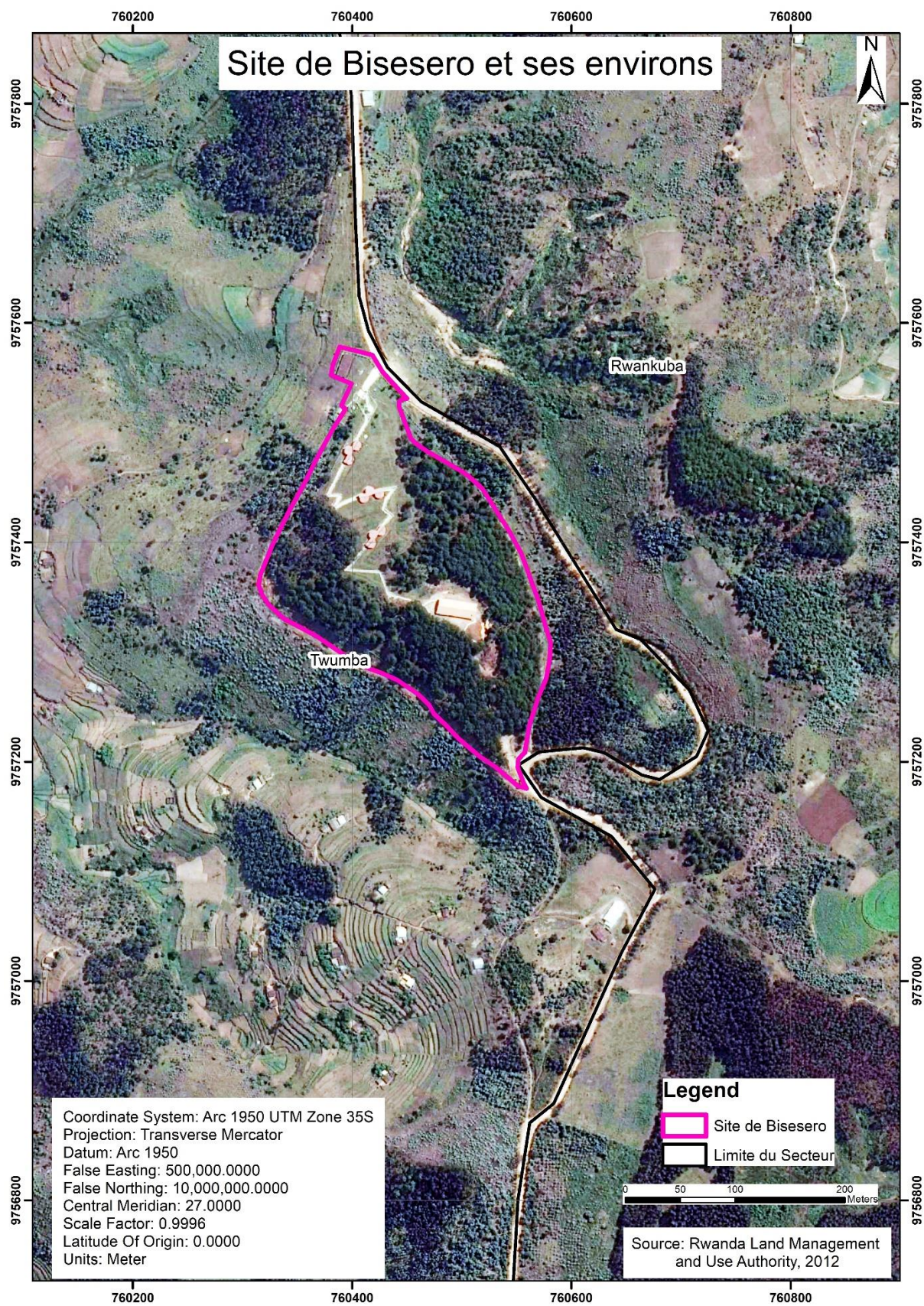
Carte 14. Site de Gisozi et ses environs



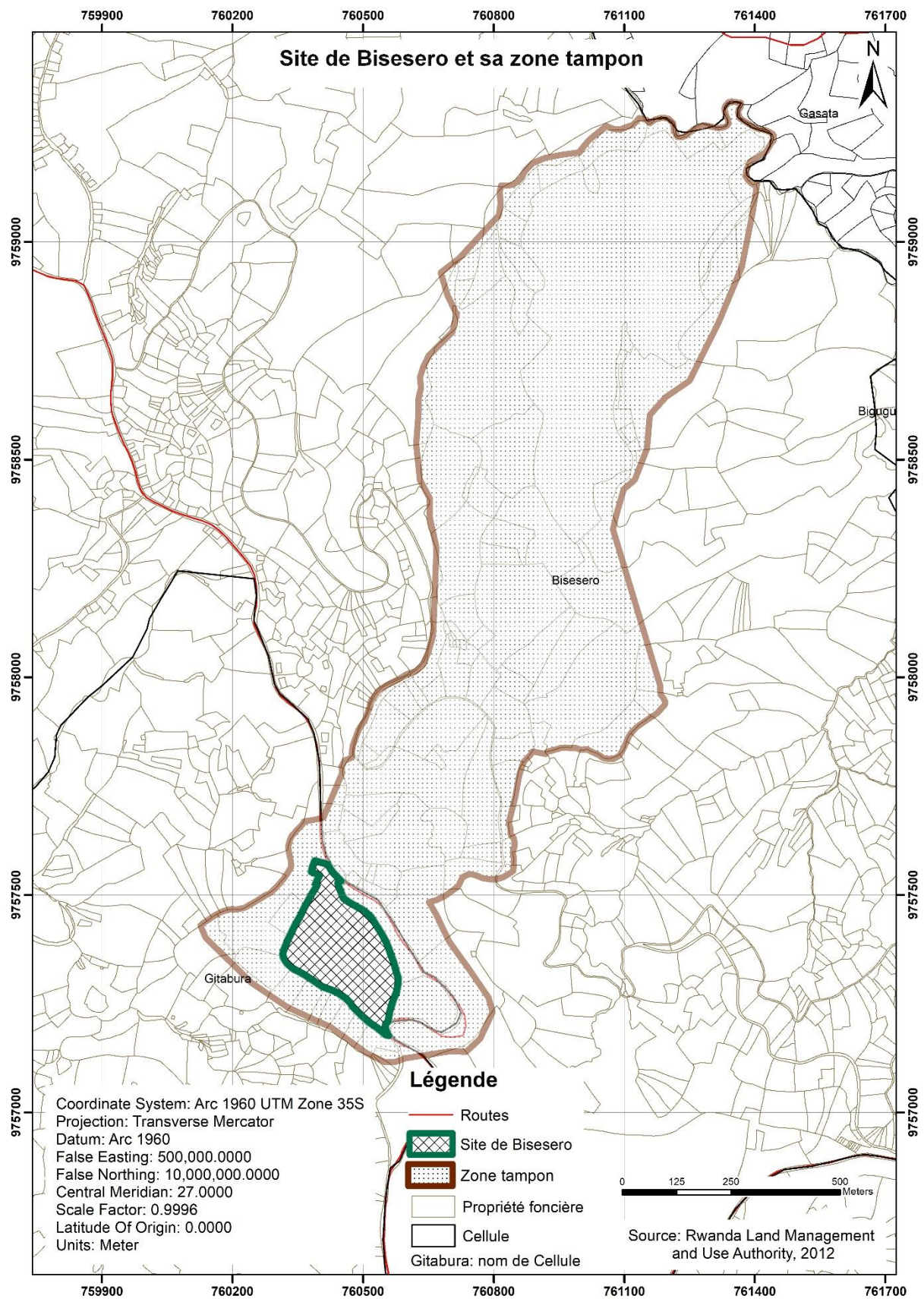
Carte 15. Site de Gisozi et sa zone tampon



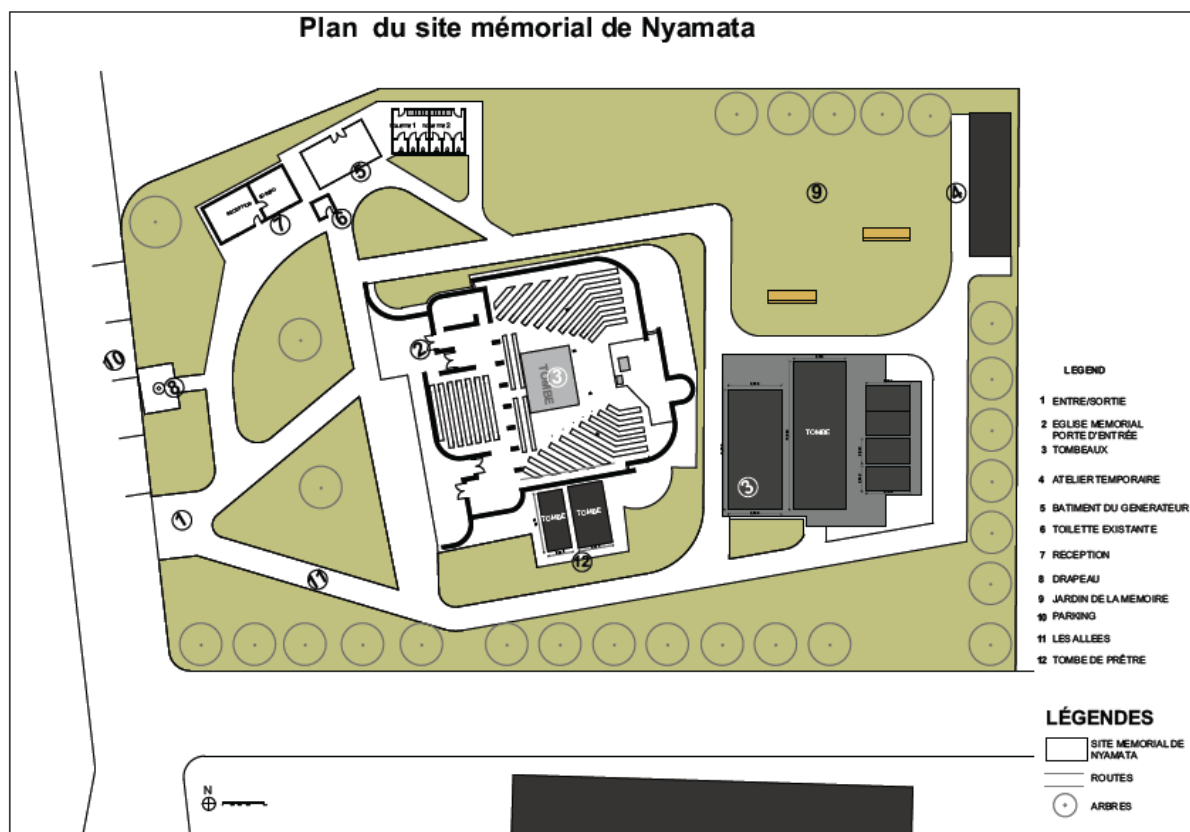
Carte 16. Plan cadastral du site de Bisesero



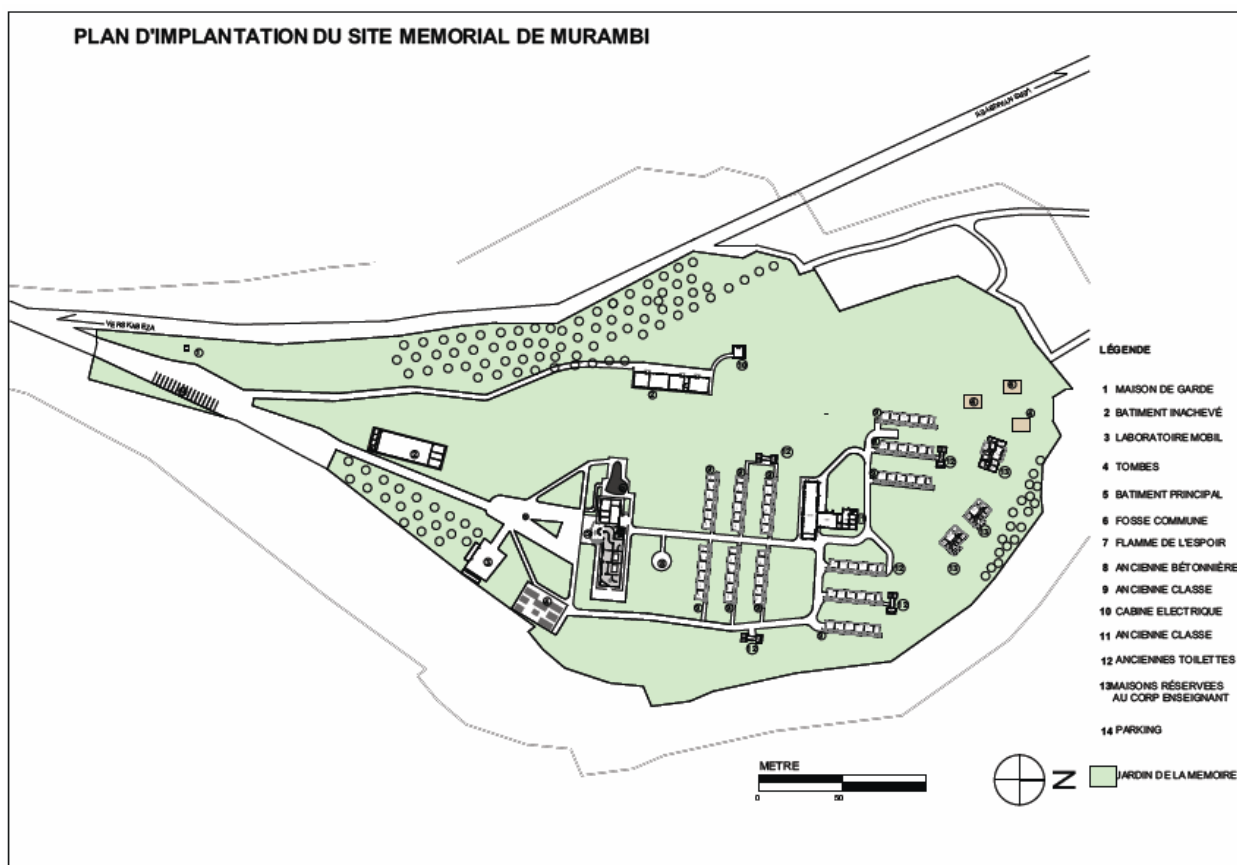
Carte 17. Site de Bisesero et ses environs



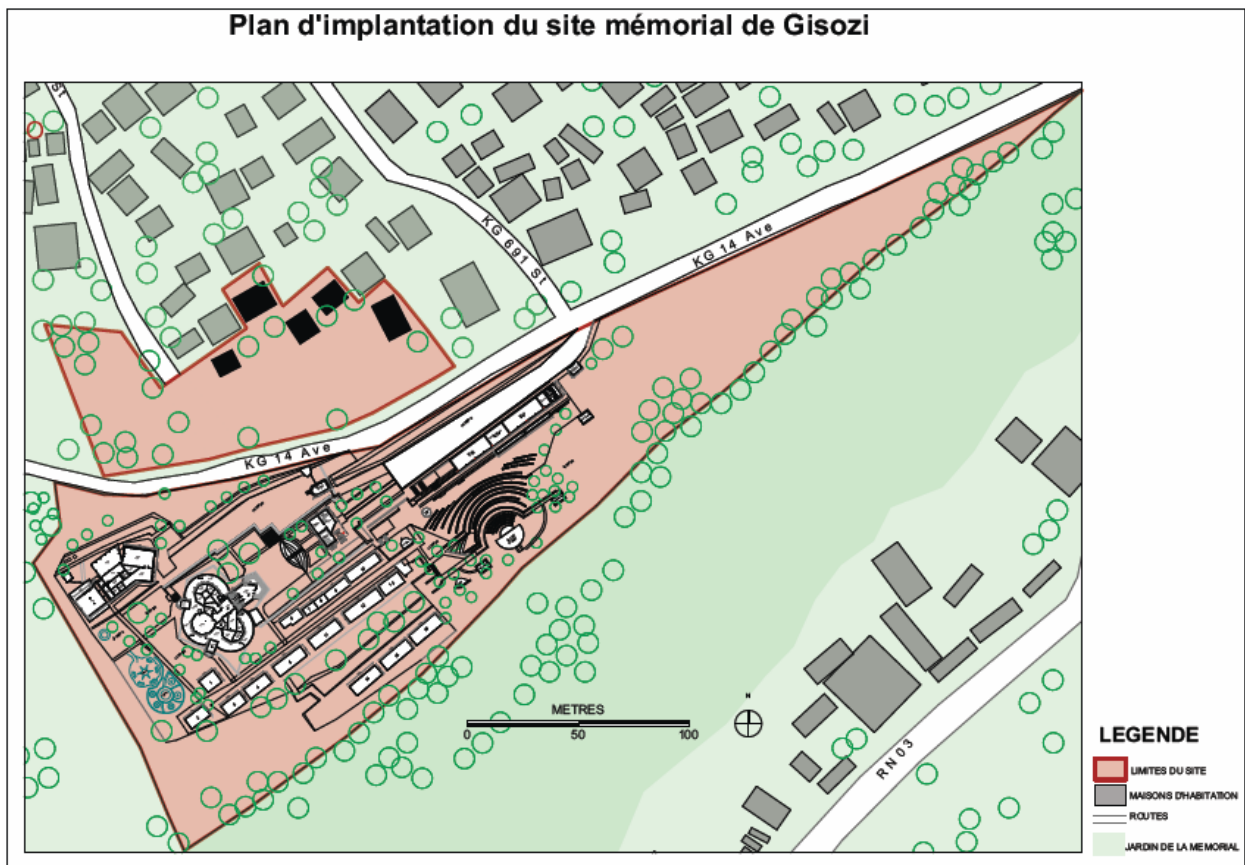
Carte 18. Site de Bisesero et sa zone tampon



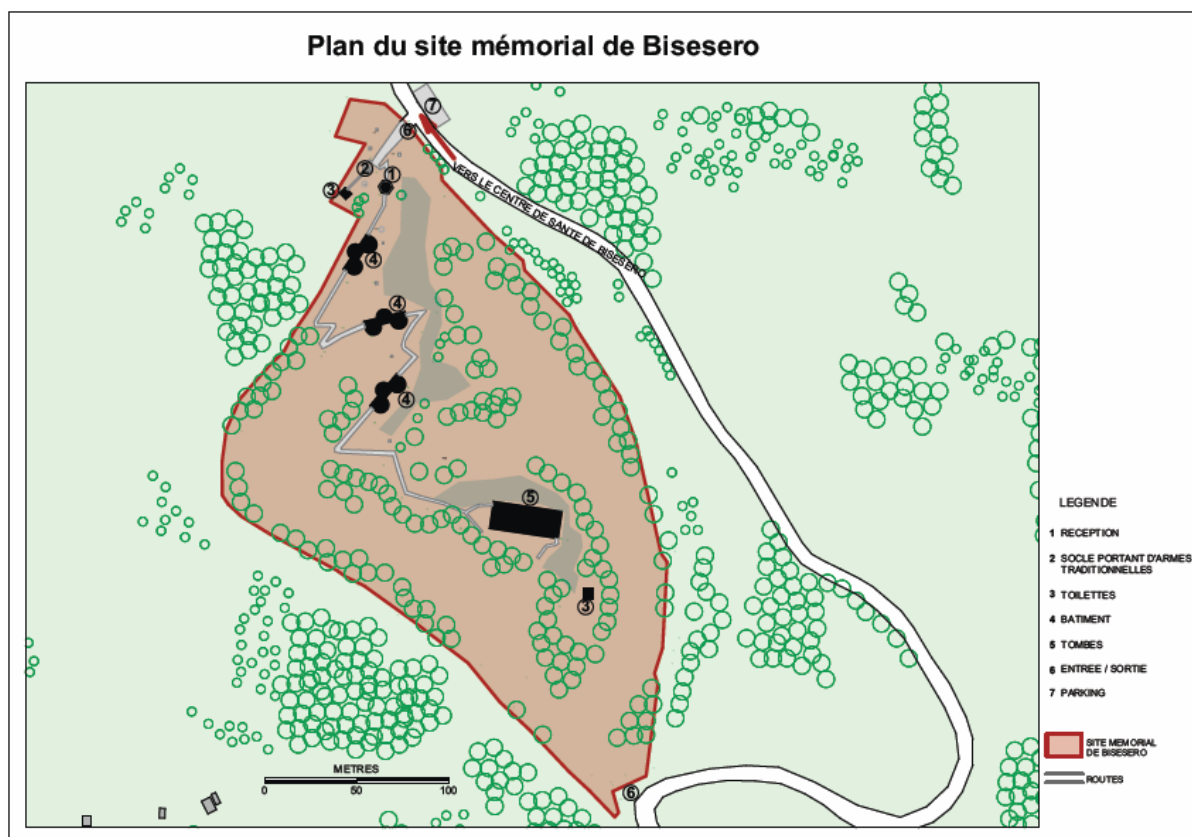
Carte 19. Plan d'implantation du site mémorial de Nyamata



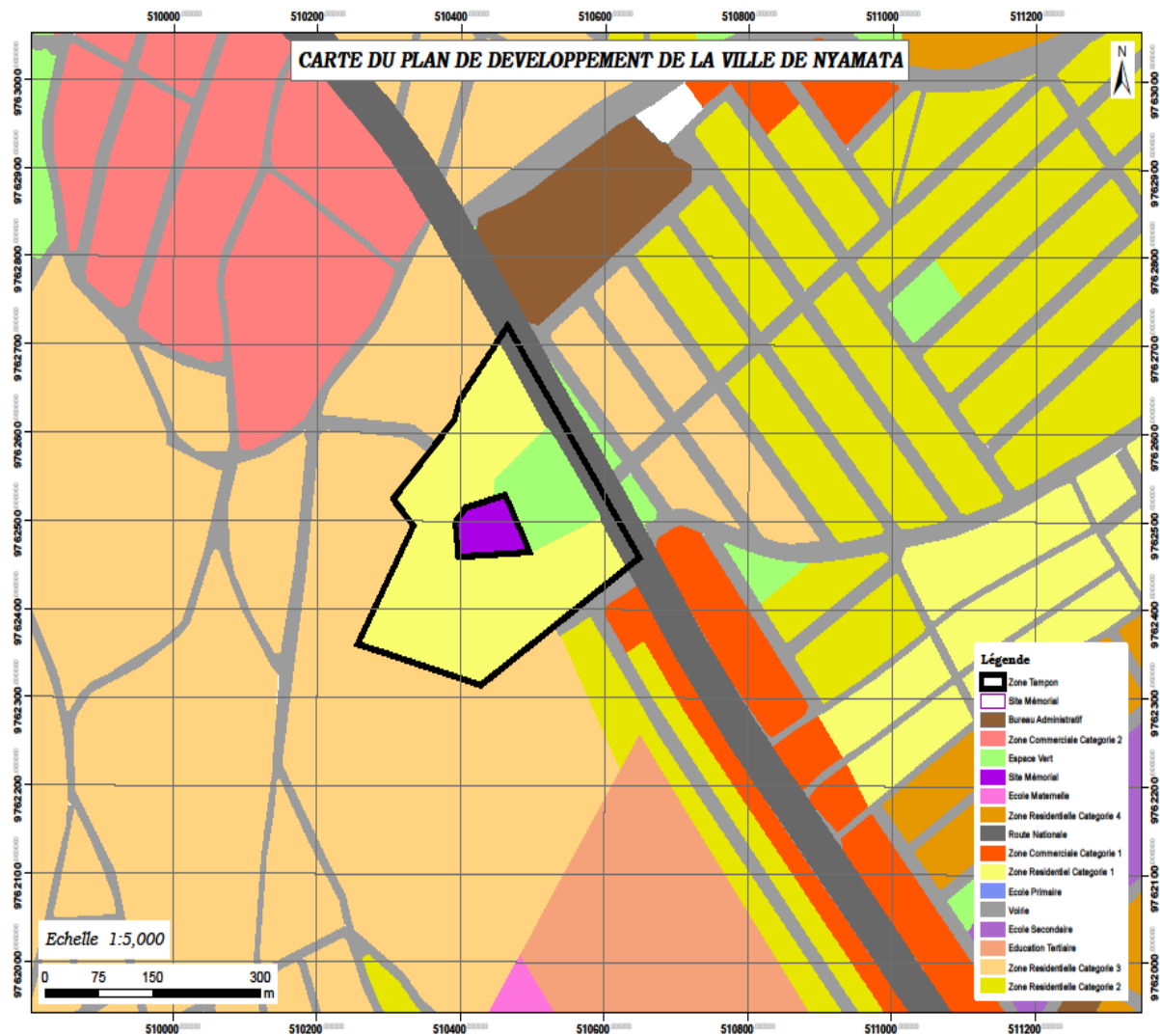
Carte 20. Plan d'implantation du site mémorial de Murambi



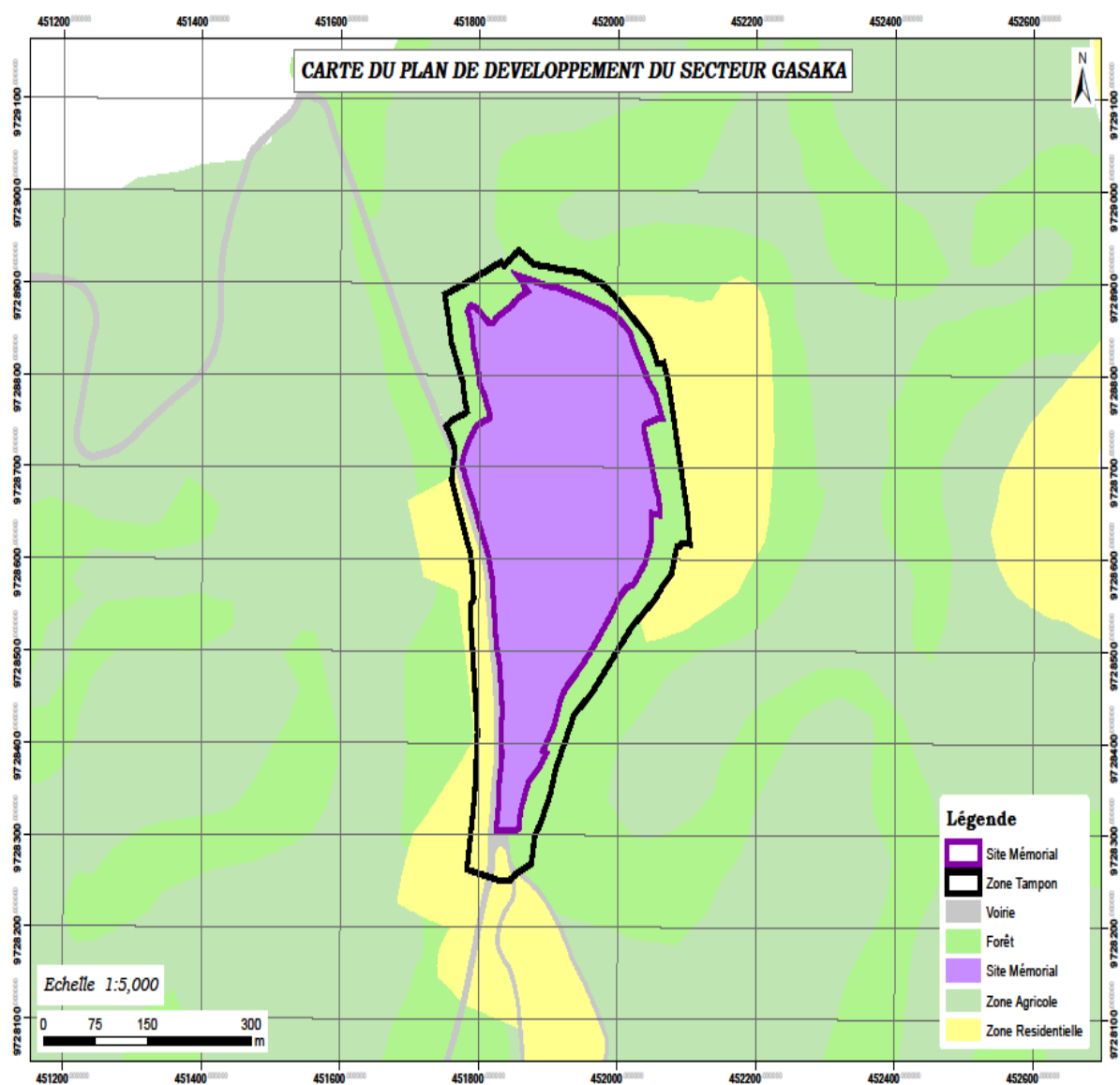
Carte 21. Plan d'implantation du site mémorial de Gisozi



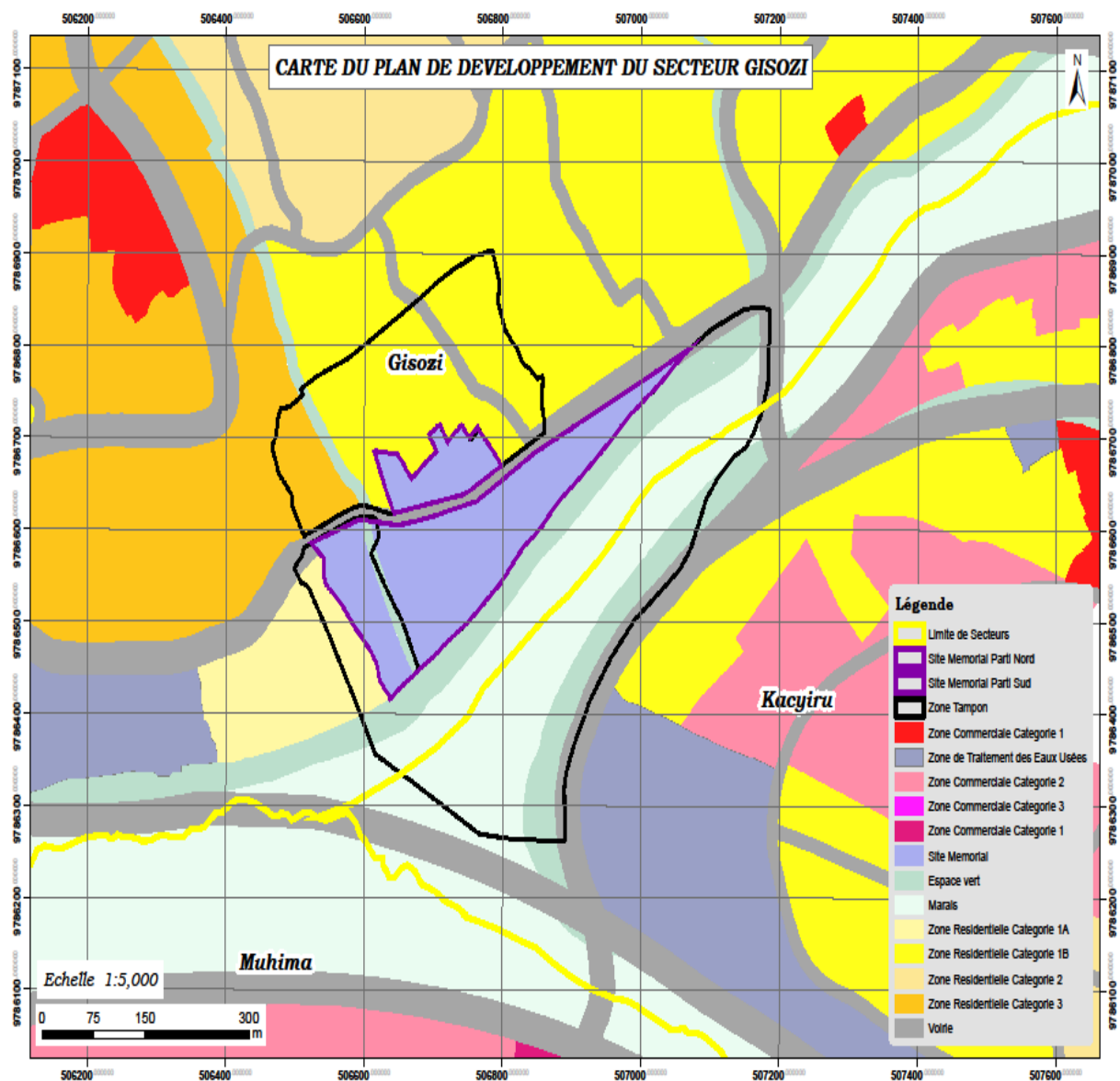
Carte 22. Plan du site mémorial de Bisesero



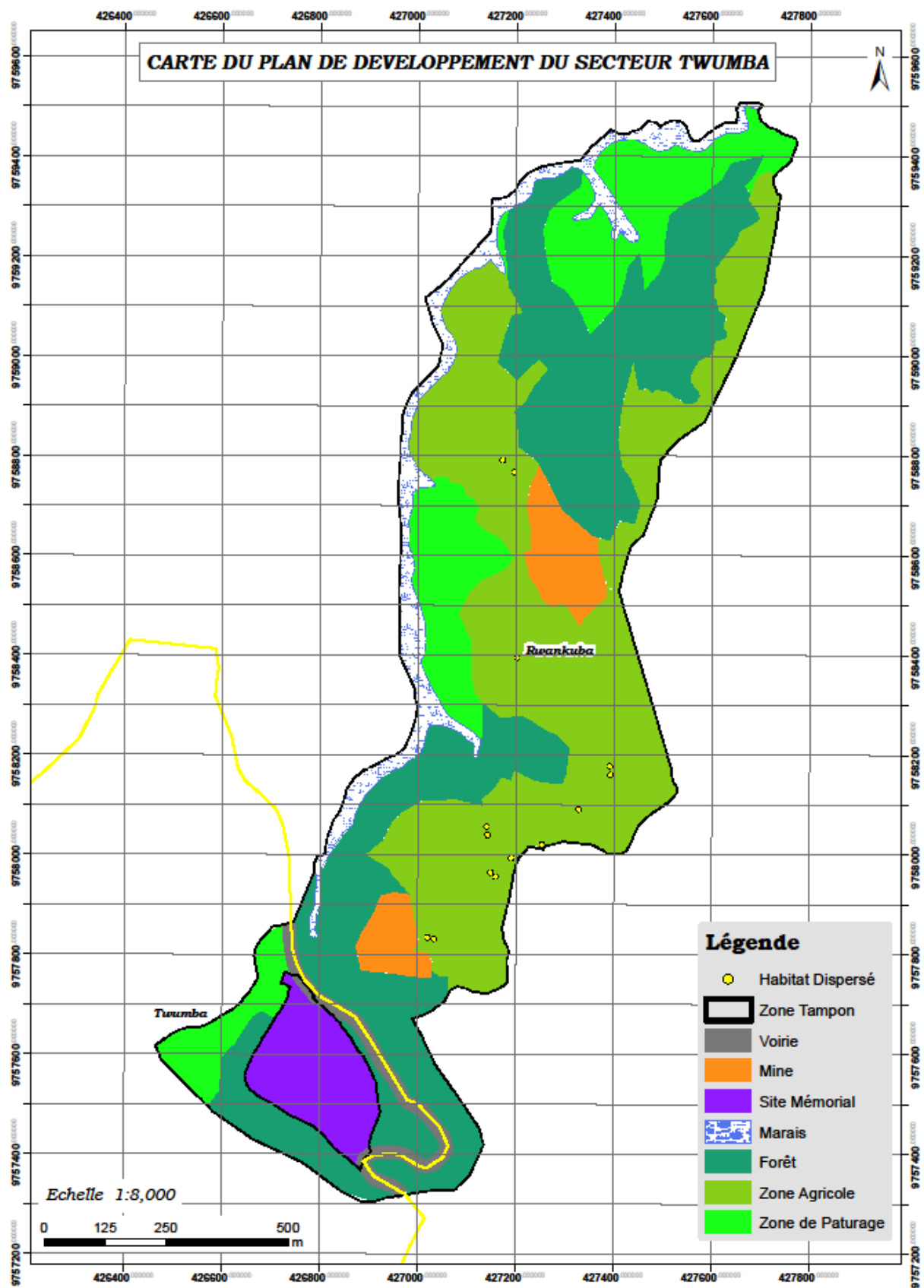
Carte 23. Plan de développement de la ville de Nyamata



Carte 24. Plan de développement du Secteur Gasaka



Carte 25. Plan de développement du Secteur Gisozi



Carte 26. Plan de développement du Secetur Twumba

Un jeu complet de cartes et plans se trouve en annexe 2

Titre	Référence
Localisation du Rwanda en Afrique	Carte 5
Localisation des sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero	Carte 6
Plan cadastral du site de Nyamata	Carte 7
Site de Nyamata et ses environs	Carte 8
Site de Nyamata et sa zone tampon	Carte 9
Plan cadastral du site de Murambi	Carte 10
Site de Murambi et ses environs	Carte 11
Site de Murambi et sa zone tampon	Carte 12
Site de Gisozi et ses environs : cadastre	Carte 13
Site de Gisozi et ses environs	Carte 14
Site de Gisozi et sa zone tampon	Carte 15
Plan cadastre du site de Bisesero	Carte 16
Site de Bisesero et ses environs	Carte 17
Site de Bisesero et sa zone tampon	Carte 18
Plan du site mémorial de Nyamata	Carte 19
Plan d'implantation du site mémorial de Murambi	Carte 20
Plan d'implantation du site mémorial de Gisozi	Carte 21
Plan du site mémorial de Bisesero	Carte 22
Plan de développement de la ville de Nyamata	Carte 23
Plan de développement du Secteur Gasaka	Carte 24
Plan de développement du Secteur Gisozi	Carte 25
Plan de développement du Secetur Twumba	Carte 26
Plan du site de Nyamata	Carte 27
Plan de la zone tampon du site mémorial de Nyamata	Carte 28
Plan et façade du bâtiment principal du site mémorial de Nyamata	Carte 29
Plan et façade de la réception au site mémorial de Nyamata	Carte 30
Plan et façades des toilettes au site mémorial de Nyamata	Carte 31
Plan de la zone tampon du site mémorial de Murambi	Carte 32

Plan et façade du bâtiment principal du site mémorial de Murambi	Carte 33
Plan et façade du bâtiment I du site mémorial de Murambi	Carte 34
Plan et façade du bâtiment II du site mémorial de Murambi	Carte35
Plan et façade du bâtiment III au site mémorial de Murambi	Carte36
Plan et façade du bâtiment IV du site mémorial de Murambi	Carte 37
Plan et façade du bâtiment IVb au site mémorial de Murambi	Carte 38
Plan et façade du bâtiment VI au site mémorial de Murambi	Carte 39
Plan, coupe et façade de la fosse commune au site mémorial de Murambi	Carte 40
Plan et façade de la maison de garde au site mémorial de Murambi	Carte 41
Plan et façade des toilettes au site mémorial de Murambi	Carte 42
Plan, coupe et façade des tombes au site mémorial de Murambi	Carte 43
Plan du site mémorial de Gisozi	Carte 44
Plan de la zone tampon du site mémorial de Gisozi	Carte 45
Plan et façades des salles de recueillement au site mémorial de Gisozi	Carte 46
Plan et façade de la boutique artisanale au site mémorial de Gisozi	Carte 47
Plan et façade du café-musée au site mémorial de Gisozi	Carte 48
Plan et coupe typiques des tombes aux sites mémorial de Gisozi	Carte 49
Plan des tombes au site mémorial de Gisozi	Carte 50
Plan et façade de la flamme de l'espoir au site mémorial de Gisozi	Carte 51
Plans et façades du bâtiment principal au site mémorial de Gisozi	Carte 52
Plan et façade de la maison de garde au site mémorial de Gisozi (1)	Carte 53
Plan et façade de la maison de garde au site mémorial de Gisozi (2)	Carte 54
Plan du site mémorial de Bisesero	Carte 55
Plan de la zone tampon du site mémorial de Bisesero	Carte 56
Plan et façade du bâtiment au site mémorial de Bisesero	Carte 57
Plan et coupe du bâtiment du site mémorial de Bisesero	Carte 58
Plan et façade d'armes en pierres au site mémorial de Bisesero	Carte 59
Plan et façade de la réception au site mémorial de Bisesero	Carte 60
Plan et façade des toilettes au site mémorial de Bisesero	Carte 61
Plan et façade du socle d'armes traditionnelles au site mémorial de Bisesero	Carte 62
Plan, façade et coupe typique des tombes au site mémorial de Bisesero	Carte 63
Plan au site des allées au site mémorial de Bisesero	Carte 64

Tableau 2. Jeu complet de cartes et plans de sites

1.f. Surface du bien proposé pour inscription (en hectares) et de la zone tampon (en hectares)

N°	Nom de l'élément	Nom de l'élément	Coordonnées du point central	Surface du bien proposé pour inscription (ha)	Surface de la zone tampon (ha)	Carte N°
01	Nyamata	Nyamata	E 510417 N 4762370	0,51	7,74	11
02	Murambi	Murambi	E 451944 N 4728603	9,55	5,49	12
03	Gisozi	Gisozi	E 426804 N 4757397	7,95	16,99	13
04	Bisesero	Bisesero	E 506774 N 4786527	6,64	105,94	14
Surface totale (en hectares)				24,65	136,16	
Surface totale (en hectares)				160,81		

Tableau 3. Surface des biens proposés et leurs zones tampons

La surface totale de quatre sites proposés est de 24.65 hectares. De manière générale, les sites sont entourés de maisons d'habitation, de forêts, des espaces verts, de champs de villageois sans qu'il y ait d'empiètement. Pour prévenir tout risque sur le site, une zone tampon a été créée sur chaque site. Cette zone qui va de la limite de chaque bien varie d'un site à l'autre. La surface totale de quatre sites proposés pour inscription et de leurs quatre zones tampons est de 160.81 hectares.

2. DESCRIPTION

2.a. Description du bien

En termes de catégories de biens, les sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero sont des sites, œuvres de l'homme. En effet, ces sites ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue historique et ethnologique. Les quatre sites mémoriaux du génocide ont été des zones où la politique d'exclusion des Tutsi a été

pratiquée depuis les années 1958 jusqu'au moment du génocide en 1994. La politique d'exclusion s'est accompagnée de la politique de bannissement et d'exil intérieur.

Par ailleurs, les sites mémoriaux du génocide ont une valeur universelle exceptionnelle du point de vue ethnologique et anthropologique, avec des traits sociaux et culturels qui ont toujours caractérisé les victimes. La politique de discrimination a poussé les Tutsi à se forger un mode de vie propre. Dans ce sens, l'église de Nyamata, les collines de Bisesero et l'école de Murambi témoignent de l'instinct de survie et d'attachement à la vie face à la menace continuelle d'extermination. Ces sites ont servi de lieu de refuge à des milliers de Tutsi durant les massacres cycliques organisés par les différents régimes extrémistes.

Le site mémorial de Gisozi est œuvre humaine, avec une valeur esthétique certaine pour la préservation de la mémoire et l'éducation de l'humanité. Le site mémorial de Gisozi est le symbole du choix de la nation Rwandaise de promouvoir une pédagogie de la conscience et de la mémoire du crime, de la volonté de construire un pays pour tous par la réconciliation sans l'oubli. Par ailleurs, Gisozi symbolise la volonté de donner une sépulture digne aux victimes qui permettent le deuil des familles et de la nation. Il s'agit d'un site qui a accueilli des corps de victimes massacrées sur la colline de Gisozi et dans plusieurs quartiers de Kigali, celles tuées étant en fuite pour sortir de Kigali, celles retrouvées cachées dans leurs maisons et partout ailleurs sur les collines. Gisozi qui est le plus grand site du Rwanda quant au nombre de victimes qui y sont inhumées, plus de trois cent mille victimes (300,000).

Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero est un ensemble de bâtiments dans lesquels et autour desquels, les victimes du génocide ont été sauvagement tuées. A ces bâtiments sont associées au totale, 33 tombes dans lesquelles sont dignement inhumées plusieurs milliers de victimes du génocide tuées en 1994. Cet ensemble mémoriel est un témoignage de l'extrême intolérance humaine qui a abouti au dernier génocide du 20^{ème} siècle contre les Tutsi et un symbole à la fois prometteur de la réconciliation et de la paix pour un nouveau "plus jamais ça" après son lancement en 1945.

Nyamata : Construit en 1980 au milieu d'une plaine de savane boisée au climat chaud, Nyamata comprend principalement les éléments suivants :

- Le bâtiment central qui est l'ancienne église ;
- Les tombes dont la nef qui est en dessous de la grande salle de l'église ;
- Les tombes externes des victimes du génocide et celle de Tonia Locatelli, une fille italienne venue au Rwanda en 1970 et tuée le 09 mars 1992 lorsqu'elle tentait de

sauver les Tutsi qui avaient cherché refuge chez elle, lors de massacres survenus à Nyamata ;

- Le jardin de la mémoire.

Construite en terre cuite, le bâtiment est multiforme. La façade de devant présente un petit allongement cinq mètres aux deux bords et la façade de derrière un allongement en hauteur de la partie centrale du mur. Le toit est couvert de tôles en feuille fer en partie trouées par des balles et des éclats de grenades durant le génocide. Soutenus par une charpente des grosses bois, les tôles couvrant le bâtiment ont été recouverts en 1995, immédiatement après le génocide, et d'autres tôles transparents ont été mis au-dessus.



Photo 1. Site de Nyamata vue de face

Le climat de la région qui va jusqu'à 30°, a fort dicté la nature de l'édifice avec de ventilation naturelle par des éléments de claustras : pans de murs ajourés. Le flux d'air par des fenêtres de claustras pratiquées de bas en haut du bâtiment est orientée vers les 4 points cardinaux et s'élève jusqu'à la toiture où il est rejeté à l'extérieur par de larges baies de claustras assurant un mouvement continu à travers tout l'édifice.

En dessous de la grande salle du bâtiment central où se réunissaient des fidèles, mais devenue le lieu de carnage pour les victimes qui y avaient cherché refuge, une nef de 3 mètres y a été

construite en 1994 dans le but de maintenir une représentativité de victimes du génocide en leur lieu habituel de culte. Outre cette cave prise pour tombe à l'intérieure du bâtiment, deux types de tombes sont également sur le site :

- Les tombes en mémoire des victimes du génocide : construite en 1995 cette partie du site comporte trois grosses tombes communes de 17/6 mètres, 14 mètres/7 et 9/5 mètres. C'est autour de ces tombes que de milliers de gens, nationaux et étrangers qui visitent le site tout au long de l'année s'y recueillent en mémoire des victimes du génocide. A côté de la tombe, sont érigées deux plaques morielles sur lesquelles sont transcrits les noms de certaines victimes qui y sont inhumées.

Réunion sur la gestion du site de Murambi avec la population locale.



Photo 2. Tombes extérieures avec ouvertures d'accès à l'intérieur au site de Nyamata

- La tombe de Tonia Locatelli : construite en 1992, la tombe de Tonia Locatelli fait partie intégrante du site et est justifiée par le fait qu'elle a été tuée le 09 mars 1992, lorsqu'elle tentait de sauver des victimes qui avaient cherché refuge chez elle, lors de massacres contre le Tutsi survenus dans cette région de l'Est du pays. A côté de sa tombe une plaque mémorielle sur laquelle est écrit ses œuvres héroïques.

A part le bâtiment central et les tombes, le jardin dit de la mémoire est une des principales composantes communes pour tous les quatre sites. Il s'agit de la cour extérieure du bâtiment

principal du site. De milliers de victimes y ont été massacrées et du sang d'innocentes victimes y a été versé. Dans ce jardin, des bancs en bois sous les arbres y ont été fixés pour les personnes qui se recueillent sur le site pour plus de temps.

Murambi : construit en 1990, Murambi est essentiellement composé de :

- Douze bâtiments et leurs annexes dans lesquels les victimes du génocide ont été tuées en un jour ;
- Les tombes dans lesquelles les corps de victimes ont été exhumés pour être inhumés dignement ensuite.
- Le jardin de la mémoire dans lequel des personnes, boucliers de membres de leurs familles entassées dans des salles sur la colline de Murambi ont été tués, luttant avec des pierres contre les miliciens lourdement armés. Ont été également tués dans ce jardin de la mémoire, des personnes fouillant qui sont sorties des milliers des corps et blessés se trouvant dans des salles.

Murambi est un ensemble de douze bâtiments de six portes chacun. L'ensemble des bâtiments comme toute construction sur le site sont en terre cuite au toit en tôle de feuille de fer à part la partie ovale du bâtiment administratif aux vitres qui est couverte en tôle autoportant. Ces bâtiments de 37/7 mètres chacun sont symétriquement construits et rangés trois à trois. Ils contiennent aussi des annexes. C'est dans l'ensemble de bâtiments et leur cour que des milliers de victimes du génocide, toutes catégories confondues ont été sauvagement tuées.



Photo 3. Bâtiment principal au site de Murambi

Dans le site, il y a également des fosses communes dans lesquelles étaient les victimes du génocide. Dans le cadre de rendre la dignité aux victimes du génocide, en 1995 une exhumation de tous les corps victimes du génocide a été faite pour une inhumation décente ensuite. Huit tombes à quatre caveaux ont été construites et toutes les victimes de Murambi y ont été dignement inhumées. Le recueillement en mémoire des victimes se fait souvent sur les anciennes fosses comme sur des nouvelles tombes où sont décemment inhumés les corps des victimes du génocide.



Photo 4. Une de fosses communes dans laquelle étaient jetées les victimes du génocide au site de Murambi

Le jardin de la mémoire au site de Murambi est un espace qui est tout autour des bâtiments. Comme dans les bâtiments, les victimes y ont été également tuées et le sang y a été coulé.

Gisozi : le site est un ensemble des bâtiments et de tombes dans lesquels ont été inhumées les victimes du génocide. Le site comprend également :

- Un amphithéâtre pouvant recevoir un grand nombre de personnes lors du recueillement ;
- Les salles pour délester les personnes traumatisées ;
- La place de la flamme de l'espoir ;
- Le jardin de la mémoire.

Gisozi est le plus grand site du pays quant au nombre de victimes qui y sont inhumées, environ trois cent mille victimes. Le bâtiment central est une construction en terre cuite d'une forme polygonale. Au versant ouest, quinze tombes contenant environ trois cent mille corps de victimes du génocide tués sur la colline et ceux retrouvés jonchés dans les rues de Kigali et aux environs. Des diverses dimensions de hauteur, certaines tombes sont complètement fermées au moment où à la surface des ouvertures des autres, un aménagement a été fait pour

permettre d'y accéder chaque fois que de nouvelles victimes sont retrouvées dans les champs et les boisements aux alentours. A côté de ces tombes un grand mur de mémoire sur lequel plus de 2000 noms de victimes ont été signalés par les rescapés et leurs voisins. A côté du grand bâtiment administratif au site de Gisozi, à l'extrême nord du site, il existe un jardin de la mémoire. Dans le jardin, quelques dizaines de personnes ont été et des bancs en bois y sont fixés pour les gens qui veulent s'y recueillir.



Photo 5. Site de Gisozi vu de face

Etant donné que Gisozi est le site le plus visité du pays avec une moyenne annuelle de plus de sept mille visiteurs pendant les cinq dernières années (2012-2016), un amphithéâtre de forme ovale de 74 mètres de diamètres a été construit pour accueillir les visiteurs pouvant se recueillir dans le site pendant plus de temps. Un bâtiment de 25 mètres sur 12 a été également construit dans le cadre d'accueillir les visiteurs affectés par le traumatisme dû aux faits observés sur le site.

- Un amphithéâtre pour les conférences : le site est non seulement un lieu de recueillement mais aussi un lieu éducatif. C'est à ce titre qu'un amphithéâtre ainsi que des salles appropriées pouvant accueillir un groupe de visiteurs pour des séances de réflexion pour lutter contre le génocide et son idéologie ont été créées. Les débats issus de diverses

rencontres après visite du site contribuent fort bien à la réconciliation nationale. Cela prouve que le site est non seulement le reflet de l'intolérance humaine mais aussi un centre de réconciliation nationale à l'issue du génocide qui a emporté plus d'un million des personnes.

- Les salles pour délester les personnes traumatisées : étant donné que les sites du génocide sont des sites de mémoire ou les rescapés du génocide et leurs amis s'y recueillent régulièrement. Affectées par le traumatisme des faits observés, sur le site, trois salles sont réservées à soulager les personnes affectées avant de les amener à l'hôpital, pour le cas grave.

- La place de la flamme de l'espoir : entre l'amphithéâtre et le bâtiment où sont pris en charge les personnes victimes du traumatisme, à la place dite de l'espoir, une flamme de lumière y est allumée de manière représentative sur le site de Gisozi, d'avril à juillet (période que dure le deuil national), symbole de vivre un monde sans génocide. Cette flamme allumée de manière représentative sur le site est par similitude au principe traditionnel dit *gucana igiti* qui signifie bruler un tronc d'arbre. Selon la tradition rwandaise, pendant la période de deuil au sein d'une famille, un tronc d'arbre devrait être coupé et introduit doucement dans le feu. A l'aube de la levée de deuil, de la cendre issue du tronc d'arbre était ramassée et jetée dans une rivière où se lavent immédiatement ceux qui les ont amenées en guise de se purifier. Le jet du morceau de tronc d'arbre en question était un symbole de dire en quelque sorte à la mort qu'elle n'a plus de place au sein de la famille et que tous les rites y relatifs ont été scrupuleusement observés.



Photo 6 : Place de la flamme d'espoir allumé pendant 100 jours au site de Gisozi

- Le jardin de la mémoire : comme sur les autres sites, le jardin de la mémoire est cet espace où soit, les victimes y ont été tuées sur le site, soit les corps des victimes ont été retrouvés abandonnés sur le site. Des bancs y ont été implantés pour que les personnes qui visitent le site s'y recueillent.

Bisesero : construit en 1998 sur la colline de Bisesero, le site est un ensemble principalement composé de :

- Tombes : construites au sommet de la colline de Bisesero, trois de tombes contenant des milliers de corps de victimes du génocide de la région, d'entre elles sont complètement fermées au moment où la quatrième qui d'ailleurs, est la plus grande laisse une ouverture à la surface afin de permettre l'introduction d'autres nouveaux corps une fois trouvés. Couvertes par des tôles ordinaires, ces tombes sont l'une à côté de l'autre et sont sur une surface de 34 sur 13.4 mètres. Outre les tombes aux victimes du génocide qui sont au sommet de la colline, on y observe également, l'entassement de pierres prises pour armes contre les tueurs. Ces mêmes pierres autour desquelles sont enfoncées neuf lances, se font remarquer au bas de la colline, à droite, tout juste à l'entrée du site.



Photo 7. Socle portant de lances servies pour se défendre contre les armes portées par les miliciens et les forces armées

- Bâtiments : construits sur la colline de Biseseroo, les trois bâtiments à trois chambres chacune soit un total de neuf chambres est le symbole de neuf anciennes communes de la Préfecture de Kibuye qui, toutes ont conspiré à l'extermination des Tutsi de la région qui s'étaient pliés sur la colline pour une résistance aux tueries.



Photo 8. Vue du site de Bisesero

- Jardin : autour de trois bâtiments et des allées, de l'entrée du site jusqu'au sommet de la colline au site de Bisesero il existe un jardin de la mémoire où nombreuses victimes du génocide ont été également tuées. Au sommet de la colline, le jardin de la place est un entassement des feuilles de Pinus. C'est d'ailleurs dans sur le lieu que les cérémonies commémoratives ont eu lieu. Par ailleurs, comme sur les tombes, les visiteurs s'y recueillent en mémoire de leur qui ont été tués sur le site. Les victimes étaient surtout identifiées en voulant changer les lieux de cachette ou en allant vérifier le mouvement des tueurs pour une prise des dispositions conséquentes. De manière générale, sur les quatre sites, les jardins de la mémoire font parties intégrantes des sites et leur nature est quasi la même.

Les tombes et les jardins de la mémoire sont retrouvés sur tous les sites. Sur certains sites on les retrouve à l'intérieur des édifices mémoriaux, cas de Nyamata et Gisozi, au moment où sur d'autres sites, on les retrouve uniquement à l'extérieur, cas de Murambi et Bisesero. Les tombes où sont inhumées les victimes du génocide ont été conçu de trois manières :

- Des caveaux aux carrelages pleinement fermés ;
- Des caveaux avec ouverture de manière à y introduire d'autres nouveaux corps une fois retrouvés ;

- Des caveaux couverts de vitre de manière à voir les cercueils dans lesquels sont mis les corps des victimes. De manière générale, la hauteur des tombes varie entre 18.6/5.2 mètres de longueur sur 5.4/2.9 de largeur selon l'espace et les nombres de caveaux se trouvant sur le site.

2.b Historique et développement des sites

Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero sont non seulement des noms des sites, mais aussi, des noms des collines et ville, pour le cas de Nyamata où sont localisés les sites mêmes. L'histoire des sites de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero est étroitement liée à celle du génocide exécuté non seulement sur le site mais également dans la région en général.

- **Nyamata** : Le premier essai du génocide à Nyamata et dans la région de Bugesera remonte des années 60 avec les premières déportations. Au moment où les Tutsi venaient de s'installer les supplices jusqu'à la mort se sont multipliés. Les massacres de grande envergure pré-génocide sont respectivement ceux de 1963, 1966, 1973, 1990, le pire étant celui de 1992 avec plus de 2,000 personnes massacrées la seule journée du 04 mars 1992. Souvent, lors de ces divers cycles de massacres, la plupart de Tutsi ayant fui vers l'église pouvaient trouver leurs vies sauvées. C'est en voulant sauver de surplus, la vie des victimes de ces massacres que Tonia LOCATELLI, une fille italienne venue au Rwanda en 1970 avec des volontaires laïcs rattachés aux sœurs hospitalières suisses de sainte Marthe a été tuée le 09 mars 1992. Sa tombe est dans les enceintes de l'église, à côté de celles des victimes du génocide.

Une dizaine d'années après la déportation forcée de la population Tutsi, surtout ceux du nord et du sud du pays vers la région de Bugesera, Nyamata, construit en 1980 comme église et lieu de culte, la première de la région, était dans la mesure du possible un endroit où se tenaient également les réunions (sous l'ombre des arbres plantés tout autour de l'église). De milliers des victimes du génocide de 1994 fuyant et cherchant refuge dans l'ancienne église comme lieu salubre, y ont été tuées.

Dès le premier mois après le génocide en 1994, des négociations ont eu lieu entre l'église et le gouvernement pour en faire de Nyamata, un site mémorial du génocide, mais elles n'ont pas immédiatement abouti. Toutefois, un principe formel a été conclu quand bien même la cession n'était pas encore annoncée : aucun culte ordinaire ne devrait pas y être célébré sauf celui relatif à la mémoire et au recueillement. Par ailleurs, les responsables de l'église catholique avaient dorénavant construit une autre église à une dizaine de mètres du site en remplacement de celle devenue mémorial. La cession effective a lieu quelques temps après.

S'agissant de l'évolution et du développement du site, Nyamata qui fut une église et un lieu des réunions, sera en 1994, un site en mémoire des victimes du génocide dont la majeure partie était les déportées du nord et du sud du pays des années 1959-1963. Les tombes dans lesquelles sont dignement inhumés leurs corps ont été construites, les unes dans la nef de la grande salle du site et les autres dans sa cour extérieure.

En tant qu'un élément important de l'ensemble et partie intégrante du site, le bâtiment est dans son état initial et présente des vestiges dus au génocide qui ont affectées principalement la porte, les vitres et le toit. Ces repères restent visibles et n'ont pas été restaurés en vue de témoigner aux générations présentes et futures, les signes de l'intolérance enregistrée lors du dernier génocide que l'humanité ait connu. Et c'est au point de regrouper, torturer et tuer les personnes victimes du génocide dans le lieu saint où les paroles d'amour étaient régulièrement prêchées.

Les tombes dans lesquelles sont inhumés les corps des victimes du génocide ont été construites en 1995, et c'est au même moment que la première restauration du bâtiment principal, l'ancienne église. Cependant, en vue de lutter contre l'humidité enregistrée dans un des tombes sur le site, en février 2017, des carrelages y ont été placés, partout à l'intérieur.

- **Murambi** : l'histoire et le développement de Murambi ainsi que le génocide qui a lieu sur la colline sont directement liés à l'histoire générale de la région.

La préfecture de Gikongoro (actuellement Commune de Nyamagabe) est née du démantèlement du territoire de Nyanza, l'ancienne capitale royale qui, ainsi fut appelée Nyabisindu. Gikongoro est la seule entité administrative créée tout juste après l'abolition de la monarchie en 1961, et l'accession du pays à l'indépendance en 1962. La préfecture de Gikongoro fut ainsi divisée en treize communes réparties dans quatre régions naturelles dont le Bufundu ayant comme communes Rukondo, Karama, Kinyamakara, Kirehe (devenue plus tard Nyamagabe) et Mudasomwa; le Nyaruguru ayant les comme communes Rwamiko et Mubuga ; le Buyenzi, ayant les communes Kivu et Nshili, et enfin le Bunyambiriri avec ses communes de Muko, Karambo, Musebeya et Musange.

Depuis les événements qui ont accompagné le renversement de la monarchie et l'accession du Rwanda à l'indépendance (1959-1962), la région du Bufundu n'a pas connu de répit. Les Tutsi du Bufundu ont été systématiquement persécutés. Dès 1960, des combats ont opposé les Tutsi du Bufundu qui refusaient d'être bannis et exilés à Nyamata aux militants du PARMEHUTU, parti du régime au pouvoir. La résistance Tutsi fut si forte que, le 21 juin 1960, plus de 250 militaires belges et des centaines de soldats congolais sont intervenus à Muyange près de Murambi, pour mettre fin à la résistance Tutsi. C'est l'intervention d'un

hélicoptère belge qui mit fin à la résistance après avoir massacré des centaines de combattants Tutsi.

Après la défaite des Tutsi, beaucoup ont été bannis et exilés vers le camp de déplacés de Nyamata au Bugesera, d'autres ont opté pour l'exil dans les pays étrangers.

A la Paroisse catholique de Cyanika, à sept de kilomètres de Murambi, on estime à peu près de cinq milles (5,000), le nombre de victimes. A la Paroisse voisine de Kaduha dans le Bunyambiriri, sur une population Tutsi estimée à peu près de 9,000, 1,677 ont été massacrées, plus de 500 disparues et 4,621 se sont réfugiées à la mission. Ces tueries ont eu lieu le jour de Noël dans l'après-midi et se sont poursuivies jusque le 29 décembre 1963.

Ces massacres ont été relayés par la presse internationale. Pour la première fois, la Radio Vatican du 10 février 1964 a parlé d'un véritable génocide après celui des Juifs de 1940-1945. Mais, l'Archevêque de Kabgayi, Mgr André Perraudin a envoyé une lettre à Radio Vatican pour en démentir). Dans une lettre adressée aux chrétiens de son diocèse, le prélat justifiait ces massacres comme une manifestation de la colère populaire après l'attaque de Bugesera par une bande de rebelles Tutsi Inyenzi (cancrelats) dans la nuit de vendredi 20 au samedi 21 décembre 1963.

Sous la deuxième République (1973-1994), la politique officielle d'équilibre ethnique et régional a défavorisé le Sud du Rwanda au profit du Nord. Gikongoro est devenu un terreau de mécontentement, hostile au pouvoir de l'époque. En 1978, lors d'un plébiscite de la Constitution nationale, Gikongoro a été la seule préfecture du Rwanda où le NON a été majoritaire, ce qui a eu pour effet d'attirer encore plus d'ennuis aux ressortissants de la région.

Dans une région en proie aux disettes fréquentes, où beaucoup de paysans occupaient les terres des réfugiés partis entre 1959 et 1965, l'inquiétude était très forte quant à la perspective d'un retour en force par l'attaque, le 1^{er} Octobre 1990, du Front patriotique Rwandais (FPR), parti actuellement au pouvoir dont nombre étaient les descendants des réfugiés partis en 1959.

Murambi se trouve ainsi dans une région au passé historique très chargé, où la haine atavique entre les Hutu et les Tutsi avaient pris racines dans les cœurs de plusieurs personnes. C'est la nuit du 20 au 21 avril 1994 que le génocide et l'extermination des Tutsi regroupés sur la colline a eu lieu.

Dès l'annonce de la chute de l'avion du Président Juvénal Habyarimana le 7 avril 1994, la situation devint tendue dans toute la préfecture de Gikongoro. Le FPR, et à travers lui, tous les Tutsi, étaient accusés d'avoir tué le père de la nation. Dès le 8 avril 1994 tous les bourgmestres de Gikongoro furent invités à aider les Tutsi de leurs communes respectives à atteindre le site de Murambi, où ils bénéficieraient d'une protection plus efficace de la gendarmerie. Ainsi, les premiers Tutsis sont arrivés à Murambi samedi le 9 avril 1994, en provenance de la Cathédrale de Gikongoro. Une autre colonne longue de plus de 2 km à quitter la Cathédrale avec une escorte de gendarmes et est arrivée à Murambi vers 18 heures. D'autres personnes ont continué d'affluer venant de différents centres de refuge. Leur nombre continuait d'augmenter tellement que, un décompte sommaire effectué par les autorités le 11 avril 1994, trouva un nombre de 50,000 personnes sur le site.

Pour les affamer, l'eau fut coupée à partir du mercredi 13 avril 1994. Ceux qui descendaient en bas dans la vallée pour puiser l'eau du ruisseau Akato étaient attaqués par des miliciens qui étaient sur les collines aux alentours.

C'est durant la nuit de jeudi 21 au vendredi 22 avril 1994 vers 3h du matin que Murambi a été attaqué, d'abord par des tirs nourris d'armes à feu et des grenades. Les hommes, les femmes et les enfants de tout âge tombaient comme des mouches. Vers 5h00' du matin, une horde de miliciens armés de gourdins, de machettes et de lances sont entrés dans le camp pour achever les blessés et traquer ceux qui étaient encore indemnes. Au lever du soleil, le camp était jonché de milliers de corps inertes, et de centaines de blessés que les miliciens ont achevés à l'arme blanche.

Formation de Murambi : Murambi était destiné à devenir une école secondaire d'enseignement technique. Les travaux de construction avaient débuté en 1990. Quand le génocide commence en avril 1994, les travaux de construction de l'école étaient en phase de finissage.

La structure du site est telle qu'elle était lors de sa conception, à part quelques portes et vitres qui ont été détruites par les miliciens. Aussitôt devenu un site mémorial du génocide, les tombes contenant des milliers de victimes y ont été construites en 1996.

Le site a connu trois principales phases de restauration respectivement en 1996, 2000 et 2016 surtout le bâtiment principal réservé à l'administration. Quelques travaux de restauration ont également affecté les toitures aux tôles enrouillées de certains bâtiments, les tombes aux victimes du génocide et quelques salles où été conservés les corps des victimes du génocide. Les travaux effectués n'ont aucunement affecté l'authenticité du site.

Des tombes aux multiples caveaux ont été construites, les unes étant complètement fermées, les autres laissant d'ouverture pour y introduire des nouveaux corps une fois retrouvés. La première exhumation décente des victimes du génocide au site de Murambi a lieu en 1995 et l'inhumation décente y afférente a lieu lors de la deuxième commémoration du génocide en Avril 1996.

Formation de Bisesero : au vue panoramique agréable, autour de Bisesero habitaient les Tutsi qui, de manière récurrente avaient lutté contre les tueries dont ils ont été victimes dès 1959 lors de la guerre dite de la révolution de Bahutu jusqu'au génocide en 1994. Avec de simples pierres, les victimes ont dû résister pendant plus de deux mois contre les génocidaires bien armés avant d'être complètement anéanties et exterminées en juin 1994.

Construit en 1998, Bisesero a été conçu avec une interprétation historique et artistique :

- De manière historique, le site est conçu de telle sorte qu'en bas de la colline une grosse pierre entourée d'autres petites pierres et de neuf lances enfoncées tout autour, symbolisent les armes avec lesquelles les résistants ont dû lutter pendant plus de deux mois contre les génocidaires venus principalement de ces neuf anciennes communes de la préfecture de Kibuye. Le site, c'est aussi les trois maisons à trois chambres chacune, symbole de mêmes neuf communes de Kibuye où Bisesero est circonscrit.
- De manière artistique, le site est conçu tel que, les escaliers pris pour allées se resserrent au fur et à mesure que l'on monte la colline font référence aux milliers de personnes qui ont mené la résistance contre les tueries mais ne tinrent pas aux forces du génocide à cause de l'épuisement et de la souffrance. Les angles des escaliers sont aigus, signes des cachettes où pouvaient s'infiltrer les Tutsi fouillant les tueries dont elles étaient victimes sur la colline et aux alentours.

Le site comporte au totale quatre tombes se trouvant l'une à côté de l'autre, toutes couvertes de carrelages. Sur les sept caveaux que compte le site, un seul peut contenir de nouveaux corps des victimes. Les trois autres sont complètement fermées. Comme sur tous les sites, Bisesero comporte un jardin de la mémoire de part et d'autre de l'allée en escaliers qui va du bas de la colline jusqu'à son sommet. Les visiteurs s'y recueillent comme sur les tombes, dans les trois maisons, à l'entrée du site tout juste à côté de la grosse pierre entourée de neuf lances et dans le jardin de la mémoire.

Dès la formation du site, quelques simples restaurations ont eu lieu respectivement en 2000 et en 2004 (proposition + plan de restauration par rapport aux plans initiaux) surtout au niveau de tombes.

Formation de Gisozi : Construit en 1999 dans la ville de Kigali, Gisozi est le plus grand site mémorial du génocide quant aux nombres de victimes qui y sont inhumées : trois cent mille victimes retrouvées sur le site et dans les rues de Kigali, tuées et abandonnées dans leurs maisons, sur des barrières érigées par les miliciens Interahamwe et les ex-forces armées rwandaises.

Gisozi a connu deux grandes périodes de son histoire :

- La première période va de 1990- juillet 1994 et est caractérisée par la triste sombre période de son histoire où la colline comme tout le pays a vu ses habitants Tutsi cruellement massacrés.
- La seconde période va de 1995- aujourd'hui : cette période est caractérisée par l'exhumation et l'inhumation décentes des victimes du génocide, la conservation, la gestion et la mise en valeur du site. Outre les 627 corps des premières victimes inhumées sur Gisozi, le site a reçu au fil des ans, des milliers de corps retrouvés de partout à Kigali et ses environs.

Conçu pour préserver la mémoire du génocide dans la ville de Kigali, le site a connu deux phases importantes de son extension :

- La première phase va de la construction du site en 1999 à 2004 et correspond à l'existence des premières tombes sur le site, la première inhumation décente des victimes du génocide sur le site et la première cérémonie commémorative sur le site. On se souviendra que les premières victimes de Kigali inhumées au site de Gisozi ont été estimées à 627 corps. C'est autour de ces tombes et dans le jardin de la mémoire que les visiteurs se recueillent en mémoire des victimes. De fois, les visiteurs se recueillent également autour des murs sur lesquels sont écrits les noms de milliers de noms de victimes identifiées vivant autour de Gisozi. Cette inhumation décente a lieu en avril 2000 lors de la 6^{ème} commémoration du génocide. C'est lors de cette cérémonie commémorative que le premier Ministre Belge Guy Verhofstadt a fait acte de contrition au nom de son peuple et de la Belgique son pays, ancien colonisateur du Rwanda.
- La seconde phase va de son extension en 2005 jusqu'à aujourd'hui et se rapporte à la mise en valeur du site par la création d'une boutique artisanale, de l'extension du

3. JUSTIFICATION DE L'INSCRIPTION

3.1.a Brève synthèse

Tout d'abord, les bâtiments des 4 sites mémoriaux de Murambi, Nyamata, Bisesero et Gisozi sont actuellement sauvegardés tels qu'ils étaient pendant le génocide. Les bâtiments des quatre sites ont été aménagés pour refléter l'histoire réelle et la mémoire des populations exterminées.

Ces bâtiments, et en particulier les pièces où des milliers de personnes ont été exécutés, témoignent de la violence du génocide.

Ce qui subsiste des épisodes de l'histoire du génocide, ce sont des bâtiments, des fosses communes qui servent de sépultures à des milliers de victimes non identifiés, et un jardin du mémorial où les noms des victimes identifiés sont inscrits sur un mur.

Les quatre sites constituent un témoignage réel du dernier génocide du 20^{ème} siècle. Devenus des sanctuaires exceptionnels de la mémoire, ces sites sont par ailleurs des lieux de recueillement, de rassemblement et commémorations permettant le travail de deuil collectif.

Le site mémorial de Nyamata est une ancienne église catholique qui servait de lieu de culte et de refuge des Tutsi lors des massacres cycliques qui ont été commis avant 1994. Symbole de la déportation et de la relégation des Tutsi dans une région hostile, le *Bugesera* où se situe le site mémorial de Nyamata a toujours été considéré comme une zone d'exception où la possibilité de tuer les Tutsi sans qu'ils puissent fuir ou se défendre a été pensée, dès le début des années soixante. Le site de Nyamata symbolise ainsi l'absence de limites du crime de génocide par le fait qu'il s'agit d'un site religieux que la communauté reconnaît d'ordinaire comme un lieu sacré.

Au même titre que Nyamata, Murambi qui était une école technique d'excellence pouvant accueillir des centaines d'élèves venus de tous les coins du pays pour y apprendre la science et la technologie, fut un lieu de concentration des Tutsi de la région où plus de cinquante mille personnes (50,000) furent horriblement massacrées en un jour.

Le site mémorial de Murambi est le symbole de la profondeur historique du génocide des Tutsi. En effet, la province de Gikongoro fut le lieu d'un premier génocide en décembre 1963 et janvier-février 1964. Murambi symbolise donc aussi le silence et la négation qui a entouré ce premier crime et qui a lui-même permis la poursuite du processus génocidaire pendant 30 ans jusqu'à sa fatale apogée en 1994. Symbole exceptionnel des conséquences du refus de voir et d'agir de la communauté humaine, Murambi symbolise donc aussi l'actuel devoir de mémoire et pédagogie.

Le site mémorial de Bisesero érigé en mémorial en 1998, est le symbole de la résistance des Tutsi de la région de Kibuye. Depuis les années soixante, Bisesero a été un lieu de refuge et de résistance contre des attaques meurtrières dirigées contre les populations Tutsi de la région. C'est pour cette raison que les Tutsi se sont réfugiés là par dizaines de milliers en 1994. En effet, c'est sur le site de Bisesero que des hommes et femmes victimes du génocide ont lutté jour et nuit pendant plus de deux mois avant d'être cruellement exterminés par les tueurs formés et lourdement armés, appuyés par des forces venues en dehors de la région, principalement de Kigali, Cyangugu et Gisenyi. Symbole de résistance, Bisesero est aussi le symbole de l'acharnement et de la mobilisation de tous les moyens possibles de l'État pour exterminer les Tutsi.

Enfin, le site mémorial de Gisozi est le symbole du choix de la nation rwandaise de promouvoir une pédagogie de la conscience et de la mémoire du crime, de la volonté de construire un pays pour tous par la réconciliation sans l'oubli. Gisozi symbolise aussi la volonté de donner une sépulture digne aux victimes qui permettent le deuil des familles et de la nation. Il s'agit d'un site qui a accueilli des corps de victimes massacrées sur la colline de Gisozi et dans plusieurs quartiers de Kigali, celles tuées étant en fuite pour sortir de Kigali, celles retrouvées cachées dans leurs maisons et partout ailleurs sur les collines. Gisozi qui est le plus grand site mémorial du Rwanda quant au nombre de victimes qui y sont inhumées, environ trois cent mille victimes (300,000).

Au-delà de leur aspect architectural, la signification la plus forte de la structure des sites mémoriaux réside dans le symbole qu'ils représentent. Ces édifices silencieux sont à la fois le symbole du pouvoir de destruction que l'homme a su inventer, et l'espoir de paix et de tolérance.

3.1.b Critères selon lesquels l'inscription est proposée (et justification de l'inscription selon ces critères)

Critère (iii)

Les bâtiments des sites mémoriaux du génocide de Murambi, Nyamata, Bisesero et Gisozi sont un témoignage exceptionnel d'une période sombre de l'histoire de l'humanité.

En tant que lieux d'extermination, les quatre sites mémoriaux du génocide symbolisent le processus d'extermination mis en place par un Etat extrémiste et criminel qui a culminé dans la perpétration de l'un des pires crimes contre l'humanité, en l'occurrence le génocide. Les sites mémoriaux sont le résultat matériel de l'idéologie génocidaire et doivent servir de leçon pour l'humanité dans la prévention des crimes de même nature. L'aménagement spatial des

sites mémoriaux du génocide perpétré contre les Tutsi, incluant des édifices, des tombes, et un espace de recueillement permettent une compréhension plus globale et plus immédiate qu'aucun autre ensemble des plus grands crimes commis contre l'humanité.

Le génocide de 1994 fut un événement à la fois dévastateur et fondateur. Une nouvelle base sur laquelle s'édifie désormais un héritage, une tradition et un projet de paix et de liberté à transmettre aux générations futures.

Critère (vi)

Les sites mémoriaux du génocide, monuments associés au génocide, ils évoquent le massacre de plus d'un million de Tutsi en 1994 par des extrémistes, sont des témoins évidents des pires crimes contre l'humanité.

Les quatre sites mémoriaux du génocide sont d'une valeur universelle exceptionnelle, des hauts lieux de mémoire pour l'humanité tout entière, symbole de la cruauté et de l'intolérance. Les sites constituent des exemples exceptionnels de transmission aux futures générations de cette page sombre de l'histoire de l'homme, et un signal permanent d'avertissement des potentiels menaces liées aux diverses idéologies extrémistes.

Les sites mémoriaux du génocide sont le symbole unique de l'unité et de la réconciliation depuis la fin du génocide, un symbole de triomphe du désir de la paix et de la tolérance à perpétuer à travers les temps.

3.1.c Déclaration d'intégrité

Les sites mémoriaux du génocide proposés pour inscription conservent de manière intacte tous les éléments nécessaires qui sous-tendent la Valeur Universelle Exceptionnelle. Aucune amputation de tout ou d'une partie des quatre sites n'est perceptible présentement.

Les sites ne sont exposés à aucun projet de développement pouvant constituer une menace pour leur intégrité. Au contraire le Rwanda a entrepris des actions de délimitation et d'aménagement pour éviter qu'ils ne soient affectés par quelque phénomène que ce soit.

Chaque site mémorial présente un ensemble d'attributs suffisant pour faire comprendre le contexte du génocide perpétré en 1994 au Rwanda. Les corps et les effets personnels constituent un témoignage matériel extrêmement éloquent de l'intensité et de la gravité du génocide pour toute l'humanité.

Tous les éléments nécessaires à la compréhension des valeurs portées par les sites mémoriaux sont toujours présents, et ce dans les limites des zones concernées.

Les dimensions de chaque site mémorial permettent aux visiteurs de voir et de comprendre les scénarios des événements faits graves qui s'y sont passés.

Dès la fin du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994, des moyens simples et minimes soient-ils, ont été mis en place pour préserver l'intégrité des quatre sites mémoriaux tels qu'ils étaient après le génocide. Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero occupent leurs places originelles. En effet, les bâtiments qui font parties intégrantes des sites, maintiennent leurs formes. De manière générale, le bien conserve aussi leur authenticité fonctionnelle d'être un lieu commémoratif et de mémoire à l'endroit des victimes du génocide. Les sites sont aussi des lieux éducatifs et de réconciliation entre les peuples pour que le "plus jamais ça" soit effectif.

3.1.d Déclaration d'authenticité pour les biens proposés au titre des critères (i) à (vi)

Les valeurs culturelles des sites sont exprimées de manière véridique et crédible à travers leur usage et leur fonction.

Pendant plus de vingt ans, des campagnes de conservation, un renforcement minimal, au moyen de techniques appropriées, ont été entrepris afin de préserver les édifices tels qu'ils étaient pendant le génocide. Les sites mémoriaux occupent leur emplacement d'origine. Par ailleurs, leur forme, leur conception, leurs matériaux, leur substance et leur cadre comme le prouve leur cadre inchangé depuis 1994. Les sites mémoriaux conservent également leur authenticité fonctionnelle de lieu de mémoire, de recueillement et de réflexion sur la paix et la tolérance dans le monde et l'élimination de toutes les formes d'atrocités.

Les quatre sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero, dans leur ensemble servent de lieu de mémoire et de réflexion.

Plus particulièrement, le site de Nyamata, une ancienne église, était un lieu de culte et de refuge. Ce site peut aujourd'hui servir de lieu de culte durant les commémorations, et autres moments de visites. A 10 mètres du site, une nouvelle église a été construite prolongeant l'aspect de recueillement du site. Par ailleurs, le bâtiment de l'ancienne église de Nyamata aujourd'hui érigé en mémorial du génocide a été un lieu de refuge pour toute personne victime de la politique extrémiste. Dans ce sens, on trouve la tombe de mademoiselle Antonia Locatelli, d'origine italienne, tuée parce qu'elle s'opposait au massacre des Tutsi de Nyamata en 1992.

Le site mémorial de Murambi était destiné à devenir une école secondaire. Devenu un site mémorial du génocide, ce lieu est aujourd'hui un endroit de formation et de réflexion au

respect de la vie et à la culture de la paix. Ce site témoigne de l'inversion des rôles, où une école a été transformée en un lieu de massacres par des autorités.

Les sites mémoriaux de Bisesero et de Gisozi construits après le génocide ont eux aussi un usage et une fonction mémorielle et éducationnelle.

Par ailleurs, les 4 sites mémoriaux expriment des traditions spécifiques aux régions qu'occupaient les victimes au moment du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. En effet, les sites mémoriaux du génocide sont le reflet des caractères sociaux et culturels qui ont toujours caractérisé le mode de vie des victimes. La politique discriminatoire a poussé les Tutsi à vivre dans l'isolement.

3.1.e. Mesures de protection et de gestion requises

La gestion des quatre sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero relève de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG) conformément à la loi n° 15/2016 du 02/05/2016 régissant les cérémonies de commémoration du génocide perpétré contre les Tutsi et portant organisation et gestion des sites mémoriaux du génocide perpétré contre les Tutsi.

Sur chaque site, l'Etat y affecte des gestionnaires qui veillent journallement à sa bonne gestion. L'Etat à travers la CNLG assure l'entretien des sites, y assure la sécurité par un personnel mensuellement payé. La CNLG y affecte aussi des moyens en terme de budget chaque année pour leur protection et gestion. En vue d'éviter toute pénétration de bétails appartenant à la population avoisinant les sites, tous les quatre sites ont été pleinement clôturés.

En tant que patrimoine national, les populations des villages et cellules avoisinant les sites ont été sensibilisées à veiller à leur protection et à leur gestion. De même, les districts où sont localisés les quatre sites contribuent à leur entretien périodique en collaboration avec les associations des rescapés de la région et autres groupes sociaux tels que les élèves, les jeunes et les femmes. Ceux-ci a souvent eu lieu entre avril et juillet de chaque année.

Dans le cadre de protection et la gestion des sites de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero, un plan de gestion quinquennal allant de 2018 à 2022 a été élaboré de concert avec diverses parties prenantes. Dans ce plan de gestion, l'apport de la communauté locale est d'une grande importance. Parmi les objectifs à long terme fixés dans ce plan de gestion, la mise en valeur des sites, le renforcement des capacités des gestionnaires, l'éducation, la recherche ont une place de choix.

Un arrêté de classement des sites sur la liste du patrimoine national émanant du Ministère de la Culture est en voie d'adoption. Il est établi sur base de l'article 14 de la loi n° 28/2016 du 22/7/2016 portant préservation du patrimoine culturel et du savoir traditionnel.

3.2. Analyse comparative

Malgré l'existence de plusieurs sites de mémoire à travers le monde, il est difficile de trouver des sites inscrits sur la liste du Patrimoine mondial sous les mêmes critères que ceux pour lesquels les sites mémoriaux du génocide sont proposés pour inscription.

Néanmoins le site de Robben Island peut aider à mener l'analyse comparative avec les sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero.

Les sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero entrent bien dans le champ de la liste du patrimoine mondial ; au-delà de leur aspect architectural, la signification la plus forte de la structure des sites mémoriaux réside dans le symbole qu'ils représentent. Ces édifices sont à la fois le symbole du pouvoir de destruction que l'homme a su inventer, et l'espoir de paix et de tolérance pour les futures générations. .

Comme le site de Robben Island, les sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero comportent une valeur historique exceptionnelle : ils sont le témoignage des heures sombres de l'humanité. L'on sait que Robben Island était utilisé à différentes époques comme prison, hôpital pour les catégories socialement indésirables et base militaire. De même que Robben Island, les sites mémoriaux du génocide, sont des espaces publics : lieux de massacres, édifices publics, églises, transformés en lieux de souffrance et de mort.

La politique d'apartheid en Afrique du Sud a conduit des hommes et des femmes à être privé de liberté et à subir des atrocités inimaginables. De même, la politique d'exclusion et de persécution au Rwanda a conduit à l'extermination de plus d'un million de Tutsi au Rwanda en 1994.

L'isolement de Robben Island dans la mer constituait un rempart naturel contre la fuite, de même, autour des sites mémoriaux il y avait des remparts humains constitués de miliciens armés et prêts à tuer tous ceux qui tenteraient de se sauver.

Robben Island tout comme les sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero comportent une valeur symbolique de triomphe de l'esprit humain de liberté, de démocratie. La fonction de ces sites demeure l'éducation à la tolérance, à la paix durable dans le monde.

Cependant, les sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero se distinguent de Robben Island par la particularité même du génocide, qui est l'extermination

d'une partie ou de tout un peuple et la résilience du peuple rwandais qui a permis une reconstruction rapide du pays.

A travers les sites mémoriaux du génocide, on perçoit la particularité d'avoir connu la participation enthousiaste des milliers des citoyens ordinaires. Il s'agit d'un « génocide de proximité géographique » dans le sens où les victimes ont été tuées, trahies ou dénoncées par des voisins, des amis d'hier, les parents, les collègues de travail, les enseignants, les élèves, les religieux, et même des expatriés. La « proximité biologique » s'est traduite par des massacres en famille, entre personnes ayant des liens de parenté très étroits.

Pour la première fois, un génocide a été commis et suivi en direct: des images d'horreur de personnes jetées dans des rivières, des enfants, des femmes et des hommes coupés à la machette, ont été montrées par les grandes chaînes de télévision, des articles publiés dans des journaux internationaux. Ce génocide hautement médiatisé, mais qui n'a pas ému le monde, met aujourd'hui le monde devant sa conscience, et lance un appel pour un monde plus uni et réconcilié.

Enfin, les sites mémoriaux du génocide sont une forme matérielle du processus de réconciliation entre les bourreaux et les victimes du génocide perpétré contre les Tutsi. En effet, ce caractère fédérateur s'est concrétisé au fur et à mesure par la participation de toutes les communautés à la réhabilitation des édifices et à leur entretien régulier. L'adhésion au projet commun de société au Rwanda est une leçon à l'humanité surtout aux pays qui sortent des conflits.

3.3. Projet de déclaration de valeur universelle exceptionnelle

a) Brève synthèse

Tout d'abord, les bâtiments des 4 sites mémoriaux de Murambi, Nyamata, Bisesero et Gisozi sont actuellement sauvegardés tels qu'ils étaient pendant le génocide. Les bâtiments des quatre sites ont été aménagés pour refléter l'histoire réelle et la mémoire des populations exterminées.

Ces bâtiments, et en particulier les pièces où des milliers de personnes ont été exécutés, témoignent de la violence du génocide.

Ce qui subsiste des épisodes de l'histoire du génocide, ce sont des bâtiments, des fosses communes qui servent de sépultures à des milliers de victimes non identifiés, et un jardin du mémorial où les noms des victimes identifiés sont inscrits sur un mur.

Les quatre sites constituent un témoignage réel du dernier génocide du 20^{ème} siècle. Devenus des sanctuaires exceptionnels de la mémoire, ces sites sont par ailleurs des lieux de recueillement, de rassemblement et commémorations permettant le travail de deuil collectif.

Le site mémorial de Nyamata est une ancienne église catholique qui servait de lieu de culte et de refuge des Tutsi lors des massacres cycliques qui ont été commis avant 1994. Symbole de la déportation et de la relégation des Tutsi dans une région hostile, le *Bugesera* où se situe le site mémorial de Nyamata a toujours été considéré comme une zone d'exception où la possibilité de tuer les Tutsi sans qu'ils puissent fuir ou se défendre a été pensée, dès le début des années soixante. Le site de Nyamata symbolise ainsi l'absence de limites du crime de génocide par le fait qu'il s'agit d'un site religieux que la communauté reconnaît d'ordinaire comme un lieu sacré.

Au même titre que Nyamata, Murambi qui était une école technique d'excellence pouvant accueillir des centaines d'élèves venus de tous les coins du pays pour y apprendre la science et la technologie, fut un lieu de concentration des Tutsi de la région où plus de cinquante mille personnes (50,000) furent horriblement massacrées en un jour.

Le site mémorial de Murambi est le symbole de la profondeur historique du génocide des Tutsi. En effet, la province de Gikongoro fut le lieu d'un premier génocide en décembre 1963 et janvier-février 1964. Murambi symbolise donc aussi le silence et la négation qui a entouré ce premier crime et qui a lui-même permis la poursuite du processus génocidaire pendant 30 ans jusqu'à sa fatale apogée en 1994. Symbole exceptionnel des conséquences du refus de voir et d'agir de la communauté humaine, Murambi symbolise donc aussi l'actuel devoir de mémoire et pédagogie.

Le site mémorial de Bisesero érigé en mémorial en 1998, est le symbole de la résistance des Tutsi de la région de Kibuye. Depuis les années soixante, Bisesero a été un lieu de refuge et de résistance contre des attaques meurtrières dirigées contre les populations Tutsi de la région. C'est pour cette raison que les Tutsi se sont réfugiés là par dizaines de milliers en 1994. En effet, c'est sur le site de Bisesero que des hommes et femmes victimes du génocide ont lutté jour et nuit pendant plus de deux mois avant d'être cruellement exterminés par les tueurs formés et lourdement armés, appuyés par des forces venues en dehors de la région, principalement de Kigali, Cyangugu et Gisenyi. Symbole de résistance, Bisesero est aussi le symbole de l'acharnement et de la mobilisation de tous les moyens possibles de l'État pour exterminer les Tutsi.

Enfin, le site mémorial de Gisozi est le symbole du choix de la nation rwandaise de promouvoir une pédagogie de la conscience et de la mémoire du crime, de la volonté de construire un pays pour tous par la réconciliation sans l'oubli. Gisozi symbolise aussi la volonté de donner une sépulture digne aux victimes qui permettent le deuil des familles et de la nation. Il s'agit d'un site qui a accueilli des corps de victimes massacrées sur la colline de Gisozi et dans plusieurs quartiers de Kigali, celles tuées étant en fuite pour sortir de Kigali, celles retrouvées cachées dans leurs maisons et partout ailleurs sur les collines. Gisozi qui est le plus grand site mémorial du Rwanda quant au nombre de victimes qui y sont inhumées, environ trois cent mille victimes (300,000).

Au-delà de leur aspect architectural, la signification la plus forte de la structure des sites mémoriaux réside dans le symbole qu'ils représentent. Ces édifices silencieux sont à la fois le symbole du pouvoir de destruction que l'homme a su inventer, et l'espoir de paix et de tolérance.

b) Justification des critères

Critère (iii)

Les bâtiments des sites mémoriaux du génocide de Murambi, Nyamata, Bisesero et Gisozi sont un témoignage exceptionnel d'une période sombre de l'histoire de l'humanité.

En tant que lieux d'extermination, les quatre sites mémoriaux du génocide symbolisent le processus d'extermination mis en place par un Etat extrémiste et criminel qui a culminé dans la perpétration de l'un des pires crimes contre l'humanité, en l'occurrence le génocide. Les sites mémoriaux sont le résultat matériel de l'idéologie génocidaire et doivent servir de leçon pour l'humanité dans la prévention des crimes de même nature. L'aménagement spatial des sites mémoriaux du génocide perpétré contre les Tutsi, incluant des édifices, des tombes, et un espace de recueillement permettent une compréhension plus globale et plus immédiate qu'aucun autre ensemble des plus grands crimes commis contre l'humanité.

Le génocide de 1994 fut un événement à la fois dévastateur et fondateur. Une nouvelle base sur laquelle s'édifie désormais un héritage, une tradition et un projet de paix et de liberté à transmettre aux générations futures.

Critère (vi)

Les sites mémoriaux du génocide, monuments associés au génocide, ils évoquent le massacre de plus d'un million de Tutsi en 1994 par des extrémistes, sont des témoins évidents des pires crimes contre l'humanité.

Les quatre sites mémoriaux du génocide sont d'une valeur universelle exceptionnelle, des hauts lieux de mémoire pour l'humanité tout entière, symbole de la cruauté et de l'intolérance. Les sites constituent des exemples exceptionnels de transmission aux futures générations de cette page sombre de l'histoire de l'homme, et un signal permanent d'avertissement des potentiels menaces liées aux diverses idéologies extrémistes.

Les sites mémoriaux du génocide sont le symbole unique de l'unité et de la réconciliation depuis la fin du génocide, un symbole de triomphe du désir de la paix et de la tolérance à perpétuer à travers les temps.

c) Déclaration d'intégrité (pour les biens)

Les sites mémoriaux du génocide proposés pour inscription conservent de manière intacte tous les éléments nécessaires qui sous-tendent la Valeur Universelle Exceptionnelle. Aucune amputation de tout ou partie des quatre sites n'est perceptible présentement.

Les sites ne sont exposés à aucun projet de développement pouvant constituer une menace pour leur intégrité. Au contraire l'Etat du Rwanda a entrepris des actions de délimitation et d'aménagement pour éviter qu'ils ne soient affectés par quelque phénomène que ce soit.

Chaque site mémorial présente un ensemble d'attributs suffisant pour faire comprendre le contexte du génocide perpétré en 1994 au Rwanda. Les corps et les effets personnels constituent un témoignage matériel extrêmement éloquent de l'intensité et de la gravité du génocide pour toute l'humanité.

Tous les éléments nécessaires à la compréhension des valeurs portées par les sites mémoriaux sont toujours présents, et ce dans les limites des zones concernées.

Les dimensions de chaque site mémorial permettent aux visiteurs de voir et de comprendre les scénarios des événements faits graves qui s'y sont passés.

d) Déclaration d'authenticité pour les biens proposés au titre des critères (i) à (vi)

Les valeurs culturelles des sites sont exprimées de manière véridique et crédible à travers leur usage et leur fonction.

Pendant plus de vingt ans, des campagnes de conservation, un renforcement minimal, au moyen de techniques appropriées, ont été entrepris afin de préserver les édifices tels qu'ils étaient pendant le génocide. Les sites mémoriaux occupent leur emplacement d'origine. Par ailleurs, leur forme, leur conception, leurs matériaux, leur substance et leur cadre comme le prouve leur cadre inchangé depuis 1994. Les sites mémoriaux conservent également leur

authenticité fonctionnelle de lieu de mémoire, de recueillement et de réflexion sur la paix et la tolérance dans le monde et l'élimination de toutes les formes d'atrocités.

Les quatre sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero, dans leur ensemble servent de lieu de mémoire et de réflexion.

Plus particulièrement, le site de Nyamata, une ancienne église, était un lieu de culte et de refuge. Ce site peut aujourd'hui servir de lieu de culte durant les commémorations, et autres moments de visites. A 10 mètres du site, une nouvelle église a été construite prolongeant l'aspect de recueillement du site. Par ailleurs, le bâtiment de l'ancienne église de Nyamata aujourd'hui érigé en mémorial du génocide a été un lieu de refuge pour toute personne victime de la politique extrémiste. Dans ce sens, on trouve la tombe de mademoiselle Antonia Locatelli, d'origine italienne, tuée parce qu'elle s'opposait au massacre des Tutsi de Nyamata en 1992.

Le site mémorial de Murambi était destiné à devenir une école secondaire. Devenu un site mémorial du génocide, ce lieu est aujourd'hui un endroit de formation et de réflexion au respect de la vie et à la culture de la paix. Ce site témoigne de l'inversion des rôles, où une école a été transformée en un lieu de massacres par des autorités.

Les sites mémoriaux de Bisesero et de Gisozi construits après le génocide ont eux aussi un usage et une fonction mémorielle et éducationnelle.

Par ailleurs, les 4 sites mémoriaux expriment des traditions spécifiques aux régions qu'occupaient les victimes au moment du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. En effet, les sites mémoriaux du génocide sont le reflet des caractères sociaux et culturels qui ont toujours caractérisé le mode de vie des victimes. La politique discriminatoire a poussé les Tutsi à vivre dans l'isolement.

e) Exigence de protection et de gestion

La gestion des quatre sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero relève de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG) conformément à la loi n° 56/2008 du 10/09/2008 portant organisation des sites mémoriaux et cimetières pour les victimes du génocide perpétré contre les Tutsi au Rwanda, revue en 2016 par la loi n° 15/2016 du 02/05/2016 régissant les cérémonies de commémoration du génocide perpétré contre les Tutsi et portant organisation et gestion des sites mémoriaux du génocide perpétré contre les Tutsi.

Sur chaque site, l'Etat y affecte des gestionnaires qui veillent journallement à sa bonne gestion. L'Etat à travers la CNLG assure l'entretien des sites, y assure la sécurité par un

personnel mensuellement payé à cet effet. La CNLG y affecte aussi des moyens en terme de budget chaque année pour leur protection et gestion. En vue d'éviter toute pénétration de bétails appartenant à la population avoisinant les sites, tous les quatre sites ont été pleinement clôturés.

En tant que patrimoine national, les populations des villages et cellules avoisinant les sites ont été sensibilisées à veiller à leur protection et gestion. De même, les districts où sont localisés les quatre sites contribuent à leur entretien périodique en collaboration avec les associations des rescapés de la région et autres groupes sociaux tels que les élèves, les jeunes et les femmes. Ceux-ci a souvent eu lieu entre avril et juillet de chaque année.

En vue de pérenniser la protection et la gestion des sites, un plan de gestion (2018-2022) élaboré en concertation avec diverses parties prenantes a été adopté. L'apport de la communauté locale dans ce rapport est d'une grande importance. Parmi les objectifs à long terme fixés dans ce plan de gestion, la mise en valeur des sites, le renforcement des capacités des gestionnaires, l'éducation, la recherche ont une place de choix.

Un arrêté de classement des sites sur la liste du patrimoine national émanant du Ministère de la Culture est en voie d'adoption. Il est établi sur base de l'article 14 de la loi n° 28/2016 du 22/7/2016 portant préservation du patrimoine culturel et du savoir traditionnel.

4. ETAT DE CONSERVATION

4.a Etat actuel de conservation

De manière général, l'état de conservation des sites mémoriaux est bon. Les sites font l'objet d'entretien régulier afin de les maintenir dans en état ordinaire. Cependant, certains travaux de restauration doivent être entrepris sur les bâtiments comme sur les tombes pour les maintenir à l'identique dans certaines mesures. C'est le cas des rigoles aux bâtiments du site de Murambi où les eaux de pluie peuvent causer de l'humidité dans les bâtiments.

Malgré diverses formes de destruction survenues sur les sites, principalement sur Nyamata et Murambi, les sites sont bien préservés du point de vue architectural. C'est le cas de tôles enrouillées ou trouées par des balles et des éclats de grenades durant le génocide.

Les quatre sites revêtent un caractère historique et culturel exceptionnel, et font l'objet de mesures de conservation adéquates (entretien, restauration, protection et mise en valeur...) afin d'empêcher et d'interdire toutes atteintes graves à leur intégrité (destruction, altération, banalisation...). Les quatre sites justifient un suivi qualitatif et permanent, notamment pour leur conservation durable au profit des générations présentes et futures.

Quelques cas illustrent la situation particulière des sites. Ainsi, au site mémorial de Nyamata, les portes métalliques, les fenêtres, le toit et les murs ont été gravement endommagés. A Nyamata, une partie de la grande porte a été cassée laissant ainsi un grand espace d'entrée aux tueurs.

Les tôles couvrant le site de Nyamata trouées par des balles et des éclats de grenades ont été recouvertes en 1995, par d'autres tôles transparentes en plastiques pour trois raisons majeures:

- le maintien de tôles originales avec toutes ses traces, principalement les trous dus aux impacts des balles et éclats de grenades ;
- la prévention contre la structure métallique ;
- la lutte contre le suintement, surtout dans une salle contenant certains éléments du patrimoine immatériel lié au génocide sur le site, tels sont les objets personnels des victimes du génocide et autres.

Les mêmes travaux de conservation de site ont été exécutés sur le site de Murambi. Quelques bâtiments étaient inachevés au moment du génocide. Des travaux de protection du toit, des murs, des portes et fenêtres ont été réalisés dans ce sens.

Toutes les fosses communes sur les sites ont été vidées de corps dès 1995 pour donner une sépulture décente aux victimes du génocide. Ainsi, une ancienne fosse commune au site de Murambi après avoir été vidée de tous les corps est restée ouverte pour servir de témoignage. Des portes et vitres métalliques aux sites de Murambi et Nyamata ont été restaurées car elles avaient été endommagées par les balles et grenades tirées à l'intérieur des locaux.

La restauration respecte l'état originel des portes et fenêtres endommagées. On trouve par exemple des trous et autres signes authentiques de destruction.

Etant donné que les jardins de la mémoire sur tous les sites font partie intégrante du bien, leur état initial a été minutieusement préservée, et leur conservation est d'une grande considération, au même titre que les autres composantes du site. Néanmoins, aux jardins de la mémoire des sites de Nyamata, Murambi et Bisesero quelques nids de termites se font remarquer à certains endroits. Des mesures efficaces pour les endiguer ont été envisagées. Il s'agit de pièges anti-termites qui y sont régulièrement pulvérisées et les résultats démontrent une pleine satisfaction. S'agissant spécifiquement de la conservation des tombes, elle consiste non seulement à les nettoyer régulièrement, mais aussi à dépoussiérer l'intérieur pour ceux dont les dalles sont construites de manière à rester ouvertes. Ceci vise à maintenir les tombes dans un état qui assure leur meilleure conservation. L'entretien des tombes comme

celui des sites en général est assuré par une équipe composée de trente personnes chargées de l'entretien régulier du site. Elle s'occupe généralement de l'entretien général de tout le site. Le contrôle de l'humidité est régulier du moins pour les tombes dont les ouvertures permettent d'y accéder. C'est d'ailleurs la principale raison qui a motivée la restauration des tombes au site de Nyamata en 2016.

Tous les travaux de restauration entrepris visent à minimiser toutes les menaces potentielles qui pourraient affecter les sites. De manière générale, la gestion des sites fait face à quelques menaces possibles qui pourraient affecter le bien. Ces menaces sont de trois ordres, naturels, environnementaux et humains. Des mesures structurelles ont été adoptées afin de juguler d'éventuelles menaces.

- **Causes naturelles :**

La quasi-totalité des bâtiments sur les sites sont en briques cuites. Leur dégradation sur certains sites dépend de plusieurs facteurs dont le types d'argiles avec lesquels elles ont été faites, du degré de liaison l'une à l'autre et du sol sur lequel les briques sont construites. Un travail de maintien des sites permet par exemple d'éviter des fissures des murs.

De même, d'autres menaces naturelles, telles que la poussière surtout pendant la saison sèche, la poussée rapide des herbes pendant la saison de pluie, les arbres pouvant endommager le site, sont toutes prises en considération quotidiennement à travers un système d'entretien régulier du site.

- **Causes environnementales :**

Il en va ainsi de l'humidité aux sites, des termites, des nids de chauves-souris et excréments d'oiseaux. Un traitement adapté et un suivi régulier permet d'assurer le maintien des sites dans des conditions optimales.

- **Causes humaines :**

Un travail de sensibilisation a permis de limiter des activités pouvant affecter la zone tampon. Il s'agit principalement des activités liées à l'agriculture et l'aménagement des villes. Des mesures réglementaires et législatives ont été adoptées dans ce sens

4.b Facteurs affectant le bien

(i) Pressions dues au développement (par exemple, empiètement, adaptation, agriculture, exploitation minière)

Les pressions dues au développement sont faibles et ne présentent pas d'effets négatifs directs sur les sites. Trois faits sont cependant à signaler sur Nyamata, : les maisons d'habitation des prêtres, une église catholique nouvellement construite à quelques mètres du

site et trois écoles dont deux privées et une directement liée à l'église. Dès lors, une clôture a été construite pour maîtriser la pression de personnes qui, régulièrement, en allant à l'église tout comme les élèves qui fréquentent les écoles passent tout juste à quelques mètres du site. Une de trois écoles d'à côté du site vient de déménager (High Land School). L'acquisition du titre foncier du site et la création d'une zone tampon réglementée auront un rôle protecteur important. Comme autres mesures d'atténuer la pression due au développement au site de Nyatama, des négociations entre le gouvernement et l'église catholique seront récemment engagées pour faire de l'ancien cimetière mitoyen du site qui, d'ailleurs fait partie de sa zone tampon, d'en faire une extension du site. Le plan urbain a été conçu de manière à respecter les limites du site et celles de sa zone tampon.



Photo 10. Nyamata et son environnement

A Gisozi, le site est traversé par une route qui va du centre-ville à l'Université Libre de Kigali. La partie du site en en bas de la route qui est la principale connaît une faible pression dû au développement à part une population vivant de l'autre côté du marais dont le projet d'expropriation est en court.

La partie d'en haut de la route connaît une forte pression due au développement à tel enseigne que les limites mêmes du site sont difficilement à séparer avec celles des populations riveraines dont les maisons sont accolées directement au site. Cependant, il est envisagé de clôturer la partie d'en-haut du site au point de séparer nettement les limites du site à celle de la population riveraine. En vue de préserver le site et sa zone tampon, aucune construction n'est autorisée autour du site et dans sa zone tampon.



Photo 11. Gisozi et son environnement

Au site de Murambi l'agriculture de subsistance et l'habitat groupé sont des faits principaux qui sont développées autour du site. La culture souvent pratiquée par la population autour du site aux versants est et ouest de la colline qui héberge risque d'empiéter le site. De fois, les éleveurs cherchent tout autour du site, les herbes pour leurs bétails. Outre la clôture mise en place pour protéger le site, la population riveraine du site a été sensibilisée à la bonne utilisation de la terre et procéder au reboisement autour du site à ses versants est et ouest. La population éleveur résidant autour du site a été également sensibilisée à ne point faire brouter leurs bétails autour du site et un compromis entre éleveur, les gestionnaires du site et les autorités locales du district a été arrêté.

Bisesero est menacé dans sa zone tampon par une exploitation anarchique des pierres précieuses. La vallée séparant la colline de Bisesero de la colline de Nyakigugu est fortement exploitée par les personnes à la quête de la cassitérite. Le creusement de la vallée sans mesure

de protection de l'environnement risque d'accentuer le phénomène d'érosion à proximité de la limite de Bisesero. Les autorités locales compétentes ont été avisées de cette menace qui pèse sur le site.

(ii) contraintes liées à l'environnement (par ex. Pollution, changement climatique, désertification)

Gisozi est dominé par un habitat spontané à sa partie nord et sa position sur la colline fait passer d'écoulements de déchets solides à travers le canal d'évacuation des eaux de pluie qui d'ailleurs n'est pas couvert et se déversent dans le bas fond du marais. La protection du site et la couverture du canal est une priorité du district de Gasabo.

Le site est à quelques mètres des installations industrielles se trouvant encore dans des zones où les écosystèmes sont vulnérables. Une étude menée par la REMA (Rwandan Environmental Management Authority) révèle que la zone industrielle localisée dans le marais de Gikondo-Nyabugogo affecte la capacité de marais de purifier l'eau usée en raison des déchets déversés dans ce marais. Ledit marais est à quelques mètres à l'ouest et au sud de Gisozi. La relocalisation des unités industrielles de Gikondo pour la "Free Economique Zone" à Masoro va contribuer à l'amélioration de l'environnement local dans le marais de la Nyabugogo dont une partie est prise pour zone tampon du site.

(iii) Catastrophes naturelles et planification préalable (tremblement de terre, inondation, incendies, etc.)

De manière générale, tous les sites sont situés dans une zone où il n'y a aucun risque sismique ni de risque d'inondation. Toutefois, les conditions physiques de la région où est localisé Bisesero est riche en cassitérite et favorise le martèlement de la foudre sur la colline. En mars 2014, quatre de piliers qui forment la clôture du site ont été frappés par la foudre en 2 jours successifs. Comme mesures de protection, Bisesero comme tous les sites ont été récemment protégés par des paratonnerres pouvant couvrir toute la surface du site.

(iv) Visite des sites du patrimoine mondial

Pression liée aux visiteurs locaux.

Au moment où les nombres de visiteurs augmentent du jour le jour, la situation de se recueillir laisse croire que les visiteurs surtout locaux veulent rester un peu plus de temps sur les sites. Sans pour autant tenir compte du circuit de visite, l'on observe de fois certains visiteurs assis ou debout sous un arbre ou dans le jardin de la mémoire. Avec un flux accru de visiteurs, cela peut en quelque porter atteintes à certains éléments du site, une fois devenu fréquent. Afin de faciliter quiconque veut y rester un peu de temps et se recueillir dans le

jardin de la mémoire, des bancs ont été implantés à travers le jardin, avec des allées pour y accéder, et des salles de recueillement construites jusqu'à aujourd'hui au seul site de Gisozi.

Pression liée aux visiteurs de la manière générale.

Etant donné que les nombres des visiteurs augmentent au fur et à mesure, de manière générale quand les visiteurs sont en nombres considérables, surtout au site de Nyamata, une annonce est faite en avance afin de réglementer leur visite. A défaut, les visites sont règlementées sur place à hauteur d'un groupe de trente personnes maximum. La clôture du site de Nyamata est un élément déterminant pour réguler les visites.

Actuellement, Gisozi est le site le plus visité avec 365,816 visiteurs pendant les cinq dernières années (2012-2016), soit une moyenne journalière de 203 visiteurs. Pour la seule année 2016, les quatre sites ont été visités par 285,354 visiteurs soit une moyenne journalière de 198 personnes. Les visites sont souvent orientées dans les recherches et les recueils. La période de l'année pendant laquelle les sites sont fréquemment visités va d'avril à juillet et correspond à la période de commémoration et aux cent jours qu'a duré le génocide, c'est-à-dire du 07 avril au 04 juillet. Se recueille.

(v) Nombre d'habitants dans le périmètre du bien, dans la zone tampon

Estimation de la population dans :

L'aire proposé pour inscription : Aucun

La zone tampon : 1433 habitants

Total : 1433 habitants

Année : 2018.

Aucune maison d'habitation n'existe pas à l'intérieur des sites. Cependant, on estime à 47 habitants dans la zone tampon du site de Nyamata, 362 habitants dans la zone tampon du site de Murambi, 952 habitants dans la zone tampon du site de Gisozi et 72 habitants dans la zone tampon du site de Bisesero, ce qui fait un total 1433 habitants dans les zones tampons de ces quatre sites. Toutes les maisons situées dans les zones tampons sont directement ou indirectement liées à l'histoire des sites. C'est les cas des maisons à côté de Murambi où la population a été évacuée de peur qu'elle ne soit victime des balles perdues au moment de tueries sur le site. Les populations vivant dans cette zone sont des gardiens de la mémoire et de l'histoire du site. Elles interviennent souvent dans l'explication de l'histoire du site et livrent des témoignages du génocide pendant la période de commémoration sur le site. A Bisesero pour ne citer que ces deux cas, certaines victimes du génocide habitaient Muyira, la colline voisine de Bisesero. C'est d'ailleurs sur cette colline que commençant la résistance

des victimes du génocide avec les miliciens et gendarmes. Toutes les maisons ont été détruites et les propriétaires tous tués. Ces chiffres des populations habitant les zones tampons des sites ont été fournies en entre décembre 2017 et janvier 2018 par les districts où sont localisés les sites, à savoir, Bugesera pour le site de Nyamata, Nyamagabe pour le site de Murambi, Gasabo pour le site de Gisozi et Karongi pour le site de Bisesero.

5. PROTECTION ET GESTION DU BIEN

5.a Droit de propriété

Les sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero sont des propriétés publiques de l'Etat Rwandais représentés par la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG) qui en assure la gestion. Les sites possèdent des titres fonciers levés sous les numéros suivants : Nyamata (5637), Murambi (5288), Bisesero (4067) et Gisozi qui a deux titre respectivement (3978) pour la partie d'en haut de la route et (3984) pour la partie d'en dessous de la route. Tous ces titres ont été délivrés par Rwanda Land Management and Use Authority (L'Agence Rwandaise de Gestion et d'utilisation des Terres).

5.b Classement de protection

Les sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero ont été inscrits à l'inventaire national du patrimoine culturel élaboré en 2004 avec l'appui de l'UNESCO. La session de validation de l'inventaire a connu la participation de l'Expert de l'UNESCO, le Dr Tereba Togola, ancien directeur national du patrimoine culturel du Mali qui a effectué une mission de travail au Rwanda, du 26 septembre au 04 octobre 2004. Un arrêté de classement des sites sur la liste du patrimoine national émanant du Ministère de la Culture est en voie d'adoption. Il est établi sur base de l'article 14 de la loi n° 28/2016 du 22/7/2016 portant préservation du patrimoine culturel et du savoir traditionnel.

Dans ce décret, les limites du site seront contractualisées et un plan les définissant clairement sera joint à l'acte de classement.

Les sites sont également protégés par les textes législatifs et réglementaires suivants :

- La loi N° 15/2016 du 02/05/2016, régissant les cérémonies de commémoration du Génocide perpétré contre les Tutsi et portant organisation et gestion des sites mémoriaux du Génocide perpétré contre le Tutsi ;
- La loi N° 28/2016 du 22/07/2016 portant préservation du patrimoine culturel et du savoir traditionnel ;

- La loi N° 09/2007 du 16/02/2007 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale de Lutte contre le génocide ;
- La loi Organique N° 04/2005 du 08/04/2005 portant modalité de protéger, sauvegarder et promouvoir l'environnement au Rwanda où son article 82 fait état d'interdiction de rejeter n'importe où toutes substances susceptibles de détruire les sites et monuments présentant un intérêt scientifique, culturel, touristique ou historique ;
- La politique nationale de lutte contre le génocide, son idéologie et la gestion de ses conséquence, élaborée en 2014.

A ces actes juridiques et réglementaires ci-haut cités s'ajoute la décision du Conseil des Ministres du 02/05/2012 portant proposition d'élaboration du dossier d'inscription des sites mémoriaux de Nyamata, Bisesero, Murambi et Gisozi sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les plans d'urbanisation de la ville de Kigali où se situe le site de Gisozi dans le district de Gasabo, ceux de la ville de Nyamata et Nyamagabe où sont respectivement localisés les sites de Nyamata et Murambi tiennent compte de sites mémoriaux de leurs ressorts (cfr les plans de développement de ces villes). Bisesero qui est un site situé en milieu rural, son plan de développement s'inscrit dans le cadre général d'utilisation des terres au Rwanda.

5.c Moyens d'application des mesures de protection

Les textes législatifs et réglementaires cités ci-dessus tracent les grandes orientations de protection des sites et facilitent l'implication effective des populations, toutes catégories confondues à leur gestion. Parmi ces populations les rescapés et les populations des Cellules et Secteurs où sont localisés les sites sont des premiers plans. C'est ainsi qu'elles participent régulièrement aux travaux d'entretien du site et à sa protection à travers les rondes nocturnes.

Le Gouvernement à travers la CNLG affecte aux sites, un budget annuel pour la protection et la gestion de sites de niveau national. Actuellement les sites de niveau national sont à huit dont Rebero, Nyange, Nyarubuye et Ntarama auxquels s'ajoutent les quatre sites proposés pour inscription sur la liste du patrimoine mondial.

Dans le cadre de la protection du site, selon la loi N° 15/2016 du 02/05/2016 régissant les cérémonies de commémoration du Génocide perpétré contre les Tutsi et portant organisation et gestion des sites mémoriaux du Génocide perpétré contre le Tutsi, chaque district en collaboration avec la police nationale, instaure un système de sécurisation du site relevant de

son ressort. L'acte conjoint district-CNLG en élaboration devra formaliser les règles de protection de la zone tampon de chaque site.

5.d Plans actuels concernant la municipalité et la région où est situé le bien proposé (par exemple, plan régional ou local, plan de conservation, plan de développement touristique)

Nyamata, Murambi et Gisozi respectivement situés dans les villes de Nyamata, Nyamagabe et Kigali sont pris en compte dans le plan général de développement de ces villes. Quant à Bisesero qui est un site situé dans une zone rurale est pris en compte par le plan de développement du Secteur Twumba selon le principe d'utilisation des terres au Rwanda. Ces différents plans de développement ont été adoptés par :

- Le conseil consultatif du district de Karongi, en 2013 pour le site de Bisesero, et sera révisé en 2019 ;
- Le Conseil consultatif du district de Nyamagarabe, en 2012 pour le site de Murambi, et sera révisé en 2020 ;
- Le Conseil consultatif de la Ville de Kigali, en 2013 pour le site de Gisozi, et sera révisé en 2018. Notons que le district de Gasabo où s'inscrit le site de Gisozi, en matière du schéma directeur d'aménagement de la ville et d'urbanisme, est régit par la Ville de Kigali.
- Le Conseil consultatif du district de Bugesera, en 2013 pour le site de Nyamata, et sera révisé en 2018. Les différents plans de développement de 4 sites mémoriaux sont en annexe 2 pour tous les sites.

Adoptés et rendu exécutoire pour une durée de cinq ans, ces plans de développement sont tous également révisables tous les cinq ans. Ces plans de développement tiennent compte des sites mémoriaux et respectent leur l'intégrité. Bisesero qui est un site situé en milieu rural, son plan de développement s'inscrit dans un ensemble du plan de son Secteur administratif où il est localisé (voir annexe 2). Selon les résolutions prises lors de la réunion tenue le 19 octobre 2017 à Kigali, en rapport avec la gestion de la zone tampon des sites proposés pour inscription, il a été recommandé que la CNLG soit associée à toutes les révisions des plans d'aménagement et d'urbanisme dans les entités où les sites mémoriaux sont localisés.

5.e Plan de gestion du bien ou système de gestion documenté et exposé des objectifs de gestion pour le bien proposé pour inscription au patrimoine mondial

Il existe un plan de gestion et de conservation quinquennal (2018-2022) des sites mémoriaux du génocide de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero. Ce plan de gestion et de conservation

qui est en annexe 1 de la présente proposition d'inscription est le résultat d'efforts conjugués de différents partenaires, dès la collecte d'informations au dépouillement et l'analyse jusqu'à la rédaction du document final. La liste des institutions et personnes ayant contribué à la réalisation de ce plan font partie intégrante de ce document.

Elaboré par diverses parties prenantes et approuvé lors d'une session de validation en 2017, ce plan de gestion s'inscrit dans le cadre général de développement social et culturel national et vise à coordonner les efforts et les activités de tous les acteurs (gestionnaires des sites, populations locales, Ministère de la Culture et des Sports, les districts de Bugesera, Nyamagabe, Karongi et Gasabo, les associations des rescapés du génocide, les visiteurs, les chercheurs et les partenaires au développement) en vue de conserver les sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero en bon état ou à minimiser leur dégradation.

En plus de la population dont l'apport dans la gestion des sites est déterminant :

- Le Ministère ayant le patrimoine culturel dans ses attributions dont son rôle institutionnel et opérateur stratégique est de mettre les politiques et autres orientations pouvant permettre la bonne gestion des sites ;
- Les districts de Bugesera, Nyamagabe, Karongi et Gasabo contribuent à la gestion des sites à travers un regard au quotidien de leur vie en tant qu'instances administratives locales;
- Les associations non gouvernementales des rescapés du génocide telles que IBUKA (qui signifie se souviens-toi), l'Association des étudiants rescapés du génocide (AERG), le Groupe d'anciens étudiants rescapés du génocide (GEARGR), l'Association des veuves du génocide (AVEGA-Agahozo), Never Again Rwanda contribuent efficacement à la gestion des sites à travers d'appuis conseils et techniques et autres programmes tels que : l'éducation, l'histoire, les commémorations, les recueils, etc.
- Les partenaires au développement contribuent surtout à la gestion des sites par les formations des gestionnaires des sites, la conservation, l'appui technique et financier. Parmi les partenaires, AEGIS Trust, une organisation britannique occupe une place d choix. Elle contribue à la gestion du site de Gisozi à travers divers programmes dont la recherche, l'éducation, l'histoire, l'exposition, la mise en valeur, etc.
- Les visiteurs se rendent sur les sites, soit pour le recueillement, soit pour les recherches ;

- Les populations habitants les districts de Bugesera, Nyanagabe, Gasabo et Karongi en particulier, et les rwandais en général souhaitent que les sites mémoriaux de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero continue de perpétuer la mémoire du génocide perpétré contre les Tutsi en 1994. Les vestiges qui sont associés à cette triste histoire constituent une force de réaffirmer "plus jamais ça" et un moteur de réconciliation entre le peuple. Les rwandais à travers les sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero trouvent également de ces sites des lieux d'éducation à l'histoire du génocide et de renforcement de la paix.

Pour la période de 2018-2022, cinq objectifs principaux ont été retenus :

- Améliorer la visibilité et la promotion des sites.
- Améliorer la conservation des sites.
- Mettre en place des mesures efficaces de Protection des sites.
- Mettre en place des mécanismes de gestion des sites.
- Favoriser l'éducation et la recherche sur les sites.

En collaboration avec la direction de la culture au Ministère des Sports et de la Culture et les districts où sont situés les sites, la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG) trace les grandes orientations de gestion des sites. La CNLG dont une de ses missions est de coordonner toutes les activités en vue de perpétuer la mémoire du génocide, contribue dans la mise en œuvre de la gestion des sites par l'affectation des ressources tant humaines que financières. La CNLG assure la gestion des sites à travers :

- L'Unité de la mémoire et prévention du génocide dont la directrice est :
GACENDELI Devota
 B.P : 7050 Kigali/Rwanda
 Tél : +250 3560, + 250 0788503513
 E-mail : Gacendeli.devota@cnlg.gov.rw
- Le service technique des sites proposés pour inscription dont les personnes ressources sont :
 - *Dr BIDERI Diogène*
 B.P : 7050 Kigali/Rwanda
 Tél : +250 3560, + 250 782885311
 E-mail : diogene.bideri@cnlg.gov.rw

- *BUTOTO NSANABANDI Jean*

B.P : 7050 Kigali/Rwanda

Tél : +250 3560, + 250 788458730

E-mail : jean.butoto@cnlg.gov.rw

- Aegis Trust Rwanda (pour le seul site de Gisozi)

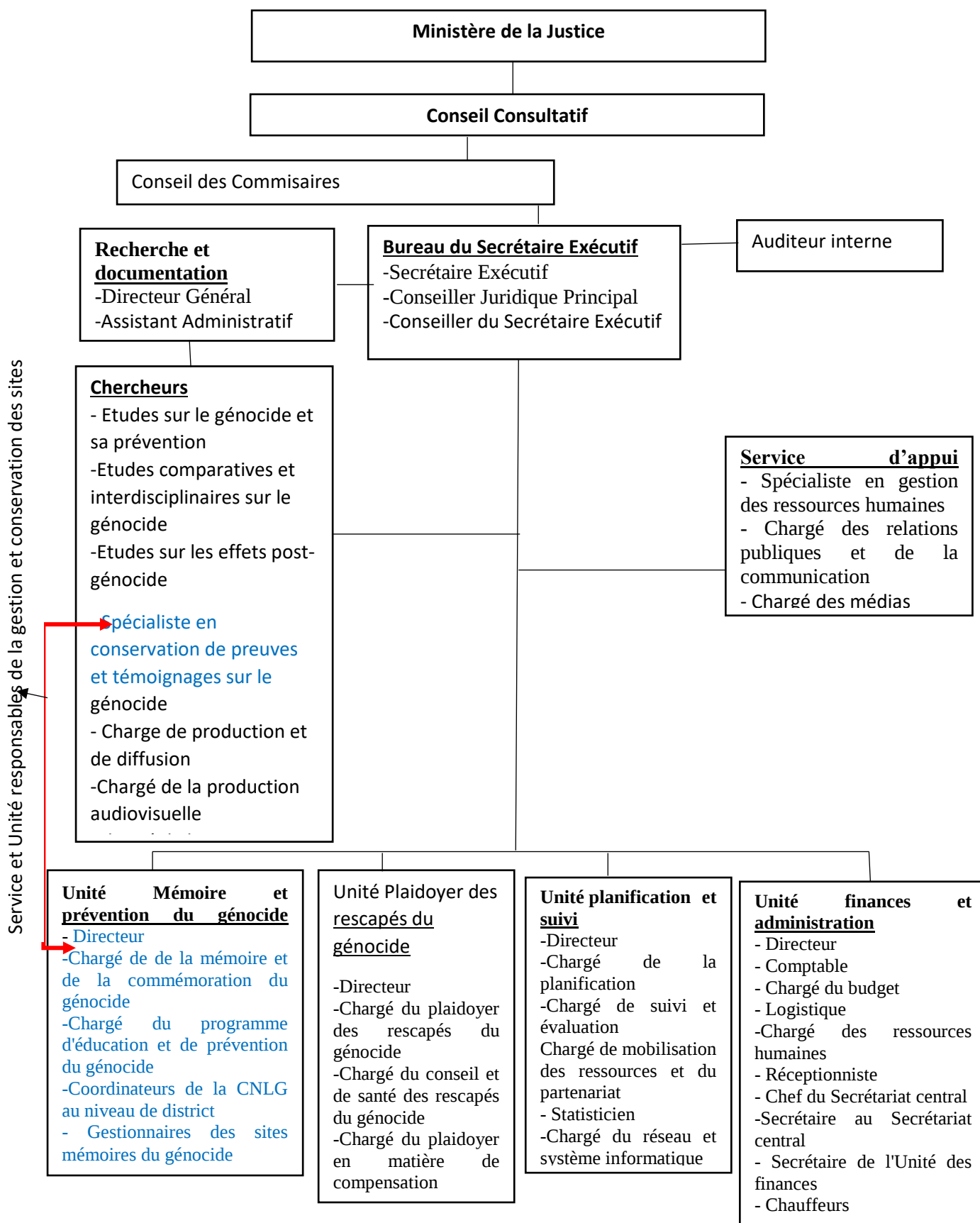
GATERA Honoré

B.P : Kigali Rwanda

Tél : 250 0788303098

E-mail : honore.gatera@aegistrust.org.rw

Organigramme de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide



5. f Sources et niveau de financement

Le financement des sites provient de quatre sources principales, à savoir :

- **Le gouvernement** : le gouvernement finance toutes les dépenses liées à la gestion, le maintien, la conservation et la restauration des sites de Nyamata, Murambi et Bisesero. Ci-dessous, le budget global annuel (2012-2016) de la direction de la mémoire et prévention du génocide qui a les sites mémoriaux du génocide dans ses attributions en Francs Rwandais (Frw).

Année	Montant en Francs Rwandais (Frw)
2012-2013	238,668,769
2013-2014	251,741,670
2014-2015	339,598,123
2015-2016	208,589,212
2016-2017	521,643,423

Tableau 4. Jeu complet de cartes et plans de sites

- **L'Aegis Trust** : cette organisation britannique finance le site de Gisozi conjointement avec le gouvernement rwandais selon la Convention de collaboration signée entre les deux parties.

Ci-dessous, le budget global de l'Unité mémoire et prévention du génocide qui a la gestion des sites dans ses attributions.

- **Le versement volontaire** : étant donné que les sites ont un caractère mémoriel et non purement touristique, les entrées sur tous les sites sont gratuites. Toutefois, les donations à base volontaire sont fréquemment faites par les visiteurs. Les dons sont mis dans une boîte fixée sur chaque site. Elles peuvent être versées individuellement, en groupe ou à travers une organisation représentée par ses membres. Ci-dessous, les contributions volontaires aux sites de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero en Francs Rwandais (Frw) et le budget global annuel (2012-2016) de la direction de la mémoire et prévention du génocide qui a les sites mémoriaux du génocide dans ses attributions.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Nyamata	8,992,900	5,460,400	6,918,430	9,133,000	11,096,000	41,600,730
Murambi	7,371,450	8,273,450	2,153,480	2,312,000	2,611,000	22,721,380
Gisozi	N/A	84,304,403	90,178,275	94,445,347	135,818,347	314,658,275
Bisesero	1,173,576	1,543,170	1,125,400	1,848,500	3,015,000	8,705,646

Tableau 5. Contributions volontaires aux sites mémoriaux de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero de 2012-2016)

- **Revenus internes des sites** : Jusqu'à ce jour, seul le site de Gisozi contient une boutique artisanale dont les entrées pour la seule année 2016 s'élèvent à 12, 932,057 Francs Rwandais. Ces fonds proviennent de la boutique artisanale et d'autres produits dérivés. Le plan de gestion envisage d'en créer également sur d'autres sites en vue de permettre les sites de générer des fonds hors les donations volontaires.

Comme on le constate à travers ces tableaux, le budget alloué à la direction a augmenté au fur et à mesure de même que les entrées dans le cadre de donations volontaires. Toutefois, ces budgets restent inadéquats par rapport aux multiples activités de gestion et de conservation des sites. C'est pourquoi, il est envisagé la création des boutiques artisanales sur les trois sites restants. L'appui des partenaires au développement est à solliciter dans le cadre de la mise en valeur et la formation des gestionnaires des sites.

5. g Sources de compétences spécialisées et de formation en technique de conservation et de gestion.

Les sites disposent des sources de compétences variées selon les secteurs :

- Le Directeur de la Culture au Ministère des Sports et de la Culture est un gestionnaire des sites qui a suivi la formation en gestion du patrimoine culturel à l'Université Senghor d'Alexandrie en Egypte. D'autres agents de la même direction ont suivi des formations dans le domaine de la conservation à travers le programme AFRICA 2009.

Un des professionnels chargés de la gestion et la conservation des sites a participé au Programme AFRICA 2009, deuxième cours régional francophone sur la gestion et la conservation du patrimoine culturel immobilier tenu à Porto-Novo au Bénin, en 2000 et d'autres activités du programme AFRICA 2009. Cette expertise est déjà mise à profit pour appuyer la gestion des sites.

- *Les guides* : chaque site dispose de guides des visiteurs bien formés localement ;

- *Les personnes en charges de la conservation* : la conservation est assurée par des professionnels de la CNLG formés également localement par les Instituts universitaires de recherche, telles l'Université de Hambourg et l'université de Pennsylvanie.
- *L'entretien du site* : un personnel permanent issu d'une société privée de nettoyage assure l'entretien du site. Leur nombre varie d'un site à l'autre. Ladite société travaille sous sur base d'un contrat de travail signé avec la CNLG.

Des organisations nationales, régionales et internationales ont manifesté l'intérêt pour les sites mémoriaux du génocide en mettant leurs compétences techniques dans la conservation et la gestion des sites. Il s'agit principalement de :

- IBUKA : Umbrella des associations de rescapés du génocide ;
- L'Institut des Musées Nationaux du Rwanda ;
- L'Académie Rwandaise de la Langue et de la Culture
- Le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain ;
- Aegis Trust ;
- La Coalition Internationale des sites de conscience ;
- The Trustees of the University of Pennsylvania (Office of research services);
- Institute of Legal Medicine, University Medical Center Hamburg-Eppendorf/Germany.

5. h Aménagement et infrastructure pour les visiteurs

Les sites disposent d'infrastructures d'accueil bien aménagées pour les visiteurs. A la réception de chaque site, les visiteurs sont accueillis par des guides qui leur tracent l'histoire du site et ses différentes composantes avant de les visiter selon le circuit préétabli. Les visiteurs sont souvent guidés. Les radioguides sont mises à la disposition des visiteurs qui veulent se faire visiter eux-mêmes. C'est système de guidage par radioguide est jusqu'à présent utilisé au seul site de Gisozi et est en six langues : anglais, français, espagnol, allemand, néerlandais et italien. Ce système contribue également à la mise en valeur du site étant donné que le service est payé à hauteur de 15 dollars américains.



Photo 12. Radioguide

La traduction est envisagée pour les visiteurs étrangers. Sur tous les sites, les guides parlent aisément anglais et français. Quelques appareils aux vidéos relatives à l'histoire du site sont également fixés tout au long du circuit de visite dans le bâtiment principal aux sites de Gisozi et Murambi et sont activés manuellement.

Les panneaux indicateurs sont fixés dans des villes et centres urbains les plus proches du site pour orienter les visiteurs. Des petits panneaux d'orientation à l'intérieur du site sont également fixés à Gisozi, et sont aussi envisagés dans le plan de gestion et de conservation pour les trois autres sites restants. Chaque site a un parking aménagé pour les visiteurs.

5. i Politique et programmes concernant la mise en valeur et la promotion du bien

Les sites sont des lieux aux fonctions diverses :

- Le recueillement : le recueillement sur tous les sites se déroule toute l'année avec une forte fréquentation entre avril et juillet. Les Rwandais comme les étrangers fréquentent les sites et s'y recueillent régulièrement. C'est sur les sites que sont régulièrement organisées les commémorations du génocide qui vont du mois d'avril en juillet de chaque année.

- La mémoire et la conservation : les sites sont des lieux de mémoire du génocide. Les vestiges qui y sont conservés prouvent la triste histoire du génocide qui a endeuillé le Rwanda en 1994;
- L'éducation : les mémoriaux sont des lieux de transmission de valeurs de respect de l'autre, de tolérance et de paix ;

Il existe plusieurs initiatives dans le cadre de la mise en valeur et de la promotion des sites :

- Les panneaux indicateurs des sites sont installés sur des axes routiers comme sur la route Kigali-Bujumbura qui mène au Burundi pour le site de Nyamata, dans le centre-ville du district de Nyamagabe pour le site de Murambi, sur la route Karongi-Nyamasheke pour le site de Bisesero, et à l'entrée du site de Gisozi avec son arc de triomphe pour marquer sa visibilité.



Photo 13. Panneau indicateur du site de Bisesero

- Un musée-café et une boutique artisanale ont été créés au site de Gisozi. Le plan de gestion envisage la création d'autres boutiques sur d'autres sites ;
- Des plaques mémorielles sont érigées devant de nombreux bureaux administratifs des institutions publiques et privées : ministères, institutions publiques, églises, associations, etc.
- L'histoire du génocide dont une partie traite sur les sites mémoriaux a été introduite dans le programme de l'enseignement d'histoire du primaire et du secondaire Les élèves et

leurs enseignants visitent régulièrement les différents sites du génocide dans le cadre des leçons pratiques.

- Depuis 2010 un master en "Genocide Studies" a été introduit à l'Université du Rwanda et les étudiants et professeurs font régulièrement des voyages d'étude sur les sites.
- Plusieurs recherches ont été menées sur les différents sites par les chercheurs nationaux et étrangers. A titre illustratifs, les documents suivants ont été publiés sur les sites :
 - Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture, *Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des massacres d'avril-juillet 1994 au Rwanda*. Kigali, Kigali, 1996.
 - Diop Baboubacar Boris, *Murambi le livre des ossements*. Stock, Paris, 2000 ;
 - Augustin Rudacogora, "Mémoire des sites et sites de mémoire après 1994. ", *Études rwandaises*, n°9, Butare, septembre 2005, p.148-162.
 - Maniraho Emmanuel, *Booking management system. Case study: Rwanda Genocide memorial sites*, Université Libre de Kigali (ULK), Kigali, 2001;
 - Gahongayire Liberata, *Memory and Gender: Analysis of the Visitors' book 2012 at Kigali Genocide memorial Centre*, Rwanda, University of Rwanda, College of Arts and Social Sciences (CASS), Kigali, 2014.
- Le logo de la CNLG qui symbolise la mémoire du génocide est le même symbole des sites mémoriaux du génocide.



Fig 1. Logo de la commémoration et de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG)

- De leur gré, les visiteurs peuvent contribuer à la mise en valeur du site par des dons en argent versés dans une boîte fixée à l'entrée du site (voir tableau n°5 relatif à la Contribution volontaires aux sites de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero).
- Les sites sont fréquemment visités par toute catégorie de personnes. Les statistiques suivantes démontrent les taux de fréquentation des sites pendant cinq dernières années (2012-

2016). Ci-dessous, les statistiques de fréquentation des sites pendant les cinq dernières années :

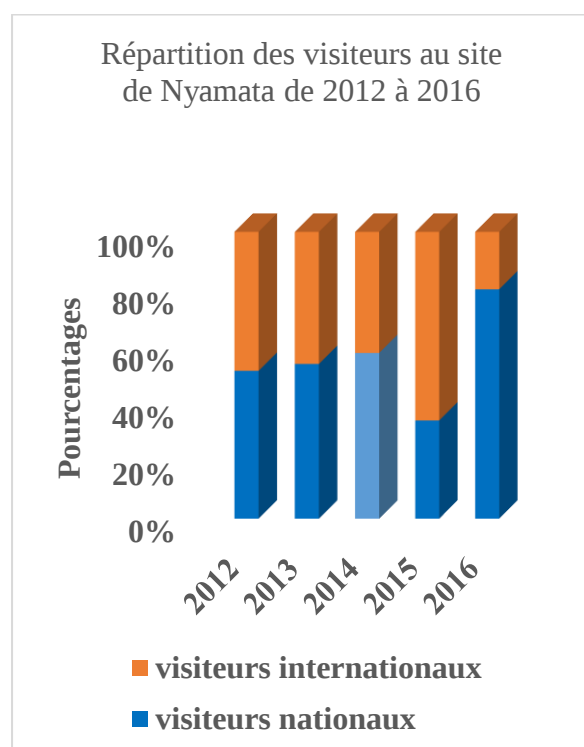


Fig 2. Statistique de fréquentation/Nyamata

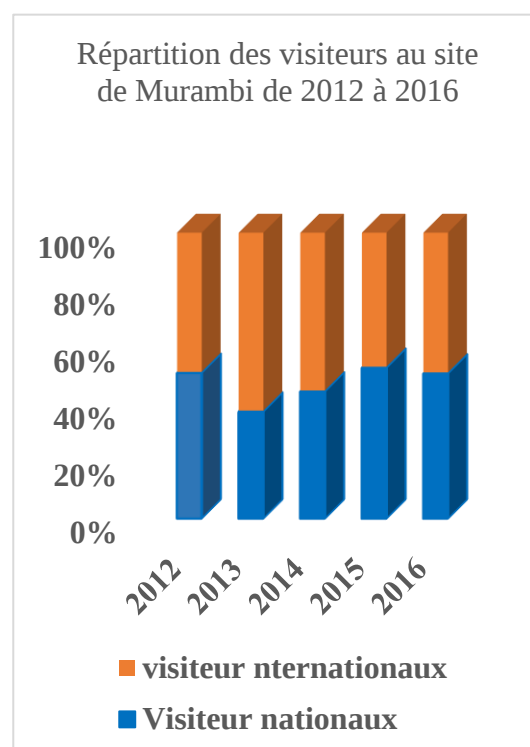


Fig 3. Statistique de fréquentation/Murambi

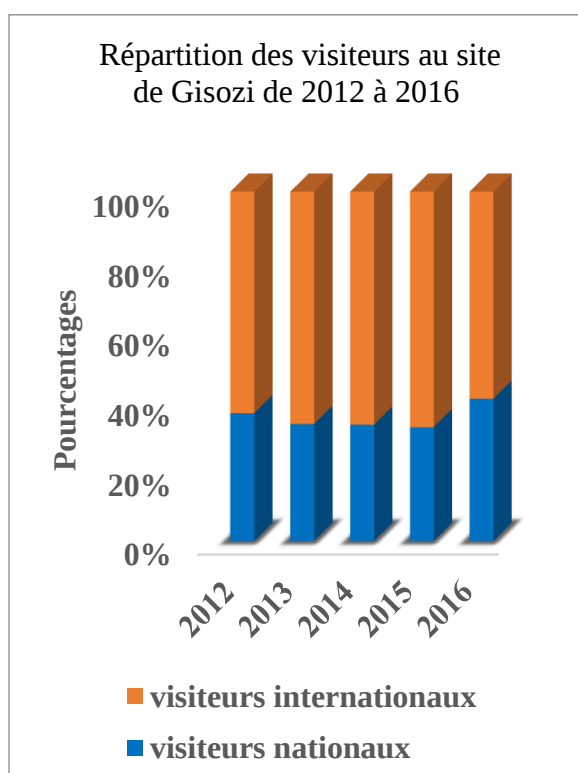


Fig 4. Statistique de fréquentation/Gisozi

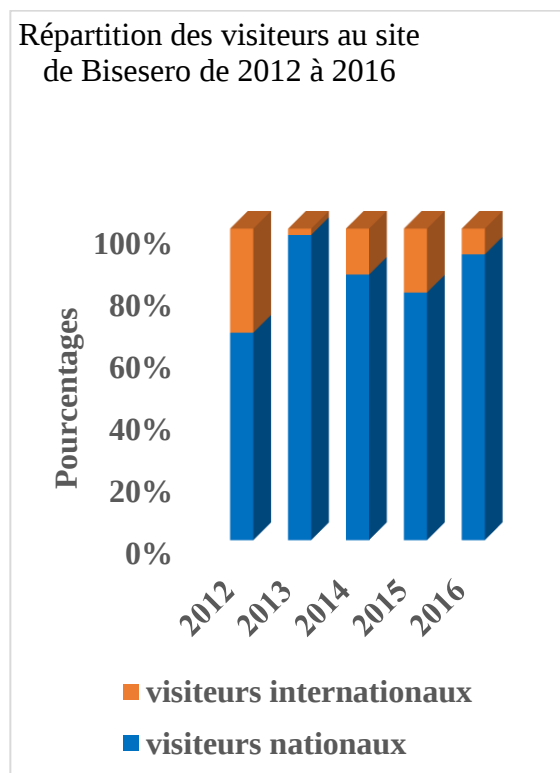


Fig 5. Statistique de fréquentation/Bisesero

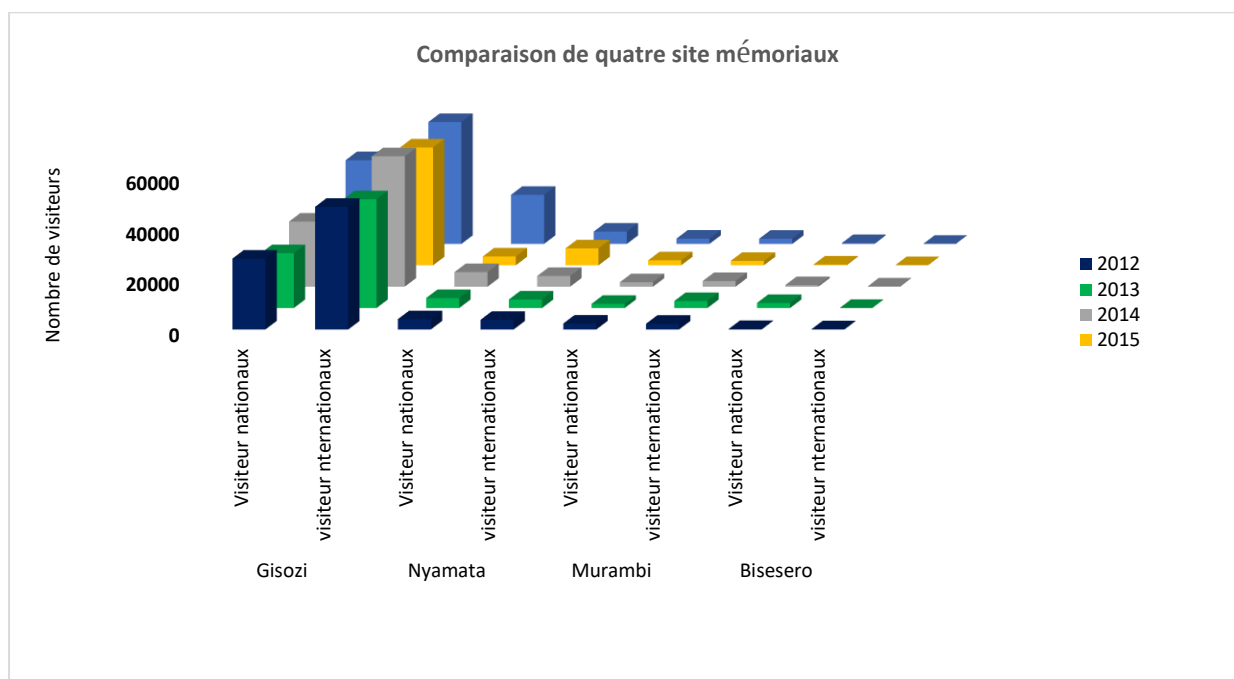


Fig 6. Statistiques de fréquentation de sites

Les documents suivants mettent un accent particulier sur la mise en valeur et la promotion des sites :

- La politique nationale du patrimoine culturel élaborée en 2015 par le Ministère des Sports et de la Culture ;
- La politique nationale de lutte contre le génocide, son idéologie et la gestion de ses conséquences, élaborée en 2014 par la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide ;
- Le plan de gestion et de conservation des sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero élaboré en 2017 par la CNLG. Les éléments ci-haut cités en sont les résultats.

5. j Niveau de qualification des employés (Secteurs professionnel, technique, d'entretien)

A part Gisozi, chaque site a deux gestionnaires affectés de manière pérennante sur les sites pour assurer leur gestion et deux conservateurs affectés au niveau central de la CNLG qui font régulièrement des tours sur les sites pour y assurer la conservation. Ils sont de niveau de qualification différente allant de licence au Master. Leurs formations sont multidisciplinaires : éducation, administration publique, développement rural, étude sur la prévention du

génocide et sont tous payés par le Gouvernement à travers la CNLG et sont régis par le statut de la fonction publique.

S'agissant du site de Gisozi, il compte 79 fonctionnaires repartis en quatre groupes : gestionnaires du site, personnel administratif, personnel technique et scientifique (chercheur). La sécurité aux sites de Nyamata, Murambi et Gisozi est assurée par la police nationale, et deux personnes engagées et payées sur base du contrat par le district de Karongi, au site de Bisesero.

Au total, tous les sites comptent également 33 employés pour l'entretien régulier des sites. Ils sont payés sur base du contrat signé entre les compagnies privées d'entretien et leurs employeurs respectifs qui sont la CNLG et l'AEGIS Trust. La population de secteurs où sont localisés les sites organisent souvent des journées d'entretien des sites dans le cadre des travaux communautaires appelés "Umuganda", qui ont lieu tous les derniers samedis du mois. La gestion des sites est également assurée par les partenaires dont les principales parties prenantes sont :

- **Les populations riveraines des sites et leurs représentants :**

- Les communautés locales vivant autour des sites ;
- La ville de Kigali et les districts de Bugesera, Nyamagabe, Gasabo et Karongi
- Les associations des rescapés du génocide ;
- Des écoles des cellules et secteurs voisins des sites.

- **Pouvoirs publics**

- Le Ministère des Sports et de la Culture
- Le Ministère des Infrastructures
- Le Ministère de l'Environnement
- Le Parlement, Chambre des Députés et le Sénat
- L'Institut des Musées Nationaux du Rwanda
- L'Académie Rwandaise de la Langue et de la Culture
- La Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO

- **Institutions scientifique partenaires**

- L'Université du Rwanda
- Le Centre of Geographic Information Systems (CGIS)
- L'Université Libre de Kigali
- L'Université Adventiste d'Afrique Centrale
- L'Université Laïque Adventiste de Kigali

- L'Institut de Recherche pour le Dialogue et la Paix
- Le Fonds pour le Patrimoine Mondial Africain
- La Coalition Internationale des Sites de Conscience

- **Les usagers des sites**

- La population locale qui s'organise pour l'entretien périodique des sites
- La population rwandaise qui visite régulièrement les sites pour la mémoire et le recueillement
- La population étrangère qui visite les sites pour le recueillement et la recherche
- Les groupes d'écoles nationales
- Les groupes d'étudiants étrangers
- Les groupes de professeurs nationaux et internationaux
- L'église catholique, paroisse de Nyamata
- L'Association des rescapés du génocide (IBUKA)
- L'Association d'Elèves Rescapés du Génocide (AERG)
- Le Groupe d'anciens étudiants rescapés du génocide (GAERG)

6. SUIVI

6.a Indicateurs clés pour mesurer l'état de conservation

Les indicateurs suivants permettent de mesurer l'état de conservation du bien

Indicateur	Périodicité	Emplacement des dossiers
Entretien périodique des jardins	Mensuel	Commission Nationale de Lutte contre le génocide (CNLG)
Nombre de portes et fenêtres cassées	Annuel	Commission Nationale de Lutte contre le génocide (CNLG)
Entretien régulier des tombes	Mensuel	Commission Nationale de Lutte contre le génocide (CNLG)
Etendu et nombre de zones de stagnation des eaux de pluie	Trimestriel	Commission Nationale de Lutte contre le génocide

(Septembre-Mai)		(CNLG)
-----------------	--	--------

6.b Dispositions administratives pour le suivi du bien

- La CNLG contrôle régulièrement l'état de conservation des sites et en donne rapport au Parlement et au Ministère des Sports et de la Culture chaque année. Le Parlement donne des recommandations après analyse du rapport.
- Les districts de Bugesera, Nyamagabe, Karongi et Gasabo contribuent périodiquement à l'entretien des sites de leur ressort et en assurent la sécurité en collaboration avec la police nationale.
- Les réunions conjointes entre la CNLG et les Districts où sont localisés les sites sont régulièrement tenues pour mesurer l'état de conservation et l'évolution des sites.
- Les gestionnaires des sites produisent mensuellement le rapport à la CNLG faisant état des sites et les statistiques de fréquentation. Ils reçoivent des formations périodiques en matière de conservation des sites.
- Les rescapés, par groupes ou à travers leurs associations participent régulièrement à l'entretien des sites ;
- Les coordinateurs de la CNLG au niveau de district fournissent annuellement l'état de lieu des sites et l'information est confrontée avec celle fournie par les gestionnaires des sites ;
- De fois, les élus du peuple descendent sur terrain pour s'enquérir de l'état de lieu des sites et le rapport est soumis au gouvernement pour sa mise en exécution,
- La CNLG soumet annuellement au Ministère des Sports et de la Culture le rapport sur l'état de conservation de sites.
- La CNLG rend compte au Conseil Consultatif tous les deux, l'état de la mémoire du génocide dont la conservation des sites.

6.c Résultats des précédents exercices de soumission des rapports

Aucun.

7. DOCUMENTATION

7.a Inventaires des images photographiques/audiovisuelles et le formulaire d'autorisation de reproduction

Au total 41 images accompagnent le texte de proposition d'inscription des sites mémoriaux de Nyamata, Murami, Gisozi et Bisesero. Ci-dessous, la liste de ces images.

Inventaire des images photographiques/audiovisuelles et le formulaire d'autorisation de production

N° d'id.	Format (diapo/épreuve/vidéo)	Légende	Date de la photo (mm/aa)	Photographe/Réalisateur	Détenteur du copyright (Si ce n'est le photographe/réalisateur)	Coordonnées du détenteur du copyright (nom, adresse, tél./fax et courriel)	Cession non exclusive des droits
01	Jpeg	Nyamata vue de face	02/01/2018	CNLG	Domaine public	-	Oui
2	Jpeg	Tombes extérieures avec ouvertures d'accès à l'intérieur au site de Nyamata (1)	14/12/2017	CNLG	Domaine public	-	Oui
3	Jpeg	Bâtiment principal au site de Murambi	18/03/2014	CNLG	Domaine public	-	Oui

4	Jpeg	Fosse commune au site de Murambi	25/07/2017	CNLG	Domaine public	-	Oui
5	Jpeg	Site de Gisozi vue de face	20/12/2013	CNLG	Domaine public	-	Oui
6	Jpeg	Place de la flamme de l'espoir au site de Gisozi	14/09/2014	CNLG	Domaine public	-	Oui
7	Jpeg	Socle portant d'armes traditionnelles (site de Bisesero)	03/01/2018	CNLG	Domaine public	-	Oui
8	Jpeg	Vue du site de Bisesero	29/09/2016	CNLG	Domaine public	-	Oui
9	Jpeg	Plaque mémorielle sur laquelle sont écrits quelques noms des victimes inhumées au site de Gisozi	29/08/2016	CNLG	Domaine public	-	Oui
10	Jpeg	Nyamata et son environnement	07/11/2016	CNLG	Domaine public	-	Oui
11		Gisozi et son agglomération	03/11/2016	CNLG	Domaine public	-	Oui
12	Jpeg	Radio guide utilisée au site	31/08/2017	CNLG	Domaine public	-	Oui

		de Gisozi					
13	Jpeg	Panneau indicateur-Bisesero	N/A	CNLG	Domaine public	-	Oui
14	Jpeg	Boutique artisanale au site de Gisozi	14/09/2014	CNLG	Domaine public	-	Oui
15	Jpeg	Entrée du bâtiment principal du site de Gisozi	14/09/2014	CNLG	Domaine public	-	Oui
16	Jpeg	Entrée du site de Bisesero	03/01/2018	CNLG	Domaine public	-	Oui
17	Jpeg	Flamme de l'espoir au site de Murambi	28/12/2017	CNLG	Domaine public	-	Oui
18	Jpeg	Gisozi dans la Cellule Ruhango	28/10/2016	CNLG	Domaine public	-	Oui
19	Jpeg	Nyamata vue de derrière droit	02/01/2018	CNLG	Domaine public	-	Oui
20	Jpeg	Nyamata, vue de derrière gauche	10/01/2015	CNLG	Domaine public	-	Oui
21	Jpeg	Nyamata, vue de face sous l'angle gauche	02/01/2018	CNLG	Domaine public	-	Oui
22	Jpeg	Panneau indicateur du site de Nyamata	15/09/2017	CNLG	Domaine public	-	Oui
23	Jpeg	Paratonnerres	03/01/2018	CNLG	Domaine	-	Oui

		au site de Bisesero			public		
24	Jpeg	Parking du site de Gisozi (1)	14/09/2014	CNLG	Domaine public	-	Oui
25	Jpeg	Parking du site de Gisozi (2)	14/09/2014	CNLG	Domaine public	-	Oui
26	Jpeg	Plaque mémorielle au site de Murambi	28/12/2017	CNLG	Domaine public	-	Oui
27	Jpeg	Population locale sur la gestion du site de Murambi	07/01/2015	CNLG	Domaine public	-	Oui
28.	Jpeg	Population locale sur la gestion du site de Nyamata	10/01/2015	CNLG	Domaine public	-	Oui
29	Jpeg	Population locale sur la gestion du site de Besesero avec la population locale	09/08/2016	CNLG	Domaine public	-	Oui
30	Jpeg	Salles dans lesquelles ont été tuées les victimes du génocide à Murambi	08/01/2018	CNLG	Domaine public	-	Oui
31	Jpeg	Symbole de l'unité	03/01/2018	CNLG	Domaine public	-	Oui

		ébranlée (Site de Bisesero)					
32	Jpeg	Tombe dans la cave du site de Nyamata	14/12/2017	CNLG	Domaine public	-	Oui
33	Jpeg	Tombes au site de Bisesero	08/09/2014	CNLG	Domaine public	-	Oui
34	Jpeg	Tombes au site de Gisozi (1)	20/11/2013	CNLG	Domaine public	-	Oui
35	Jpeg	Tombes au site de Gisozi (2)	20/12/2013	CNLG	Domaine public	-	Oui
36	Jpeg	Tombes avec ouverture en vitre au site de Gisozi	20/12/2013	CNLG	Domaine public	-	Oui
37	jpeg	Tombes au site de Murambi	08/03/2014	CNLG	Domaine public	-	Oui
38	Jpeg	Tombes extérieures avec ouvertures d'accès à l'intérieur au site de Nyamata (2)	02/01/2018	CNLG	Domaine public	-	Oui
39	Jpeg	Une personne qui se recueille devant	18/11/2013	CNLG	Domaine public	-	Oui

		quelques photos de victimes au site de Murambi					
40	Jpeg	Vue aérienne du site de Gisozi	28/10/2016	CNLG	Domaine public	-	Oui
41	Jpeg	Site de Murambi Vu dans la Cellule de Remera	06/10/2016	CNLG	Domaine public	-	Oui

Tableau 6. Inventaires des images photographiques

7.b. Textes relatifs au classement à des fins de protection, exemplaires des plans de gestion du bien ou des systèmes de gestion documentés et extraits d'autres plans concernant le bien

- La loi régissant les cérémonies du génocide perpétré contre les Tutsi et portant organisation et gestion des sites mémoriaux du génocide perpétré contre les Tutsi ;
- le Plan de gestion et de conservation des sites m'mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero 92018-2022).

7.c. Forme et date des dossiers ou des inventaires les plus récents concernant le bien

Parmi les dossiers ou les inventaires les plus recents concernant le bien, on peut citer :

- *Dr. Niyonzima Th.*, (sous la supervision de) : Etat de conservation et étude d'impact environnemental des sites mémoriaux de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero, Université du Rwanda, Huye-Campus, 2016. Enseignant à l'Université du Rwanda, Dr Niyonzima a fait plusieurs fois le tour des quatre sites proposés et s'est attelé à analyser principalement leur impact environnemental dans le cadre de leur conservation.
- *Dr Rwabuhungu D.*, Rapport de recherche sur les sites mémoriaux de Nyamata, Murambi, Bisesero et Gisozi, Partie « Géologie », Kigali, Octobre 2015. Enseignant également à l'Université du Rwanda, la recherche menée par le Dr. Rwabuhungu sur les quatre sites porte essentiellement sur l'étude topographique des sites, et c'est dans le cadre de leur conservation.

- *Murekumbanze Gr.*, Rapport de mission effectuée sur le site de Bisesero, Kigali, 2015. L'auteur qui est un ancien directeur de la culture et sciences sociales à la Commission Nationale Rwandaise pour l'UNESCO, trace l'histoire du génocide sur le site et dans la région et analyse le système de gestion du site et l'apport de ses différents partenaires.
- *Prof. Byanafashe D.*, Rapport de recherche au site mémorial de Nyamata, Kigali, 2015. Professeur d'Université à l'Université du Rwanda, Byanafashe décrit l'histoire de Nyamata, dès la déportation des Tutsi du Nord et du sud du pays au génocide de 1994. Il décrit aussi le site et ses composantes ainsi que sa gestion .
- *Dr Havugimana E.*, Le site mémorial de Murambi, Kigali, 2015. Professeur d'Université à l'Université du Rwanda, l'auteur décrit les différentes composantes du site et leurs caractéristiques, sa gestion et sa conservation.
- *Dr Nzeyimana I.*, Rapport de recherche sur le site mémorial de Kigali à Gisozi, Kigali, 2015. Dr Isaïe trace l'histoire du site, sa gestion et sa mise en valeur.
- *Commission Nationale de Lutte contre le Génocide- Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO*, Rapport de l'atelier sur la Convention du patrimoine mondial et la proposition d'inscription des sites mémoriaux de Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero sur la Liste du patrimoine mondial, Kigali, du 07-09/11/2016. Organisé conjointement par la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG) et le Centre du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, l'atelier a débouché sur un certain nombre de recommandations dont celui d'assurer la gestion et le plan de conservation des sites proposés pour inscription. C'était en quelque sorte une alerte au Rwanda de tenir compte du plan de gestion et de conservation du bien en vue de coordonner les efforts et activités de tous les acteurs impliqués directement ou indirectement à la promotion et au développement des sites ces mémoriaux.
- Schaarschmidt Dorte, Eilin Jopp-van Well, Jean-Damascène Gasanabo, Emmanuel Havugimana, Oliver Krebs, Klaus Püschel, Monika Lehmann. 2017. Kigali – Hamburg – Hannover. Ein internationales Kooperationsprojekt zur Konservierung menschlicher Überreste aus der Zeit des Völkermordes in Murambi, Ruanda. Berichte zur Denkmalpflege in Niedersachsen 4:279-284. Les auteurs décrivent essentiellement de l'état matériel de conservation du site mémorial de Murambi.

7.d. Adresse où sont conservés l'inventaire, les dossiers et les archives

Les archives en rapport avec les sites sont principalement conservées :

- Au Ministère des Sports et de la Culture ;
- A la Commission Nationale de Lutte contre Génocide (CNLG) ;

- Au site mémorial de Gisozi ;
- Au District de Nyamata pour le site de Nyamata ;
- Au district de Nyamagabe pour le site de Murambi ;
- Au district de Gasabo pour le site de Gisozi ;
- Au district de Karongi pour le site de Bisesero.

7.e Bibliographie

I : OUVRAGES

- ABDALLAH OULD A., *La diplomatie pyromane. Burundi, Rwanda, Somalie, Bosnie... Entretiens avec Stephen Smith*. Calmann Lévy, novembre 1996.
- ADELMAN H. ET SUHRKE A., *Early warning and conflict management genocide in Rwanda*. Chr. Michelsen Institute, Bergen, Norway, 1995. Joint evaluation of emergency assistance to Rwanda.
- AGOSTINI N., *La pensée politique des génocidaires hutus*. L'Harmattan, 2006.
- AMNESTY INTERNATIONAL: *Rwanda: Mass murder by government supporters and troops in April and May 1994*. 1994.
- AMSELLE J.L., et M'BOKOLO E., *Au coeur de l'ethnie. Ethnies, tribalisme et État en Afrique*. La Découverte, 1985. Réédité en 1999.
- ANYIDHO KWAMI H., *Guns over Kigali*. Woeli Publishing services, 1997. The rwandese civil War-1994 (a personal account), Accra.
- ARFI F., et LHOMME F., *Le contrat - Karachi, l'affaire que Sarkozy voudrait oublier*. Stock, mai 2010.
- Association rwandaise pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques ADL: *Rapport sur les droits de l'homme au Rwanda, Septembre 1991 - Septembre 1992*. Palloti-Presse, BP 863, Kigali, Décembre 1992.
- BIDERI D., *Le massacre des Bagogwe. Un prélude au génocide des Tutsi (1990-1993)*. L'Harmattan, février 2009.
- BINET L., *Génocide des Rwandais tutsi 1994 - Prises de parole de MSF*. Paris, septembre 2003.
- BIZIMANA J.D., *L'Église et le génocide au Rwanda*. L'Harmattan, 2001.
- BIZIMANA J.D., *L'itinéraire du génocide contre les Tutsi*. Imprimerie Muhima, mars 2014.
- BOUDIGUET B., *Vendredi 13 à Bisesero. La question de la participation française dans le génocide des Tutsis rwandais 15 avril - 22 juin 1994*. Aviso, 2014.

- BRAECKMAN C., CROS M.F., et AL. *Kabila prend le pouvoir*. GRIP - Éditions Complexe, avril 1998.
- BRAECKMAN C., *Rwanda, histoire d'un génocide*. Fayard, novembre 1994.
- BRAECKMAN C., *Terreur africaine*. Fayard, 1996.
- BRAUMAN R., *Devant le mal - Rwanda - un génocide en direct*. Arléa, 1994.
- BREWAEYS P., *Rwanda 1994 - Noirs et Blancs Menteurs*. Racine - RTBF, avril 2013.
- BÜHRER M., *Rwanda, mémoire d'un génocide*. Le Cherche Midi - UNESCO, 1996.
- CHRETIEN J.P., DUPAQUIER J.F., KABANDA M., et NGARAMBE J., *Rwanda : Les médias du génocide*. Karthala, 1995.
- CHRETIEN J.P., DUPAQUIER J.F., KABANDA M., et NGARAMBE J., *Rwanda : Les médias du génocide*. Karthala, 1995. Réédition de 2002.
- CHRETIEN J.P., et DUPAQUIER J.F., *Burundi 1972, Au bord des génocides*. Karthala, 2007.
- CHRETIEN J.P., et KABANDA M., *Rwanda. Racisme et génocide. L'idéologie hamitique*. Belin, octobre 2013.
- CHRETIEN J.P., *L'Afrique des Grands Lacs - Deux mille ans d'histoire*. Champs - Flammarion, 2000.
- CHRETIEN J.P., *L'invention de l'Afrique des Grands Lacs*. Karthala, 2010.
- CHRETIEN J.P., *Le défi de l'ethnisme*. Karthala, 1997.
- CHRETIEN J.P., *Le défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi*. Karthala, 2012. Nouvelle édition remaniée.
- D'ARIAN A., *Le Génocide des Batutsi au Rwanda (1959-1960 et 1963-1964)*. 1985. Bruxelles, (s.l; s.é.).36 p.
- DALLAIRE R., *J'ai serré la main du diable - La faillite de l'humanité au Rwanda*. Libre expression, 2003. Traduction de : *Shake Hands with the Devil*.
- DEGUINE H., *Un idéologue dans le génocide rwandais. Enquête sur Ferdinand Nahimana*. Mille et une nuits, août 2010.
- DEME A., *Rwanda 1994 and the Failure of the United Nations Mission. The whole Truth*. 8 April 2014.
- DIOP BORIS B., *Murambi, le livre des ossements*. Zulma, 2011. Réédition.
- DORN WALTER A., MATLOFF J., et MATTHEWS J., *Preventing the Bloodbath : Could the UN Have Predicted and Prevented The Rwandan Genocide*. Cornell University, novembre 1999.

- DUMAS H., *Le génocide au village - Le massacre des Tutsi au Rwanda*. Seuil, mars 2014.
- DUPAQUIER JF., *L'agenda du génocide. Le témoignage de Richard Mugenzi, ex-espion rwandais*. Karthala, septembre 2010.
- ELS DE TEMMERMAN : *De doden zijn niet dood - Rwanda, een ooggetuigen – verslag*. Uitgeverij De Arbeiderspers - Amsterdam - Anvers, december 1994. 131 p.
- FARNEL S., *Bisesero. Le ghetto de Varsovie rwandais*. Aviso, 2014.
- FRANCHE D., *Généalogie du génocide rwandais*. Éditions Tribord, 2004.
- GERKENS G., *Les Batutsi et les Bahutu. Contribution à l'anthropologie du Ruanda et de l'Urundi, d'après les mensurations recueillies par la mission G. Smets*. Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique, 30 juin 1949. Mémoires, deuxième série, Fasc. 31.
- GOUREVITCH P., *Nous avons le plaisir de vous informer que, demain, nous serons tués avec nos familles*. Denoël, 1999. Mai 1995-avril 1998, Farrar, Straus and Giroux, New York, 1998.
- GRENIER C., MASIONI P., et RALPH : *Rwanda 1994, descente aux enfers*. Albin Michel, 2005.
- GUICHAOUA A., *De la guerre au génocide. Les politiques criminelles au Rwanda (1990-1994)*. La Découverte, 2010.
- GUICHAOUA A., *Les crises politiques au Burundi et au Rwanda (1993-1994)*. Université des Sciences et Techniques de Lille - Karthala, 2e édition, 1995.
- GUICHAOUA A., *Rwanda 1994 - Les politiques du génocide à Butare*. Karthala, 2005.
- HATZFELD J., *Une saison de machettes*. Seuil, 2003.
- HILBOLD A., *Puissiez-vous dormir avec les puces - Journal de l'après-génocide au Rwanda*. Homnisphères, 2003.
- ILIBAGIZA I., *Miraculée - Dans l'enfer du génocide rwandais elle trouve la lumière*. J'ai lu, 2007. Édition originale : Left to tell, Hay house, Carlsbad, California, 2007.
- KAYITESI A., *Nous existons encore*. Michel Lafon, 2004.
- Kayitesi B., *Demain ma vie - Enfants chefs de famille dans le Rwanda d'après*. Éditions Laurence Teper, mars 2009. Préface de Catherine Coquio.
- KEANE F., *Season of blood, a rwandan journey*. Penguin books, 1995.
- Khan M. S., *the Shallow Graves of Rwanda*. I.B. Tauris Publishers, 2001. Foreword by Mary Robinson.
- KIMONYO JP., *Rwanda, Un génocide populaire*. Karthala, 2008.

- KINZER S., *A Thousand Hills. Rwanda's Rebirth and the Man Who Dreamed it*. Wiley, 2008.
- LARSEN Burgorgue- L., *La répression internationale du génocide rwandais*. Bruylant, Bruxelles, 2003. Colloque des 7-8 mars 2002 organisé par le CREDHO-Rouen.
- LAURE DE VULPIAN *Rwanda, un génocide oublié ?* Éditions Complexe, 2004. Transcription de 25 émissions de France Culture d'août 2003.
- LINDEN I., *Christianisme et pouvoir au Rwanda (1900-1990)*. Karthala, 1999. Traduit et révisé de l'anglais par Paulette Géraud. Traduction de "Church and Revolution in Rwanda", Manchester University Press, 1977, avec le concours de la Société des Missionnaires d'Afrique (Pères Blancs).
- MAILLARD D., *Le génocide du Rwanda et les médias : De la propagande à la désinformation ?* Institut de la Communication et des médias, Grenoble 3, 2002.
- MAISON R., *Pouvoir et génocide dans l'oeuvre du Tribunal pénal international pour le Rwanda*. Dalloz, 2017.
- MALAGARDIS M., et SANNER Pierre-L., *Rwanda, le jour d'après. Récits et témoignages au lendemain du génocide*. Somogy - Médecins du Monde, 1996.
- MALAGARDIS M., *Sur la piste des tueurs rwandais*. Flammarion, octobre 2012.
- MAMDANI M., *When Victims Become killers - Colonialism, Nativism, and the Genocide in Rwanda*. Fountain Publishers Ltd, 2007. 1re édition Princeton University Press 2001.
- Marchal O., *Pleure, ô Rwanda bien-aimé*. Omer Marchal, 1994. Villance en Ardenne, 12-18 avril 1994. Achevé d'imprimer le 27 avril 1994.
- MELVERN L., *A people betrayed - The role of the West in Rwanda's genocide*. Zed Books, 2000.
- MELVERN L., *Complicités de génocide - Comment le monde a trahi le Rwanda*. Karthala, 2010. Traduit de l'anglais par Mehdi Ba.
- MELVERN L., *Conspiracy to Murder. The Rwandan Genocide*. Verso, 2006. Fully updated.
- MELVERN L., *Conspiracy to Murder. The Rwandan Genocide*. Verso, janvier 2004.
- MFIZI C., *Le Réseau Zéro (B), Fossoyeur de la Démocratie et de la République au Rwanda (1975-1994)*. mars 2006. Rapport de consultation rédigé à la demande du bureau du procureur du Tribunal Pénal International pour le Rwanda.
- MILLWOOD D., éditeur. *The International Response to Conflict and Genocide : Lessons from the Rwanda Experience*. Steering Committee of the Joint Evaluation of Emergency Assistance to Rwanda, Journal of Humanitarian Assistance, March 1996.

- MUGESERA A., *Les conditions de vie des Tutsi au Rwanda de 1959 à 1990. Persécutions et massacres antérieurs au génocide de 1990 à 1994*. Dialogue & Izuba, septembre 2014.
- MUJAWAYO E., et BELHADDAD S., *Survivantes, Rwanda - Histoire d'un génocide*. Éditions de l'Aube, Poche Essai, 2004.
- MUKAGASANA Y., *Les blessures du silence, témoignages du génocide au Rwanda*. Actes Sud, 2001.
- MUKAMUGEMA E., *Une vie au Rwanda parmi tant d'autres*. Izuba, 2015.
- MUKANTABANA A., *L'innomable. Agahomamunwa. Un récit du génocide des Tutsi*. L'Harmattan, 2016.
- MUKASONGA S., *Inyenzi ou les cafards*. Gallimard, 2006.
- MUKESHIMANA-NGULINZIRA F., *Boniface Ngulinzira. Un autre Rwanda possible. Combat posthume*. L'Harmattan, 2001.
- MURANGIRA C., *Un sachet d'hosties pour cinq. Récit d'un rescapé du génocide des Tutsis commis en 1994 au Rwanda*. Les éditions Amalthée, 2016.
- NDAHIRO A., ET RUTAZIBWA P., *Hôtel Rwanda ou le génocide des Tutsis vu par Hollywood*. L'Harmattan, 2008.
- NDORIMANA J., *De la Région des Grands Lacs au Vatican, Intrigues, Scandales et Idéologie du Génocide au Sein de la Hiérarchie Catholique*. 2008.
- NDORIMANA J., *Rwanda 1994, Idéologie, Méthodes et Négationisme du Génocide des Tutsi à la Lumière de la Chronique de la Région de Cyangugu. Perspectives de Reconstruction*. Vivere In, 2003.
- NDORIMANA J., *Rwanda, L'Église catholique dans le malaise*. Vivere In, 2001.
- NOËL R., *Les blessures incurables du Rwanda*. Paari, 2006.
- NYAMWASA D., *Le mal rwandais - De la racine au paroxysme du génocide des Tutsi*. Izuba éditions, 2017.
- PATRICK DE SAINT-EXUPERY : *France - Rwanda : un génocide sans importance*. *Le Figaro*, 12 janvier 1998.
- PATRICK DE SAINT-EXUPERY: *Complices de l'Inavouable - La France au Rwanda*. Les Arènes, 2009. Nouvelle édition revue et augmentée.
- PATRICK DE SAINT-EXUPERY: *L'inavouable - La France au Rwanda*. Les Arènes, 2004.
- PATRY D., *Rwanda, face à face avec un génocide*. Flammarion, 2006.
- PRUNIER G., *From Genocide to Continental War. The 'Congolese' Conflict and the Crisis of Contemporary Africa*. Hurst & Company, London, 2009.

- PRUNIER G., *Rwanda : le génocide*. Dagorno, 1997. Traduction de *The Rwandan Crisis, History of Genocide*, Hurst and Co, Londres, 1995.
- RANGIRA Gallimore B., et KALISA C., *Dix ans après : réflexions sur le génocide rwandais*. L'Harmattan, 2005.
- RITTNER C., Roth K. J., et Whitworth W., *Genocide in Rwanda - Complicity of the Churches ?* Aegis in association with Paragon House, 2004.
- RUSAGARA K. F., *Resilience of a Nation. A History of the Military in Rwanda*. Fountain Publishers Rwanda, 2009. with Gitura Mwaura and Gérard Nyirimanzi.
- SAUR L., *Le sabre, la machette et le goupillon. Des apparitions de Fatima au génocide rwandais*. Éditions Mols, 2004.
- SEBASONI S., *Les origines du Rwanda*. L'Harmattan, 2000.
- Sehene B., *Le piège ethnique*. Dagorno, 1999.
- SEMUJANGA J., *Récits fondateurs du drame rwandais - Discours social, idéologies et stéréotypes*. L'Harmattan, 1998.
- SEMUJANGA J., RUTEMBESA F., NTAKIRUTIMANA É., et NZEYIMANA I., *Le Manifeste des Bahutu et la diffusion de l'idéologie de la haine au Rwanda (1957-2007)*. Éditions de l'Université Nationale du Rwanda, 2010.
- TERRAS C., *Rwanda : L'honneur perdu des missionnaires*. Golias, 1996. No 48/49.
- TERRAS C., et BA M., *Rwanda, l'honneur perdu de l'Église*. Golias, avril 1999.
- TESFAYE F., *Statistique(s) et génocide au Rwanda - La genèse d'un système de catégorisation « Génocidaire »*. L'Harmattan, 2014.
- TWAHIRWA T., *Mpore Rwanda - Tout un peuple en otage*. Publié par l'auteur, mai 1994.
- Union des étudiants juifs de France : *Rwanda. Pour un dialogue des mémoires*. Albin Michel, 2007. Préface de Bernard Kouchner.
- VANDERMEERSCH D., *Comment devient-on génocidaire ? Et si nous étions tous capables de massacrer nos voisins*. GRIP, 2013.
- VERDIER R., DECAUX E., et CHRETIEN J.P., éditeurs. *Rwanda, un génocide du XXe siècle*. Éditions L'Harmattan, 1995.
- WALLIS A., *Silent accomplice - The Untold Story of France's Role in the Rwandan Genocide*. I.B. Tauris, 2006.
- WILKENS C., *I'm not leaving*. 2011.
- WILLAME J.C., *Aux sources de l'hécatombe rwandaise. Cahiers africains - L'Harmattan*, 14, 1995. Institut Africain-CEDAF.

- WILLAME J.C., *Les Belges au Rwanda - Le parcours de la honte*. GRIP – Éditions Complexe, 1997.

II : THESES ET MEMOIRES

- FALL Astou, *Le traitement juridictionnel du crime de génocide et des crimes contre l'humanité commis au Rwanda*, L'Harmattan, 2017.
- HAUSHERR M., *Analyse du processus de gestation du génocide des Juifs et des Tutsi, Travail de fin d'études présenté en vue de l'obtention du diplôme de D.E.S. en Politique Internationale*, Faculté des Sciences Sociales, Politiques et Economiques, Centre d'Etudes des Relations Internationales et Stratégiques, Université Libre de Bruxelles, Bruxelles, 1996.
- KANIIME Jane, *The relationship between ICTR and Rwandan courts in trying genocide and crimes against humanity cases committed between 1990-1994 in Rwanda*, UNILAK, Kigali, 2008.
- KANZAYIRE Liliane, *Le génocide de 1994 au Rwanda comme référent historique a travers Murambi le livre des ossements de Boubacar Boris Diop et L'Ombre d'Imana. Voyage au bout du Rwanda de Véronique Tadjo*, Université de Butare, Butare, 2002.
- KROSLAK Daniela, *The responsibility of external bystanders in cases of genocide: The French in Rwanda, 1990-1994*, University of Wales/Department of International Politics, Aberystwyth, 2002.
- MANIRAHU Emmanuel, *Booking management system. Case study: Rwanda Genocide memorial sites*, ULK, Kigali, 2001.
- RASMONT Florence, *Histoire, mémoire et génocide : L'asbl « Ibuka-Mémoire et Justice » de juillet 1994 à nos jours*, Mémoire de Master en histoire, Université Libre de Bruxelles, 2009.
- RUKUMBUZI Blaise, *De la responsabilité présumée de l'Etat français dans la perpétration du Génocide des Tutsi rwandais de 1994/2008*, UNILAK, Kigali, 2008.
- SIBOMANA Ntuyahaga Alexis, *La prévention et l'éradication du génocide au Rwanda*. UNILAK, Kigali, 2004.

III : ARTICLES

- African Rights : *Bulletin d'Accusation No 3. Elizaphan Ntakirutimana. La Cour Suprême des Etats-Unis est en faveur de son extradition vers Arusha*. African Rights, P.O. Box 3836, Kigali Rwanda.
- African Rights : *Survivors and post genocide justice in Rwanda*. African Rights.
- African Rights : *Rwanda : Who is killing ; who is dying ; what is to be done*. African

Rights, P.O. Box 18368, London EC4A 4JE, 1994.

- African Rights : *Rwanda : Death, Despair and Defiance*. African Rights, P.O. Box 18368, London EC4A 4JE, 1995. 1re édition, septembre 1994.
- African Rights : *Rwanda : Moins innocentes qu'il n'y paraît - Quand les femmes deviennent meurtrières*. African Rights, 1995.
- African Rights : *La preuve assassinée*. African Rights, 1996.
- African Rights : *Rwanda - La preuve assassinée. Meurtres, attaques, arrestations et intimidations des survivants et témoins*. African Rights, P.O. Box 3836, Kigali Rwanda, avril 1996.
- African Rights : *Rwanda. La preuve assassinée. Meurtres, attaques, arrestations et intimidation de survivants et témoins*. African Rights, Avril 1996.
- African Rights : *Sosthène Munyemana - Le boucher de Tumba en liberté en France*. African Rights, Mars 1996.
- African Rights : *John Yusufu Munyakazi - Un génocidaire devenu réfugié*. Numéro 6 de Rwanda - Témoins du génocide. African Rights, Juin 1997.
- African Rights : *Rwanda : The Insurgency in the Northwest*. African Rights, P.O. Box 18368, London EC4A 4JE, 1998.
- African Rights : *Résistance au Génocide - Bisesero - Avril-Juin 1994*. African Rights, avril 1998. Édition française.
- African Rights : *Damien Biniga - Un génocide sans frontière*. African Rights, 1999.
- African Rights : *Father Wenceslas Munyeshaka : In the Eyes of the Survivors of Sainte Famille*. African Rights, 1999.
- African Rights : *L'abbé Athanase Seromba*. African Rights, 1999.
- African Rights : *Bulletin d'accusation no 4 : Emmanuel Bagambiki*. African Rights, 2000.
- African Rights : *Confessing to genocide*. African Rights, June 2000.
- African Rights : *Entrave à la justice. Les religieuses de Sovu en Belgique*. African Rights, P.O. Box 3836, Kigali Rwanda, Février 2000. No 11.
- African Rights : *Lt. Col. Tharcisse Muvunyi, A Rwandese Genocide Commander Living in Britain*. African Rights, P.O. Box 3836, Kigali Rwanda, April 2000.
- African Rights : *Hommage au courage*. African Rights, P.O Box 3836, Kigali, 2002.
- African Rights : *Livrés à la mort à l'ETO et à Nyanza*. African Rights, 2002.
- African Rights : *Tribute to courage*. African Rights, P.O Box 3836, Kigali, 2002.

- African Rights : *Histoire du génocide dans le secteur Nyarugunga*. African Rights, février 2003.
- African Rights : *Murambi - "Go If You Die, Perhaps I Will Live"*. African Rights, P.O. Box 3836, Kigali Rwanda, 2007.
- African Rights : *The Nairobi Communique and the Ex-FAR/Interahamwe*. African Rights, P.O. Box 3836, Kigali Rwanda, April 2007.
- Mugesera Antoine(coord.), *Dialogue*, "16^{ème} commémoration du génocide perpétré contre les Tutsi, numéro spécial sur les rivières du Rwanda " n°190, avril 2010, Kigali.
- Audoin-Rouzeau Stéphane, "Corps perdus, corps retrouvés. Trois exemples de deuils de guerre", *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 55^{ème} année, n°1, 2000.
- Augustin Rudacogora, « Mémoire des sites et sites de mémoire après 1994. », *Études rwandaises*, n°9, Butare, septembre 2005, p.148-162.
- Cahiers du Centre de gestion des conflits No 3, *Les Juridictions Gacaca et les Processus de réconciliation nationale*, Éditions de l'Université Nationale du Rwanda, Mai 2001, Butare.
- Chrétien Jean-Pierre et Ubaldo Rafiki, "L'église de Kibeho, lieu de culte ou lieu de mémoire du génocide de 1994 ? ", *Revue d'histoire de la Shoah*, n°181, juillet-décembre 2004, p.277-290.
- Vidal Claudine, "La commémoration du génocide au Rwanda: violence symbolique, mémorisation forcée et histoire officielle ", *Cahiers d'études africaines*, n°175, 2004, p.575-592.
- Dialogue, "16^{ème} Commémoration du génocide contre les Tutsi", N° 190, Kigali, mars 2010.
- Dialogue. Revue d'information et réflexion. Rwanda 17 ans après le génocide perpétré contre les Tutsi, Kigali, 2011.
- Diop Boubacar Boris "Dans ce pays-là un génocide n'est pas important" In *Courrier international* du 8-14 Avril 2004, No 701.
- Dumas Hélène et Korman Rémi, "Espaces de la mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda ", *Afrique contemporaine*, 2001/2, p.11-27
- Dumas Hélène et Korman Rémi, "Espaces de la mémoire du génocide des Tutsis au Rwanda", *Afrique contemporaine*, 2001/2, p.11-27.
- Dupaquier Jean-Francois, " Les oubliés de Bisesero" In *l'express* N°2243-2255 du 30 Juin 1994 P. 8.

- Dupaquier Jean-Francois, "Dix ans après le génocide, retour à Bisesero." In *l'express* N° 2757-2773 du 12 Avril 2004, P 4.
- Gishoma Darius et Brackelaire Jean-Luc, " Quand le corps abrite l'inconcevable. Comment dire le bouleversement dont témoignent les corps au Rwanda ?", *Cahiers de psychologie clinique*, 2008/1, n°30, p.161-183.
- Institut de recherche et de dialogue pour la paix (IRDP), *Rwanda Tutsi Genocide: Causes, implementation and memory*, Kigali, 2005.
- Chrétien Jean-Pierre et Rafiki Ubaldo, "L'église de Kibeho, lieu de culte ou lieu de mémoire du génocide de 1994 ? ", *Revue d'histoire de la Shoah*, n°181, juillet-décembre 2004, p.277-290.
- Mugesera Antoine, " Griefs hutu-tutsi " In *Les Cahiers. Lumière et Société*, Mars 1999 (No. 13). PP. 5-32.
- Nkundabagenzi Fidèle, « Le Manifeste des Bahutu » In *Rwanda politique 1958-1960*, Centre de Recherche et d'Information Socio-Politiques, Les Presses de L'Imprimerie Lielens, Bruxelles, 1962.
- Pirotte Jean, "L'histoire des violences guerrières à la croisée des réalités tangibles et de la pensée mythique " In *Imaginaire de guerre. L'histoire entre mythe et réalité*. Publié par Van Ypersele Laurence, Presses universitaires de Louvain, Louvain-La-Neuve, 2003.
- Vidal Claudine, "Les commémorations du génocide au Rwanda", *Les Temps modernes*, n°613, mars-avril-mai 2001, p.1-46.
- Willame Jean-Claude, " Aux sources de l'hécatombe rwandaise" In *Cahiers Africains*, 1995, no 14.

IV : RAPPORTS

- Aegis Trust, *We survived genocide in Rwanda, 28 Personal Testimonies*, Kigali, 2006.
- Assemblée Nationale Française, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994), Rapport de la mission d'information*, Rapport No 1271, Paris, Décembre 1998.
- Assemblée Nationale Française, Mission d'information commune, *Enquête sur la tragédie rwandaise (1990-1994)*, Tom II Annexes, Paris, 1998.
- Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG), *16 ans après le génocide perpétré contre les Tutsi (1994-2010): Gestion de ses conséquences*. Kigali, 2011.
- Commission Nationale Indépendante chargée de rassembler les preuves montrant l'implication de l'État Français dans le génocide perpétré au Rwanda en 1994, *Rapport*, Kigali, 15 Novembre 2007.

- Commission pour le Mémorial du génocide et des massacres au Rwanda. *Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des massacres d'avril-juillet 1994 au Rwanda*. Kigali, Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture. 1996.
- Comité indépendant d'experts chargé de l'enquête sur le crash du 06/04/1994 de l'avion Falcon 50 immatriculé No 9XR-NN: *Rapport d'enquête sur les causes, les circonstances et les responsabilités de l'attentat du 06/04/1994 contre l'avion présidentiel rwandais*, Kigali. 2009.
- Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG), *Politique nationale de la mémoire*, Kigali, 2008.
- Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG), *Rapport de la 14^{ème} commémoration du génocide*, Kigali, 2008.
- Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG), *Rapport de la 15^{ème} commémoration du génocide perpétré contre le Tutsi*, Kigali. 2009.
- Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG), *Rapport de la 16^{ème} commémoration du génocide*, Kigali, 2010.
- Marin Gilier à la Mission parlementaire française, *Turquoise : intervention à Bisesero*. Paris, 1998.
- Media High Council (MHC), *Rapport sur le suivi des publications médiatiques lors de la 12^{ème} commémoration du Génocide au Rwanda*, Kigali, 2006.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, Recherche Scientifique et Culture (MINESUPRES), *Rapport général de la consultation nationale sur la culture de la paix*, Kigali, 1996.
- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (MIJESPOC) & Organisation qui œuvre pour la mémoire du génocide perpétré contre les Tutsi (IBUKA), *Conférence Internationale sur le génocide. Rapport final*. Kigali, 2004
- Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Culture (MIJESPOC), *Politique de la mémoire*, Kigali, 2008.
- Mucyo Jean de Dieu et al., *Rapport sur le rôle de la France dans le génocide contre les Tutsi*, Kigali, 2008.
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, Recherche Scientifique et Culture (MINESUPRES), *Raporo y'ibikorwa byo kwibuka jenocide yakorewe Abatutsi*, Kigali, 1995-1997 (Rapports de commémorations du génocide perpétré contre le Tutsi, Kigali, éditions 1995-1997).

- Ministry of Sports and Culture (MIJESPOC), *Raporo y'ibikorwa byo kwibuka Jenoside yakorewe Abatutsi*. Kigali, 1998-2008. (Rapports de commémorations du génocide perpétré contre le Tutsi, Kigali, éditions 1998-2008).
- Commission Nationale de Lutte contre le Génocide (CNLG), *Raporo y'ibikorwa byo kwibuka Jenoside yakorewe Abatutsi*. Kigali, 2009-2015. (Rapports de commémorations du génocide perpétré contre le Tutsi, Kigali, éditions 2009-2015)
- ONU. Carlsson Ingvar, Han Sung-Joo et Kupolati Rufus M. *Rapport de la commission indépendante d'enquête sur les actions de l'Organisation des Nations Unies lors du génocide de 1994 au Rwanda*. Lettre datée du 15 décembre 1999, adressée au président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général. ONU. 1999 (No. 1257).
- Sénat de Belgique, *Commission d'Enquête parlementaire sur le Rwanda. Rapport I, II, III, IV et V concernant les événements du Rwanda*, Bruxelles, Décembre 1998.
- Sénat du Rwanda. *Idéologie du génocide et stratégies de son éradication*. Kigali, 2006.
- Union des étudiants juifs de France, *Rwanda. Pour un dialogue des mémoires*, Albin Michel, Paris, 2007.
- Éric Gillet et André Jadoul : Rapport de deux missions effectuées au Rwanda du 9 au 17 janvier et du 2 au 5 février 1992. Comité pour le respect des Droits de l'homme et la Démocratie au Rwanda (CRDDR), Bruxelles, mai 1992.
- Groupe international d'éminentes personnalités : Le génocide au Rwanda et ses conséquences. OUA, 1997. Publié sur <http://www.oau-oua.org>.
- Commission pour le Mémorial du génocide et des massacres au Rwanda : Rapport préliminaire d'identification des sites du génocide et des massacres d'avril-juillet 1994 au Rwanda.
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Culture B.P. 624 Kigali, tel : 8 3051, 246 pages, février 1996.
- René Degni-Ségui : Report on the situation of human rights in Rwanda. Economic and Social Council - United Nations, (E/CN.4/1995/7), 28 juin 1994.
- René Degni-Ségui : La situation des droits de l'homme au Rwanda. Assemblée générale de l'ONU, (A/49/508 - S/1994/1157), 13 octobre 1994.

V : JURISPRUDENCE

- ICRT-95-1B-T, *Le procureur contre Mika Muhimana*, Arusha, 2005.

- ICTR-95-1A-T, *Le procureur contre Ignace Bagilishema*, Arusha, 2001.
- ICTR-95-1-T, *Le procureur contre Clément Kayishema et Obed Ruzindana*, Arusha, 1999.
- ICTR-96-10-T et ICTR-96-17-T, *le procureur contre Élizaphan et Gérard Ntakirutimana*, Arusha, 2003.
- ICTR-96-13-A, *Le procureur contre Alfred Musema*, Arusha, 2000.
- ICTR-96-14-T, *Le procureur contre Éliezer Niyitegeka*, Arusha, 2003.
- ICTR-97-36A-T, *Le procureur contre Yussuf Munyakazi*, 2010.

VI : AUDIO-VISUEL

- Aghion Anne, *Mon voisin, mon tueur*, Gacaca production, 80 mn, 2009.
- Daddy de Massimo, *By the shortcut/Inzira y'Ubusamo*, Arnolds Films, 120 mn, 2010.
- Kabera Eric, *Les gardiens de la Mémoire*, Kigali, Link Media production, 60 mn, 2004.
- Klotz Jean-Christophe, *Kigali, des images contre un massacre*, 94 mn, 2005.
- Lainé Anne, *Un cri d'un silence inouï*, 90 mn, France 5/Little Bear/Palindromes, 2003.
- Peck Raoul, *Sometimes in April*, USA-Rwanda, 135 mn, 2004.
- Tasma Alain, *Opération Turquoise*, 110mn, 2007.

8. COORDONNEES DES AUTORITES RESPONSABLES

8.a. Responsable de la préparation de la proposition

Nom : Dr. BIZIMANA Jean Damascène

Titre : Secrétaire Exécutif de la Commission Nationale de Lutte contre le Génocide

Adresse : B.P : 7035

Ville, Province / Etat, Pays : Kigali/Rwanda

Tél. : +250 788303065

Fax :-

Courriel : jd.bizimana@cnlg.gov.rw

Site Web : www.cnlg.gov.rw

8.b. Institution / agence officielle locale

L'Institution nationale responsable de la gestion des sites mémoriaux du génocide : Nyamata, Murambi, Gisozi et Bisesero est la Commission Nationale de Lutte contre de Génocide (CNLG). La CNLG assure la gestion des sites à travers l'Unité de la mémoire et prévention du génocide dont l'actuelle directrice est :

M^{elle}. Gacendeli Devota

B.P : 7035 Kigali/Rwanda
Tél : + 250 788503513
E-mail : Gacendeli.devota@cnlg.gov.rw

8.c. Autres institutions locales

- Ministère de la Justice

B.P : 160 Kigali/Rwanda
Tél : 250 252 586398/250 252 586561
E-mail : mjust@minijust.gov.rw
Site Web : www.minijust.gov.rw

- Ministère des Sports et de la Culture

B.P : 1044 Kigali/Rwanda
Tél : + 250 783216627
E-mail : info@minispoc.gov.rw
Site Web : www.minispocgov.rw

- District de Nyamata

B.P : 1 Nyamata/Rwanda
Tél : + 250 788593554 (Mutabazi Richard : Maire du district de Bugesera)
E-mail : mayor@bugesera.gov.rw
Site Web : www.bugesera.gov.rw

- District de Nyamagabe

B.P : 36 Gikongoro/Rwanda
Tél : + 250 0788639429 (Uwamahoro Bonaventure : Maire du district de Nyamagabe)
E-mail : info@nyamagabe.gov.rw
Site Web : www.nyamagabe.gov.rw

- District de Gasabo

B.P : 7066 Kigali/Rwanda

Tél : + 250 788305780 (Rwamurangwa Steven : Maire du district de Gasabo)

E-mail : info@gasabo.gov.rw

Site web : www.gasabo.gov.rw

- District de Karongi

B.P : 23 Kibuye/Rwanda

Tél : + 250 788892749 (Ndayisaba François : Maire du district de Karongi)

E-mail : karongidistrict@karongi.gov.rw

Site web : www.karongi.gov.rw

8.d. Adresse Internet officielle

<http://www.cnl.gov.rw>

Nom du responsable : Dr. BIZIMANA Jean Damsène

Courriel : administrator@cnlg.gov.rw; jd.bizimana@cnlg.gov.rw



9. SIGNATURE AU NOM DE L'ÉTAT PARTIE